

Les droits socio-économiques des femmes en Tunisie



TABLE DES MATIÈRES

Abréviations	3
Remerciements	3
Résumé	4
Introduction	12
Historique et évolution des institutions financières internationales	15
Genèse et évolution contextuelle des IFIs	15
Une capacité financière hors norme pour asseoir la domination des institutions financières	16
La Banque mondiale et du FMI : une gouvernance qui accentue la domination des pays riches	19
La conditionnalité des institutions financières et le piège de l'austérité	21
Le néolibéralisme comme remède aux maux des pays en développement	21
Les politiques et les instruments de l'austérité des IFI's	22
Les droits de l'homme, les IFIs et l'impact des politiques d'austérité	25
Les institutions financières internationales et les droits des femmes	29
L'économie féministe comme alternative aux politiques macroéconomiques néolibérales	29
Impacts et mécanismes d'agissement des politiques des IFIs sur les droits socioéconomiques des femmes	31
Analyse de l'état des lieux concernant la prise en compte des droits socioéconomiques des femmes par les institutions financières internationales	33
Historique des relations entre la Tunisie et les institutions financières	37
Analyse des données quantitatives avec les institutions financières	37
Contextes de l'intervention des IFIs en Tunisie	39
Recommandations des IFIs et leur traduction dans les politiques en Tunisie	42
IFIs et accès des femmes à la protection sociale en Tunisie	46
Politiques des IFIs en matière de protection sociale	46
La déclinaison des recommandations des IFIs dans les politiques tunisiennes de protection sociale	49
Impact des politiques des IFIs sur l'accès des femmes à la protection sociale	51
Les IFIs et l'accès des femmes aux services de soins de santé en Tunisie	53
Politiques des IFIs en matière de santé et d'accès aux soins	53
La déclinaison des recommandations des IFIs dans les politiques tunisiennes de santé	54
Impact des politiques des IFIs sur la santé des femmes et leur accès aux soins	57
IFIs et accès des femmes à l'éducation en Tunisie	60
Politiques des IFIs en matière de santé et d'accès aux soins	61
La déclinaison des recommandations des IFIs dans les politiques tunisiennes d'éducation	64
Impact des politiques des IFIs sur l'accès des femmes à l'éducation	65
Les IFIs et l'accès des femmes au transport en Tunisie	69
Politiques des IFIs en matière de transport et lien avec le genre	69
La déclinaison des recommandations des IFIs dans les politiques tunisiennes du transport	71
Impact des politiques des IFIs sur l'accès des femmes au transport	73
Conclusion et recommandations	75
Annexes	79



ABRÉVIATIONS

CIDH	Charte internationale des droits de l'homme
COVID-19	Coronavirus
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme
DTS	Droits de tirage spéciaux
FMI	Fond Monétaire international
IFI's	Institutions financières Internationales
INS	Institut national de la statistique
mDT	Mille TND
MDT	Millions de TND
OIT	Organisation Internationale du Travail
PIB	Produit intérieur Brut
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques droits humains
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux et culturels
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
TND	Dinar tunisien
USD	Dollar US



إسداء شكر

تم تكليف انجاز هذا التقرير من طرف جمعية أصوات نساء. يسدي المؤلف الشكر الي جميع الأفراد الذين قدموا الدعم اللوجستي وساهموا بالملاحظات و التعليقات حتى يصل العمل إلى أفضل النتائج .

كما يتوجه المؤلف **محمد دالي صفية** بالشكر الخاص الى السيدة **صدفة دعاجي** والى السيد **احمد مقدم من جمعية أصوات نساء** على دعمهما لانجاز هذا التقرير .

كل التقدير و الشكر أيضا يسديه المؤلف الى النساء اللاتي شاركن في مجموعة التركيز و تفضلن بقبول الحوار معهن أثناء القيام بهذه المهمة .



L'intervention des deux institutions jumelles, que sont le FMI et la Banque mondiale, en Tunisie a commencé dès les premières années de son adhésion en tant que membre à part entière à ces institutions.

Alors que l'intervention du FMI s'est effectuée durant des périodes spécifiques notamment dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, celle de la Banque mondiale a été continue depuis le milieu des années 60. Les programmes mis en place en Tunisie sont effectués en complète concertation et collaboration

Il y a une répartition claire des tâches entre les deux organisations jumelles. Le FMI s'intéresse à la politique macroéconomique, qui tend à impliquer des mesures à court terme, tandis que la Banque mondiale se concentre sur les mesures micro-économiques des réformes, qui impliquent généralement des mesures à long terme. Le FMI traite des négociations clés en matière de politique macroéconomique et financière. La Banque mondiale, pour sa part, participe au processus de réforme structurelle par son bureau de représentation dans chaque pays et par le biais de ses nombreuses missions techniques. Par ailleurs, la Banque mondiale maintient des relations étroites avec la plupart des ministères importants qui établissent le cadre spécifique d'ajustement structurel et qui vont appliquer les réformes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des transports, de l'environnement, entre autres.



Soixante ans après la première intervention du FMI en Tunisie, et malgré les changements et les développements structurels survenus en Tunisie, le contenu des programmes et les recommandations des IFIs sont toujours les mêmes. Le FMI recommande une austérité budgétaire avec une réduction des dépenses du déficit public et des dévaluations significatives, reflétant son approche monétaire pour la réduction des déséquilibres de la balance des paiements.

Ces recommandations tendent à avoir un effet instantané sur le bilan économique du pays. La Banque mondiale prône généralement la réforme des systèmes de protection sociale, la suppression des subventions aux prix, la réduction des subventions accordées aux services publics, la privatisation des entreprises publiques, la libéralisation du commerce extérieur, etc. Ces mesures mettent généralement plus de temps à avoir un impact sur l'économie.

Au fil des années, la plupart de ces mesures ont été concrétisées et implémentées par les autorités tunisiennes dans le cadre de leurs politiques effectives. Les gouvernements qui se sont succédés se sont appliqués pour mettre en place les mesures inscrites dans les accords avec les IFIs. Après la révolution, les recrutements dans la fonction publique ont été gelés, une plus grande flexibilité du taux de change a été introduite, un processus de levée progressive des subventions a commencé avec des hausses successives des prix du carburant, la Banque mondiale a lancé un travail de fond pour réformer les programmes de protection sociale.

Les politiques et les programmes mis en œuvre durant les périodes passées ont eu des impacts sur **l'accès des femmes à la protection sociale**. Dans l'ère post-COVID, marquée par une nouvelle vague d'austérité — particulièrement dans le Sud global — et par des décennies de néolibéralisme ayant ancré l'austérité et les conditionnalités fiscales dans les cadres institutionnels, le financement de la protection sociale par des alternatives féministes devient d'autant plus important. Cette approche implique l'adoption de la macroéconomie féministe, qui reconnaît que le système de genre est à la fois un moteur et une conséquence des structures, des résultats et des politiques macroéconomiques.

Au cours des dernières et depuis 2011, le FMI a conditionné les prêts à la mise en place de réformes draconiennes au niveau de la fonction publique à travers la baisse de l'augmentation des salaires et surtout le gel des recrutements.

Cette situation a eu un impact direct sur les femmes, avec une baisse très importante de la part des femmes dans la fonction publique ainsi que le taux de croissance des recrutements des femmes. Le secteur public étant un des plus importants recruteurs de femmes, permettant de garantir un emploi stable avec une protection sociale, cette mesure a nécessairement créé des problématiques en termes d'accès des femmes aux services sociaux.

A travers les politiques de promotion de l'ouverture de l'économie et du développement des exportations dans certains secteurs notamment l'agro-industrie (dattes, huile d'olive, etc), les IFIs ont favorisé indirectement le travail informel des femmes notamment dans les maillons de la chaîne de valeur agricole (travail des ouvrières agricoles dans les champs d'oliviers, tri des dattes par les femmes dans les garages, etc.).



Ce type d'emploi informel « un travail au noir » est généralement synonyme d'absence de protection sociale. Les programmes de réformes des systèmes de protection sociale « AMEN social » en cours devraient aussi impacter de façon importante les femmes.

Les réductions prévues dans les subventions affectent les populations à faible revenu et concernent plus particulièrement les femmes, dans la mesure où elles assument toujours le rôle de première responsable de la famille.

Les réductions des aides limitent leurs capacités à nourrir, éduquer et assurer le bien-être de leurs enfants et de leurs proches, et des personnes dépendantes ou handicapées à leurs charges.

Les femmes, et l'accès aux soins ont aussi été impactés par les programmes des IFIs. Le Ministère de la santé est historiquement parmi les Ministères qui emploie le plus de femmes en Tunisie. Les coupes budgétaires ont aussi directement impacté le budget du Ministère et donc ses possibilités de recrutement des femmes.

Ces derniers ont d'ailleurs connu une baisse importante essentiellement à la suite de la signature des accords avec le FMI en 2013. La réduction du personnel médical fait que l'accès de la population, des femmes et des personnes les plus vulnérables aux soins les plus basiques soient réduits. Cette situation risque aussi d'impacter les femmes dans les régions défavorisées et surtout dans les zones rurales sachant que la répartition géographique du personnel médical est très inégale sur le territoire tunisien.

En impactant les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, le manque de services de soins fait aussi que les femmes soient dans une situation d'assurer une plus grande prise en charge des soins de leurs proches, sachant qu'elles sont en général les premières à assumer cette responsabilité. La privatisation des services de santé constitue aussi une barrière importante pour l'accès des femmes aux soins.

Le nombre d'établissements du secteur privé a connu une hausse très importante au cours des dernières décennies alors que celui des établissements publics a connu une stagnation. La privatisation des services de soins a augmenté considérablement les tarifs mais entraîne une baisse de la qualité et de l'efficacité des services de santé, avec une accentuation des inégalités de l'accès aux soins.

La libéralisation de l'économie et la promotion des secteurs exportateurs, ont aussi impacté la santé des femmes. Les conditions de travail dans les usines et les champs sont physiquement pénibles et en l'absence de mesures de protection et d'hygiène, les femmes sont souvent exposées à des risques sanitaires importants. L'introduction d'une flexibilité accrue du taux de change a enfin fortement contribué à la pénurie des médicaments en Tunisie.

نتعبوا أكثر
نضلموا أقل

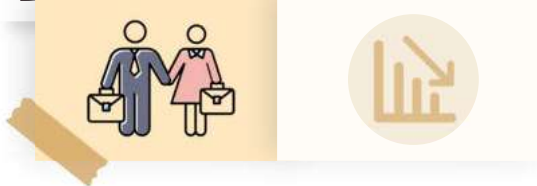




Le secteur de l'éducation a aussi recruté beaucoup moins de femmes pendant les périodes d'austérité. Les femmes employées par le secteur de l'éducation représentent plus de 45%, soit près de la moitié du total des femmes travaillant l'administration.

La baisse dans le nombre de femmes recrutées par le Ministère de l'éducation s'est accompagnée par une nette détérioration des conditions économiques du personnel de l'éducation. La politique du coût-efficience mise en place par les IFIs en Tunisie a engendré une dégradation nette des services d'éducation publique en Tunisie.

Pour combler le manque de personnel éducatif, les établissements sont contraints d'augmenter les effectifs des classes. La surcharge des classes impacte directement le corps éducatif en majorité féminin avec une augmentation du stress et de l'épuisement. La dégradation de la qualité de l'éducation publique a amené les principaux acteurs intéressés à s'orienter vers une mauvaise adaptation. Les dépenses dans les cours particuliers, devenus la règle, ont connu une hausse significative.



Les femmes rurales sont particulièrement impactées car elles donnent la priorité à l'éducation de leurs enfants par rapport à leurs propres besoins ou achats. Compte tenu de la prépondérance des femmes dans l'éducation, en tant qu'institutrices, ces dernières sont obligées d'assurer un travail à l'école, en plus des cours particuliers et de la grande majorité des tâches à la maison. Cela impacte nécessairement aussi bien le rendement professionnel mais surtout la psychologie et la santé des femmes enseignantes. Le désengagement de l'Etat du secteur éducatif a aussi généré une demande pour le secteur privé, ce qui a accentué les inégalités entre les régions et les ménages, entre autres.

Même s'il semble difficile d'établir un lien direct entre les politiques de IFIs en Tunisie et la situation et l'accès des femmes au transport, il est possible d'identifier plusieurs mécanismes à travers lesquels ces politiques les ont impactés. Les politiques et les programmes, mis en place par les IFIs en Tunisie, aussi bien dans les infrastructures que les services, dans le domaine du transport ont par exemple toujours été neutres au genre alors que les hommes et les femmes ont des besoins parfois très différents.

Les femmes sont également plus dépendantes des transports publics que les hommes, surtout lorsqu'elles ont de faibles revenus. Des conditions dégradées, accompagnées d'une forte congestion des transports publics collectifs, sont souvent associées à une hausse des violences et de l'insécurité envers les femmes.

Le développement des secteurs exportateurs a amplifié la problématique du transport dans les zones rurales pour les ouvrières agricoles. Les accidents de la route sont récurrents et provoqués par la détérioration des infrastructures dans les régions, mais surtout par les conditions de transport et la surcharges des véhicules représentés par des camionnettes inadaptées au transport des personnes.

Les femmes ayant des revenus faibles sont également touchées de manière disproportionnée par la privatisation des transports publics, car les entreprises ont aussi un objectif de rentabilité et ne desservent pas les itinéraires et les correspondances les moins lucratifs dont dépendent les femmes. De plus, les tarifs pratiqués par ces entreprises sont souvent beaucoup plus élevés que ceux du transport public et sont ainsi inabordables pour les femmes.

تضامنا مع عائلات التلاميذ
الذين راحوا ضحية الإهمال
والتقصير، واحتراماً لأرواحهم،
تقرر تأجيل تقديم تقرير
‘جندر المتمر’ إلى موعد لاحق.

RÉSUMÉ

Pour réduire, atténuer et prévenir une amplification des impacts actuels et leur émergence en lien avec d'éventuels programmes futurs des IFIs, il est recommandé de :

Reconnaître les impacts disproportionnés des programmes d'austérité sur les droits socioéconomiques et les femmes :

le gouvernement doit reconnaître qu'il existe un lien direct entre la dégradation de la situation socioéconomique des femmes et les programmes imposés et mis en œuvre par les IFIs en Tunisie.

Le présent rapport apporte des analyses et des preuves sur cette relation en montrant comment et par quels mécanismes, les mesures imposées par les IFIs ont impacté négativement les femmes au fil du temps.

Trouver des solutions alternatives aux programmes conditionnés et à l'austérité imposée par les IFIs :

Le principe est que, dans le choix des réformes à mettre en place, la Tunisie s'oriente vers les solutions les moins restrictives qui évitent, ou du moins minimise et remédie aux effets négatifs potentiels sur les droits humains et socioéconomiques des populations et tout particulièrement des femmes :

Au lieu de l'austérité, identifier des sources de financement et augmenter les recettes pour permettre le rétablissement du bien-être des populations et la réalisation des droits humains, si un gel des recrutements est nécessaire, il faudrait les envisager dans des secteurs non essentiels, éviter de privatiser les secteurs stratégiques et penser plutôt à un repositionnement et au renforcement du rôle de l'Etat dans ces secteurs, éviter les programmes de ciblage sociaux synonymes d'austérité sociale et s'orienter un système de protection sociale universelle, en élargissant la couverture et les prestations de protection sociale, conformément aux droits de l'homme.



Réaliser des évaluations systématiques (ex-ante et ex-post) des impacts des programmes économiques et sociaux sur les femmes :

De telles évaluations doivent impérativement prendre en compte les dimensions et différences géographiques (zones rurales, urbaines, etc.) et les différentes catégories de populations (femmes rurales, enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.).

Par ailleurs, il est nécessaire d'établir des indicateurs clés permettant d'effectuer une évaluation concise pour permettre d'aider à concevoir et à mettre en œuvre des mesures socialement adaptées.

Cela peut prendre la forme d'une analyse rapide, dont les principales conclusions sont présentées de manière simple. Les indicateurs d'évaluation de l'impact social peuvent comprendre des ratios des budgets des secteurs sociaux, dépenses sociales, le nombre de femmes employées, bénéficiaires, etc. de services, principaux prix des biens et services, etc.

RÉSUMÉ

Améliorer l'accès des femmes au marché du travail et mettre en place des programmes de sécurité sociale universels :

La meilleure façon de promouvoir l'accès des femmes à la protection sociales est de développer l'intégration des femmes sur le marché du travail avec des emplois décents. Les mesures visant à remédier aux désavantages des femmes sur le marché du travail peuvent ne pas suffire pour éliminer les obstacles auxquelles elles sont déjà confrontées.

Par conséquent, les politiques du marché du travail doivent impérativement être combinées à des régimes du système de protection sociale non contributifs adéquats répondant aux besoins spécifiques des femmes.

Les programmes ciblés ne peuvent en aucun cas remplacer les subventions telles que les subventions alimentaires ou énergétiques, qui sont considérées dans les schémas de protection sociale au sens large, et qui touchent toutes les catégories de la population y compris les femmes ayant des revenus faibles.

Une des principales recommandations est de ne pas supprimer ce système de subventions sans quoi, cela impacterait les couches les plus défavorisées de la société. Plutôt que de réduire les subventions, il faudrait veiller à ce que les coûts des produits alimentaires, des transports et de l'énergie restent accessibles et abordables.

La réduction ou la réallocation des subventions sur des produits non nécessaires sans impact social positif peuvent constituer une option pour créer un espace budgétaire pour les priorités socio-économiques.

Réduire le fardeau des charges et du travail non rémunéré des femmes et améliorer leur rôle dans l'éducation, la santé et au transport :



Le gouvernement doit reconnaître le fardeau qu'engendre le travail non rémunéré sur les femmes et mettre en place les réformes adéquates pour le réduire.

Dans le domaine de l'éducation, l'amélioration des services publics et l'allègement des programmes d'éducation constituent des priorités absolues pour libérer les femmes du fardeau de l'éducation des enfants à la maison.

La création des infrastructures publiques de soutien à des prix abordables dans les régions et le rapprochement géographique des zones rurales permettra d'améliorer considérablement la situation des femmes rurales.

Dans le domaine de la santé, la priorité est aussi d'améliorer les services offerts dans les hôpitaux publics pour une meilleure prise en charge des femmes, des personnes âgées et des catégories vulnérables.

Dans le domaine du transport, la féminisation du secteur pourrait donner de meilleures solutions sur les orientations à suivre pour la prise en compte des problématiques spécifiques aux femmes.

La question du transport des ouvrières agricoles et travailleuses saisonnières en milieu rural devra nécessairement être une priorité car elles sont de nouveau et depuis quelques années marginalisées.

La mise en place et l'application de cadres législatifs adéquats et adaptés à la réalité des femmes est une urgence absolue pour éviter une augmentation des décès sur les routes, déjà importants.

هناش
مسلمين
في حقوقنا شادين



INTRODUCTION

Les deux principales Institutions financières internationales (IFIs) que sont le FMI et la Banque mondiale interviennent depuis plusieurs années à travers divers programmes dans les pays en développement. Depuis leur création en 1944, l'austérité, l'ajustement structurel et la consolidation budgétaire ont été la norme. Actuellement, plus de soixante pays soit près du 1/3 des pays du monde entier, principalement en développement, ont signé des arrangements avec le FMI et suivent ses conseils pour contracter leurs dépenses et limiter leur marge de manœuvre budgétaire.¹ Même si ces politiques peuvent avoir d'énormes conséquences et des répercussions négatives sur les personnes en situation de vulnérabilité, la plupart d'entre eux n'ont pas été conçus ou exécutés d'une manière qui favorise ou protège les droits des humains, et encore moins en tenant compte des effets liés au genre.

Les politiques macroéconomiques sont souvent considérées comme « neutre en matière de genre ». Cependant, les politiques économiques affectent différemment les hommes et les femmes en raison des positions et des rôles différents qu'ils occupent dans l'économie, tant sur le marché (travail rémunéré) qu'en dehors (travail non rémunéré).

Par conséquent, lorsque les décideurs politiques n'en tiennent pas compte, les politiques macroéconomiques promues ne sont pas « neutres en matière de genre », mais ont un parti pris masculin, dans la mesure où elles exacerbent les inégalités préexistantes entre les sexes. Les mesures d'austérité imposées par les IFIs, par exemple, qui affectent les femmes de manière disproportionnée par divers mécanismes, et des mesures correctives supplémentaires sont rarement prises en compte.²



Les IFIs cherchent depuis quelques années à intégrer et à généraliser la prise en compte du genre dans leurs programmes. Les économistes féministes ont souligné que le développement de cette perspective de genre dans ce cadre a été partielle et incomplète, en partie parce que les IFI définissent l'égalité des sexes de manière sélective et limitée sans discuter du contexte macroéconomique dans lequel elle est développée.

Les modèles macroéconomiques et les analyses de politiques associées se sont traditionnellement concentrés exclusivement sur la production marchande, en ignorant le genre et les soins. Cependant, des décennies de recherches économiques féministes, de plaidoyers politiques et d'activisme autour du genre, des soins et du travail non rémunéré ont fourni une base intellectuelle solide pour combler cette lacune³. Malgré cet effort, il existe une réticence à intégrer les alternatives féministes proposées, notamment au sein des institutions qui jouent un rôle fondamental dans la gouvernance économique mondiale.

En particulier, la stratégie des IFI a été de présenter un « argument économique » pour l'égalité des sexes, arguant que l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail favorise la croissance économique. Selon le FMI, l'autonomisation économique des femmes renforce la diversification économique et l'égalité salariale pour une prospérité partagée. Le FMI estime que si les disparités entre les sexes étaient comblées, cela renforcerait l'économie mondiale de 7 000 milliards de dollars. Cette approche instrumentale s'est avérée problématique, car elle conceptualise l'égalité des sexes comme un moyen plutôt que comme une fin en soi.

particulier pour les femmes des pays en développement et les moins avancés. Les politiques d'austérité qu'elle mettent en place continuent à avoir un impact négatif sur le droit des femmes au travail, à la sécurité sociale, au logement, à l'eau et à la nourriture, à la santé, la violence contre les femmes, etc.⁴

¹ <https://www.imf.org/external/np/fin/tad/extarr11.aspx?memberKey1=ZZZZ&date1key=2024-11-30>

² <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/argentinien/20788.pdf>

³ Blecker, R. A., & Braunstein, E. (2022). Feminist Perspectives on Care and Macroeconomic Modeling: Introduction to the Special Issue. *Feminist Economics*, 28(3), 1–22. <https://doi.org/10.1080/13545701.2022.2085880>

⁴ Blecker, R. A., & Braunstein, E. (2022). Feminist Perspectives on Care and Macroeconomic Modeling: Introduction to the Special Issue. *Feminist Economics*, 28(3), 1–22. <https://doi.org/10.1080/13545701.2022.2085880>

INTRODUCTION

En 2023, selon ONU femmes, une femme sur dix vit dans l'extrême pauvreté. Si les tendances actuelles se poursuivent, d'ici 2030, 8% de la population féminine mondiale soit près de 350 millions de femmes et de filles – vivra encore avec moins de 2,15 dollars par jour. Plus de 60% de ces femmes sont en Afrique subsaharienne, un continent où les taux de pauvreté sont déjà élevés.⁵

Selon la Banque mondiale, près de 2,4 milliards de femmes dans le monde ne possèdent pas les mêmes droits économiques que les hommes.⁶ Le taux de chômage des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes, mais elles font face à une plus grande pénurie d'emplois.

Près de 60% des emplois des femmes à l'échelle mondiale sont dans l'économie informelle et, dans les pays à faible revenu, ce taux passe à 90%, selon les dernières recherches de 2018.⁷

Les inégalités de genre dans l'emploi et la qualité d'emploi se traduisent par des écarts dans l'accès à la protection sociale. La couverture des femmes est inférieure de 8% à celle dont bénéficient les hommes. Dans le monde, on estime que 73,5% des femmes occupant un emploi rémunéré n'ont pas accès à une protection sociale.⁸

Dans le secteur agricole, les femmes sont surreprésentées dans les emplois saisonniers, informels, à temps partiel et mal rémunérés qui offrent un accès limité à la protection sociale.⁹

Les femmes représentent la majorité de la main-d'œuvre rémunérée dans les services de soins, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation. Elles assument une part disproportionnée des soins et des travaux domestiques non rémunérés. Près de 80% du travail domestique dans le monde est exercé par des femmes, dont 90% n'ont pas accès à la sécurité sociale.¹⁰ Les femmes issues de groupes à faible revenu accomplissent plus de trois quarts de ces soins et travaux domestiques non rémunérés.¹¹

En Tunisie, les inégalités entre les hommes et les femmes restent fortement élevées. Les femmes se caractérisent par des taux de pauvreté plus importants que les hommes. Selon une étude réalisée par le PNUD, les taux de pauvreté monétaire étaient respectivement de 15,5% pour les femmes et 14,8% pour les hommes avant 2020, mais à cause de la pandémie, ces taux seraient passés à 19,8% pour les femmes contre 18,7% pour les hommes.¹²

En matière d'accès à l'emploi, le taux de chômage chez les femmes en Tunisie est de 22% soit presque double de celui chez les hommes (13,6%). La situation est encore plus dramatique au regard du chômage chez les diplômées de l'enseignement supérieur puisque le taux de chômage chez les femmes

est de 31,2% alors celui chez les hommes est de 13,8%.¹³ Cette situation se traduit par une absence de couverture sociale pour les femmes qui sont au chômage. D'après l'Organisation Internationale du Travail, 50,2 % des Tunisiens bénéficient d'au moins une prestation de protection sociale (hors santé), comparé à 46,9 % à l'échelle mondiale. En revanche, seulement 25,3 % des femmes bénéficient de prestations de protection sociale, un taux qui demeure en deçà de la moyenne mondiale, fixée à 44,9 %.¹⁴

⁵ <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-11/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2023-fr.pdf>

⁶ <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2022/03/01/nearly-2-4-billion-women-globally-don-t-have-same-economic-rights-as-men>

⁷ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_734075.pdf

⁸ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_848691.pdf

⁹ <https://openknowledge.fao.org/bitstreams/77e7655c-d7f4-4a2e-8ea3-74b050a81662/download>

¹⁰ <https://www.oxfam.org/fr/toutes-les-inegalites-ne-sont-pas-visibles-la-veritable-valeur-du-travail-de-soin>

¹¹ <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-10/technical-brief-forecasting-time-spent-in-unpaid-care-and-domestic-work-en.pdf>

¹² <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/arabstates/Etude-Impact-Economique-du-Covid-en-Tunisie.pdf>

¹³ https://www.ins.tn/sites/default/files-ftp3/files/publication/pdf/Note_Emploi_T3_2024.pdf

¹⁴ <https://arabstates.unwomen.org/sites/default/files/2023-01/Rapport-PGT-2022.pdf>

Selon une autre étude réalisée par Oxfam, les femmes passent 12 heures par jour à travailler dont 8 heures sont consacrées aux activités de soins non rémunérées, ce qui correspond à 67 % de leur temps de travail. L'absence des services publics de soins ou la difficulté d'y accéder alourdit encore plus la pression sur les femmes pour la réalisation de ce travail. Les femmes des couches sociales défavorisées et/ou des régions rurales sont ainsi davantage impactées par les responsabilités de soins non rémunérés.

Le FMI et la Banque mondiale interviennent en Tunisie depuis le début des années soixante à travers plusieurs programmes et projets qui ont eu des impacts divers sur la vie des femmes. Les mesures recommandées par les IFIs ont servi à dessiner les orientations qu'à suivi le pays pour son développement et eu des impacts divers sur l'environnement socio-économique en général.

Même si ces programmes peuvent avoir eu des impacts positifs (exp. mise à disposition de ressources financières), il est aussi indéniable qu'ils ont généré des effets négatifs à plusieurs niveaux, notamment sur le bien-être de la population et les femmes. L'impact le plus évident pourrait être celui que génère l'austérité et le gel dans les recrutements en augmentant le chômage des femmes qui est déjà très élevé.

Il existe certainement plusieurs mécanismes d'action des programmes des IFIs et leurs impacts sur les femmes sont à plusieurs niveaux. Le présent rapport se focalise sur l'identification et l'évaluation des impacts négatifs de l'intervention de ces deux IFIs en Tunisie.

De façon plus spécifique, il se focalise sur les impacts des politiques néolibérales perçues à travers le spectre des interventions des deux IFIs que sont le FMI et la Banque mondiale sur les femmes et de façon plus générale sur les inégalités de genre en Tunisie. Un focus thématique ou sectoriel est aussi effectué sur l'impact des programmes des IFIs sur les secteurs de la santé et des soins, de la sécurité sociale, du transport et de l'éducation.



Le rapport est structuré en plusieurs (neuf) chapitres, qui analysent respectivement l'émergence et les mécanismes d'action des IFIs, la prise en compte des droits des femmes par ces IFIs, les critiques et les réponses apportées par l'école féministe face aux politiques des IFIs, et l'impact des programmes des IFIs sur les femmes en Tunisie et leurs accès à la protection sociale, la santé, l'éducation et au transport.

Le rapport est basé sur des recherches primaires et secondaires avec une analyse documentaire qui est complétée par un focus groups avec les femmes ouvrières agricoles et des entretiens avec des personnes ressources.

¹⁵ <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/10546/621354/1/rr-unpaid-care-work-tunisia-250120-fr.pdf>

Ce chapitre présente respectivement l'émergence des IFIs, l'évolution de leurs missions, ainsi qu'une analyse critique de leurs modes de gouvernance.

Genèse et évolution contextuelle des IFIs

La Banque mondiale et le FMI sont des institutions internationales (intergouvernementales) qui ont été créées en 1944. Elles influencent aujourd'hui la structure du développement mondial et l'ordre financier à l'échelle internationale. Également connues sous le nom d'Institutions de Bretton Woods, elles ont été initialement créées avec l'intention de reconstruire le système économique international après la Seconde Guerre mondiale.¹⁶

Les décisions clés qui ont conduit à la création des deux institutions ont été largement pilotées par les États-Unis et, dans une moindre mesure, par le Royaume-Uni, et pendant la période d'après-guerre, les institutions de Bretton Woods ont été fortement influencées par la domination géopolitique des États-Unis.

Depuis leur création, les mandats, objectifs et programmes des deux institutions financières internationales ont considérablement évolué au fil du temps, comme le montre, par exemple, le déplacement de leur rôle central en tant que concepteurs du régime de taux de change fixe créé par le système de Bretton Woods, vers leur promotion active d'un système de taux de change fluctuant après son effondrement en 1973, et à ce jour comme les principaux bailleurs de fonds des pays en développement qui connaissent des difficultés économiques et financières.

Alors que la création de la Banque mondiale et du FMI a été présentée comme un effort ayant pour objectif ultime la reconstruction de l'économie mondiale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, certaines interprétations les considèrent également comme un effort pour défendre ou étendre la portée du capitalisme et de la politique néolibérale de l'Occident face à une menace potentielle de la croissance de l'Union soviétique.

Les deux institutions visant en particulier à défendre et promouvoir les intérêts et l'hégémonie des États-Unis.¹⁷

Dans les années 1970, la Banque mondiale souhaitait augmenter le volume de son activité. Au préalable, les institutions financières ont encouragé les pays en développement à accepter la finance internationale comme moyen de remédier à leur « sous-développement ». La Banque mondiale a particulièrement augmenté ses prêts pour les projets d'infrastructures (ports, routes, etc.).

À la suite de la crise de la dette qui a émergé au début des années 1980, suite à une récession économique mondiale et à l'effondrement des prix mondiaux des matières premières, ces institutions ont senti le risque que les dettes des pays les moins avancés ne soient pas remboursées. Par conséquent, elles ont décidé que des prêts supplémentaires étaient inappropriés, à moins que ces pays n'adoptent des mesures visant à réduire leurs dépenses intérieures et augmentant leurs revenus d'exportation.



¹⁶ Actuellement, le Groupe de la Banque mondiale comprend cinq institutions : Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

¹⁷ <https://www.imf.org/external/pubs/ft/history/2012/pdf/c8.pdf>

¹⁸ <https://www.elibrary.imf.org/view/book/9781484371329/ch001.xml>

HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Dans les années 1990, des crises monétaires ont eu lieu en Europe, en Amérique Latine ainsi qu'en Asie de l'Est. Ces crises ont été coûteuses à des degrés divers, et ont été liées principalement à une ouverture économique et une libéralisation financière des économies des pays. En réponse à ces crises les institutions sont intervenues avec différentes modalités dans le cadre d'accords financiers internationaux.¹⁹ Durant la crise économique financière mondiale de 2008, plusieurs pays en développement ont aussi signé des accords de prêts avec le FMI.²⁰

Les pays en développement en situation économique difficile et endettés auprès des IFIs, sont ainsi et désormais obligés d'adopter des programmes d'ajustement structurel, conçus par le FMI et la Banque mondiale, pour « réformer leurs économie ». Dans ce contexte, les institutions de Bretton Woods dominent désormais la décision, l'élaboration et la formulation des politiques dans presque tous les pays en développement où leurs programmes sont en cours d'implantation.

Une capacité financière hors norme pour asseoir la domination des institutions financières

Les crises financières plus fréquentes depuis les années 1970 – et en particulier celle de 2008 – ont eu un impact sur le travail des institutions financières et surtout le FMI, qui été contraint d'aller au-delà des interventions essentiellement nationales pour se concentrer davantage sur l'économie mondiale et de scruter l'horizon à la recherche de crises potentielles pour les gérer afin d'éviter une contagion régionale ou mondiale. La mise en œuvre des programmes des IFIs, nécessitent la mobilisation de ressources financières considérables pour atteindre les objectifs cibles.

Les objectifs actuellement annoncés par le FMI sont de promouvoir la coopération fiscale et monétaire internationale, d'assurer la stabilité financière internationale, de faciliter le commerce international et de promouvoir un emploi élevé et une croissance économique durable. Il vise à le faire en proposant des programmes de prêts aux États ayant des problèmes de balance des paiements, ainsi que des conseils politiques par le biais d'une assistance technique ou surveillance macroéconomique bilatérale et multilatérale.²¹

Le FMI accorde des prêts à court et à moyen terme pour aider les pays qui rencontrent des problèmes de balance des paiements et des difficultés à respecter leurs obligations de paiement extérieur.

Il offre plusieurs instruments de dettes répartis en deux catégories : les prêts à des conditions non concessionnelles (taux d'intérêt aux conditions du marché), et les prêts concessionnels (à un taux d'intérêt de 0 %, actuellement) au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), qui s'adresse aux pays à faible revenu.²²

À la fin de l'exercice 2024, les nouvelles demandes de prêts et d'aide approuvées ont atteint un niveau d'environ 53 milliards de Droits de tirages spéciaux (DTS).²³ Ce montant se répartie à raison de 33,8 Mrds de DTS pour l'hémisphère occidental (dont plus de 26 Mrds DTS pour la Colombie), 10,5 Mrd DTS pour l'Afrique Subsaharienne, 8 Mrds DTS pour le Moyen orient et l'Asie centrale et le reste pour l'Europe. Le FMI propose ses prêts sous différents instruments.

Historiquement les plus utilisés sont les accords de confirmation et les accords élargis dans le cadre du mécanisme élargi de crédit. Ce sont également les deux premiers accords développés par le FMI.²⁴

¹⁹ <https://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2016/exchangerates/pdf/Devereux.pdf>

²⁰ <https://www.imf.org/en/News/Articles/2015/09/28/04/53/sonew041511a>

²¹ [https://www.imf.org/en/About/Factsheets/IMF-at-a-Glance#:~:text=The%20International%20Monetary%20Fund%20\(IMF,%2C%20and%20economic%20well%2Dbeing.](https://www.imf.org/en/About/Factsheets/IMF-at-a-Glance#:~:text=The%20International%20Monetary%20Fund%20(IMF,%2C%20and%20economic%20well%2Dbeing.)

²² Un fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (fonds fiduciaire RD) a été récemment créé et offre des financements à long terme à des taux d'intérêt abordables aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire vulnérables cherchant à améliorer leur résilience aux chocs extérieurs.

²³ Le FMI a créé le DTS en 1969, lorsque les monnaies étaient liées au prix de l'or et que le dollar américain était le principal avoir de réserve internationale. La valeur du DTS a été fixée par le FMI à une fraction d'or équivalant à un dollar américain. Avec la fin des taux de change fixes en 1973, le FMI a redéfini la valeur du DTS comme équivalent à la valeur d'un panier de monnaies mondiales. Le DTS n'est pas une monnaie en soi, mais un avoir qui peut être échangé par ses détenteurs contre des devises en cas de besoin. Le DTS est l'unité de compte du FMI et d'autres organisations internationales. Actuellement 1 DTS ≈ 1,33 \$ US.

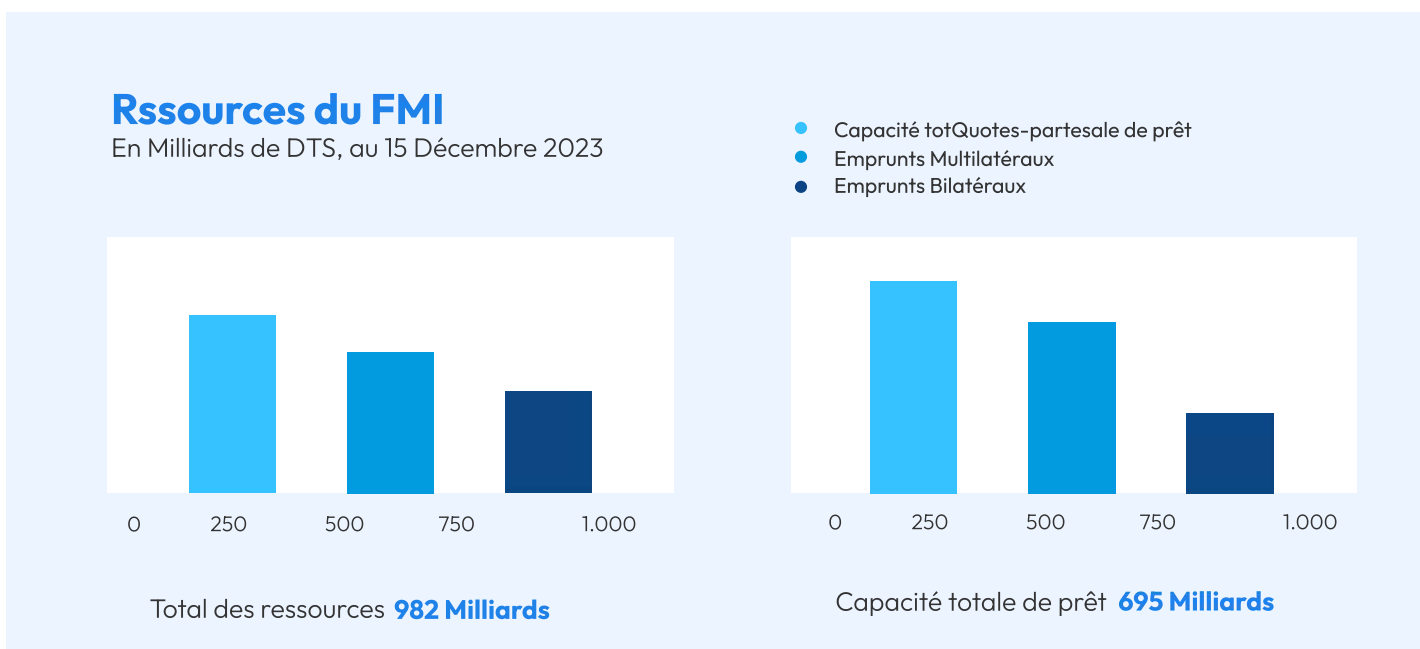
²⁴ <https://www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2024/what-we-do/lending/#:~:text=%C2%B9%20Including%20prepandemic%20commitments%2C%20as,was%20about%20SDR%2025.4%20billion.>

HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Les prêts du FMI sont principalement financés par les quotes-parts que versent ses membres. Les 190 pays membres du FMI lui fournissent ainsi les ressources qu'il prête, principalement en s'acquittant de leur quote-part, qui détermine, avec les voix de base, le nombre de votes qui leur sont attribués (voir ci-après).

En plus de ces quotes-parts, les ressources du FMI proviennent en second lieu des emprunts multilatéraux et bilatéraux. En 2023, le total des ressources financières du FMI sont estimés à environ 982 milliards de DTS, soit une capacité de prêt d'environ 695 milliards de DTS (environ 932 milliards de dollars), ce qui représente environ 20 fois le PIB de la Tunisie.

Figure 1 : Répartition des ressources du FMI par source, 2023



Source : FMI 2024

Les revenus du FMI proviennent principalement de ses activités de prêt et d'investissement. En 2024, le revenu net du FMI s'est élevé à 3,0 milliards de DTS (4,0 milliards de dollars) provenant principalement des activités de prêts.

Le rôle de la Banque a également changé, passant d'une concentration initiale sur les prêts d'infrastructures en tant que modèle du Consensus de Washington²⁵ et du Consensus post-Washington²⁶, à la « Banque de développement et d'expertise » où elle a tenté de se positionner comme responsable des « expertises en développement ».

La vision annoncée par la BM est celle d'une banque qui contribue à « créer un monde sans pauvreté sur une planète vivable ».

²⁵ Le terme "Consensus de Washington" a été inventé en 1989 par l'économiste John Williamson. Il fait référence à une liste de 10 réformes politiques d'inspiration néolibérale recommandées en réponse à la turbulence macroéconomique et à la crise de la dette du début et du milieu des années 1980. Ces réformes incluent

²⁶ Le post-Consensus de Washington s'est concentré sur la réduction de la pauvreté, en mettant l'accent sur la nécessité de fournir aux populations pauvres des services sociaux, tels que l'éducation et les soins de santé, par le gouvernement et la société civile. -<https://www.worldscientific.com/doi/pdf/10.1142/S0116110503000071#:~:text=The%20post%2DWashington%20Consensus%20focused,by%20government%20and%20civil%20society.>

HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Aujourd'hui, le travail de la Banque est encadré par un double objectif, établi en 2013 : « éliminer l'extrême pauvreté à l'horizon 2030 et promouvoir une prospérité partagée ». Ceux-ci sont ciblés en principe à travers : des actions directes de prêts pour des projets de développement ; un soutien budgétaire direct aux gouvernements (également connu sous le nom de politique de développement Financement [DPF]) un soutien financier au secteur privé, y compris aux intermédiaires financiers ; et des garanties pour le développement à grande échelle.²⁷

La Banque mondiale est en réalité un groupe d'institutions. C'est pour cela qu'on parle du groupe Banque mondiale qui comprend La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) fournit des produits financiers et du conseil, l'Association internationale de développement (IDA) qui accorde des dons et des prêts concessionnels aux gouvernements des 75 pays les plus pauvres du monde, la Société financière internationale (IFC) qui se focalise sur le secteur privé dans les pays en développement, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) qui fournit des garanties contre les risques non commerciaux et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) fournit des facilités internationales pour la conciliation, la médiation, l'arbitrage et le règlement des différends liés aux investissements

Les domaines d'intervention des institutions de la Banque mondiale couvrent tous les secteurs économiques sans exception : Agriculture, pêche et foresterie, Éducation, Énergie et industries extractives, Secteur financier, Industrie, commerce et services, Technologies de l'information et de la communication, Administration publique, Protection sociale, Transports, Eau, assainissement et gestion des déchets, etc. La répartition globale des engagements ne montre en général pas de secteur dominant mais il y a certainement des différences importantes entre les pays compte tenu des priorités individuelles.

En ce qui concerne les thématiques transversales, la banque cible des domaines tels que la Politique économique, la Gestion de l'environnement et des ressources naturelles, les Finances, le Développement humain et genre, le Développement du secteur privé, la Gestion du secteur public, la protection sociale, le Développement urbain et rural. Les domaines des ressources naturelles et de l'environnement, le développement humain et du genre, et enfin le développement urbain et rural sont les premiers postes d'engagement et de décaissement.

Durant l'exercice 2024, la Banque mondiale a eu des engagements pour des financements pour un montant total de 117,5 Mrds de \$. Ces montants se répartissent à raison de 38 Mrds pour l'Afrique, 24,7 Mrds \$ pour l'Europe et l'Asie centrale, 18,4 Mrds pour l'Amérique Latine, 15,9 Mrds pour l'Asie du Sud, 12, 5 Mrds \$ pour l'Asie de l'Est et 0,4 Mrds \$ pour le reste du monde. Les décaissements de la Banque se sont établis à 89 Mrds \$.

En 2024, les décaissements du groupe ont été répartis à raison de 33,5 Mrds \$ pour la BIRD, 28,2 Mrds \$ pour l'IDA, 19 Mrds \$ pour l'IFC, 8,2 pour la MIGA et le reste par d'autres activités de décaissements.²⁸

Ces montants reflètent les spécificités des modèles de financement propres à chaque institution de la Banque mondiale. La BIRD finance ses prêts sur ses fonds propres et avec de l'argent emprunté sur les marchés financiers par l'émission d'obligations de la Banque mondiale. Le financement de l'IDA est assuré en grande partie par les contributions des pays développés et pays à revenu intermédiaire partenaires.

Ensemble les deux IFIs que sont le FMI et la banque mondiale, disposent d'une capacité de prêt énorme. Ceci leur permet d'asseoir une position dominante par rapport aux pays emprunteurs notamment les plus en développement et les pays les plus pauvres.

En même temps, la structure de gouvernance de ces deux institutions permet de donner aux pays les plus riches un pouvoir sur les décisions de celles-ci et par conséquent sur les politiques économiques, sociales et environnementales des pays emprunteurs.

²⁷ <https://www.worldbank.org/en/publication/poverty-prosperity-and-planet>

²⁸ <https://www.worldbank.org/en/about/annual-report#anchor-annual>

HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

La Banque mondiale et du FMI : une gouvernance qui accentue la domination des pays riches

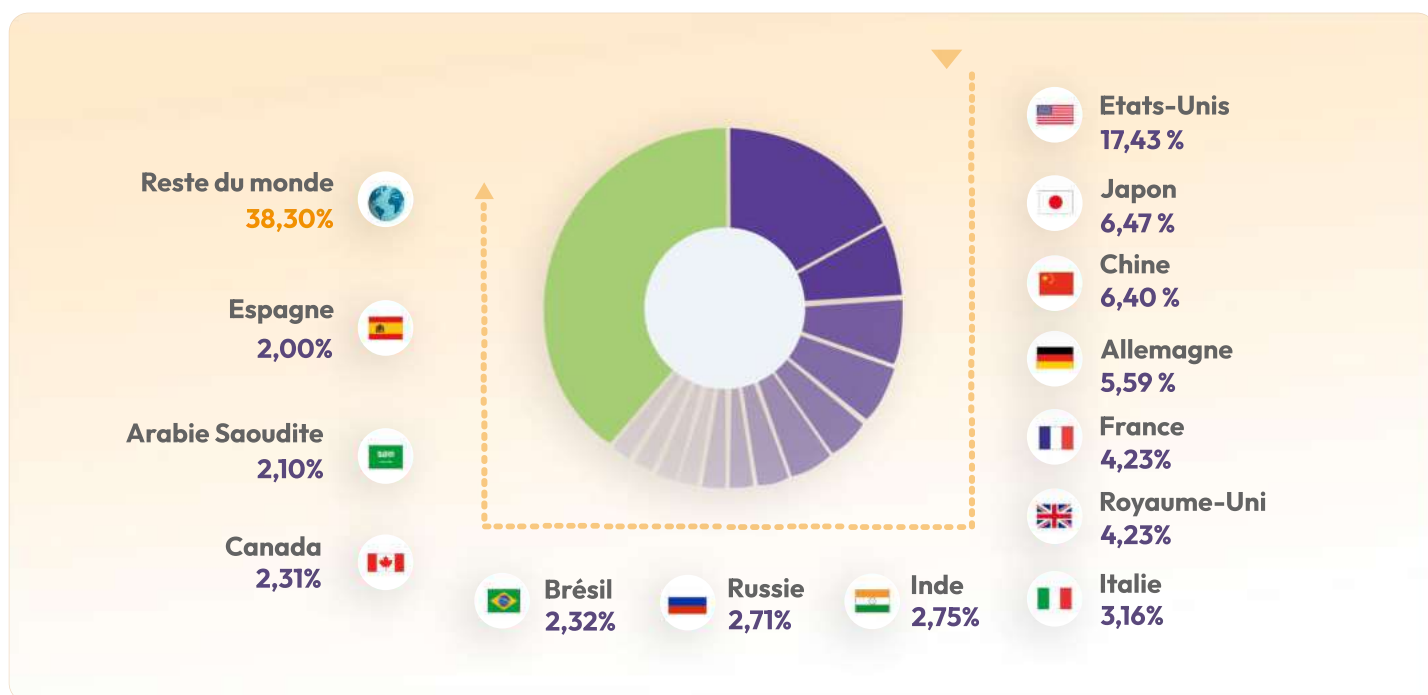
L'une des principales critiques adressées à la Banque mondiale et au FMI concerne les déséquilibres de pouvoir politique des structures de gouvernance. Les pays les plus pauvres – souvent ceux qui reçoivent des prêts, sont structurellement sous-représentés dans les processus décisionnels. Cela est dû aux origines impériales de ces institutions.

Les quotes-parts jouent un rôle clé pour déterminer le pouvoir de vote des pays membres dans les organes de décision du FMI, les conditions d'accès des pays membres au financement du FMI et la part de l'allocation générale de DTS qui échoit à chaque pays membre.²⁹

Malgré les réformes de vote au FMI intervenues en 2016, qui ont quelque peu modifié les pouvoirs de vote (au profit et avantage de la Chine), la répartition des voix reste fortement déséquilibrée en faveur des États-Unis, des pays européens et du Japon en particulier.

Les quotes-parts du FMI ont été fortement augmenté suite à la crise de 2008. Cela a permis de donner une plus grande capacité d'intervention au FMI, mais aussi d'accorder un poids plus important aux pays en développement, notamment la Chine. En 2023, la somme des quotes-parts de tous les pays membres du FMI atteint 477 milliards de DTS, dont 83 milliards pour les États-Unis, premier contributeur (soit près de 17,43 % du total).

Figure 2 Quote-part des pays membre du FMI, 2023



Source : FMI

¹⁹ Les quotes-parts sont les éléments constitutifs de la structure de financement et de gouvernance du FMI. Chaque pays membre se voit attribuer une quote-part lorsqu'il rejoint le FMI et est tenu de régler intégralement la souscription correspondant à sa quote-part. Elles correspondent globalement à la position de chaque pays membre dans l'économie mondiale. La formule de calcul des quotes-parts est une moyenne pondérée en fonction du produit intérieur brut (PIB) (à 50 %), du degré d'ouverture de l'économie (à 30 %), des variations économiques (à 15 %) et des réserves officielles de change (à 5 %).

HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Les directeurs de la Banque mondiale et du FMI ne sont pas élus, mais nommés par les États-Unis et l'Europe. Selon un accord, le président de la Banque mondiale a toujours été américain, tandis que celui du FMI a toujours été européen

Le conseil des gouverneurs est l'organe décisionnel suprême du FMI et se compose d'un gouverneur et d'un gouverneur suppléant de chaque pays, généralement le ministre des Finances ou le directeur de la banque centrale. Le pouvoir de vote est largement biaisé en faveur des pays riches. Les États-Unis disposent de facto d'un droit de veto sur toutes les décisions importantes et, avec le reste du G7 et l'Union européenne, ils contrôlent plus de la moitié des votes. Les pays à revenu moyen et faible, qui représentent ensemble 85 % de la population mondiale, détiennent une part minoritaire.

La Banque mondiale a une structure similaire à celle du FMI, avec un conseil des gouverneurs qui supervise un conseil d'administration composé du président de la Banque et de 25 directeurs exécutifs. Comme au FMI, les votes sont répartis par actions et les cinq principaux actionnaires (États-Unis, Japon, Allemagne, France et Chine) ont leur propre directeur exécutif. À la Banque mondiale, le pouvoir de vote est réparti en fonction de la part financière de chaque pays.

Ces déséquilibres dans le pouvoir de vote expliquent en partie pourquoi le FMI et la Banque mondiale ont pu imposer un modèle néolibéral au pays du Sud depuis leur création. Le modèle est largement basé sur des programmes d'ajustement structurels axés sur la privatisation, l'austérité et la libéralisation forcée des marchés ce qui a largement favorisé le développement du capitalisme pur, avec une augmentation des inégalités diverses dans les pays du Sud. Ces politiques ont eu des impacts sévères sur les droits socioéconomiques des personnes dans les pays en développement (voir chapitre suivants).

La société civile et les dirigeants des pays du Sud ont toujours réclamé une démocratisation de la Banque mondiale et du FMI, notamment en ce qui concerne le processus de nomination des dirigeants qui devraient au minimum être élus et non nommés. Selon eux la direction des deux institutions devrait être fondée sur le mérite plutôt que sur le « gentlemen's agreement » actuel, où leur direction est partagée entre des dirigeants européens et américains nommés.³⁰



Les pays du Sud ont aussi demandé une plus grande représentation des pays en développement au sein du conseil d'administration, sachant que les pays riches sont surreprésentés. Selon les pays du Sud, la réforme du processus de décision par l'introduction du vote à la double majorité, où l'accord requiert à la fois la majorité des actionnaires et celle des États membres, donnerait aux pays en développement une plus grande part dans la prise de décision.

La demande des pays en développement est cruciale, car les déséquilibres de pouvoir dans l'économie mondiale se traduisent par une influence disproportionnée des pays riches lorsqu'il s'agit d'établir les règles du commerce et de la finance internationaux – et ils ont tendance à le faire de manière à servir leurs propres intérêts économiques, bien souvent au détriment de tous les autres. Ces inégalités dans le pouvoir de vote expliquent en partie pourquoi la Banque mondiale et le FMI ont pu imposer des programmes d'ajustement structurel néolibéraux dans le Sud global pendant les 40 dernières années. Pour espérer une économie mondiale plus juste, il est essentiel de commencer par déconstruire l'influence coloniale des institutions de gouvernance économique.

³⁰ <https://core.ac.uk/download/pdf/161443554.pdf>

LA CONDITIONNalité DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LE PIÈGE DE L'AUSTÉRITÉ

La conditionnalité des institutions financières et le piège de l'austérité

A ce jour le FMI et la Banque mondiale sont considérés comme les plus puissants défenseurs du néolibéralisme dans le monde à travers les politiques et les instruments qu'ils imposent aux pays en développement. La vague actuelle d'endettement souverain et de crises de la dette, combinée à des décennies de néolibéralisme ayant ancré l'austérité et la consolidation budgétaire dans les pratiques institutionnelles, pose des défis importants du point de vue féministe.

Lorsque les gouvernements réduisent les dépenses publiques, des dimensions essentielles de la protection sociale sont directement affectées. L'austérité n'est pas un concept abstrait ; elle se manifeste dans la réalité quotidienne des populations. De plus, elle opère dans un cadre marqué par des inégalités de genre et des disparités intersectionnelles, entraînant des impacts inégaux selon les groupes.

Pour mieux comprendre la conditionnalité des institutions financières et le piège de l'austérité, ce chapitre donne un aperçu des principales mesures recommandées/imposées par les IFIs aux pays en développement et des impacts qu'elles ont sur ces pays.

Le néolibéralisme comme remède aux maux des pays en développement

Le type de pensée économique qui domine le cadre actuel de politique macroéconomique mondiale et décrit notre économie et la politique actuelle est celle du néolibéralisme. Bien qu'il s'agisse d'un terme controversé, le néolibéralisme place le profit pur et la concurrence au centre des relations humaines et supposerait un rôle considérablement réduit de l'État dans l'économie.

Tout d'abord, et parce qu'il s'agit d'un terme utilisé au sens large, mais avec peu de rigueur, il faut clarifier ce qu'est le néolibéralisme. Le sens le plus répandu du néolibéralisme est de l'associer directement à la politique économique, mais cette idée répandue est fausse.

En réalité, le néolibéralisme s'élève à un niveau plus élevé que celui de la politique économique, ce qui lui confère plutôt le statut d'orientation stratégique de développement en pleine conformité avec les objectifs du capitalisme. Les politiques économiques seront ainsi celles qui serviront l'orientation vers le néolibéralisme.

Pour un pays qui décide d'opter pour une orientation stratégique néolibérale, il est nécessaire d'obtenir, comme condition préalable, ce que l'on appelle la stabilisation macroéconomique (réduction des déficits et inflation faible), et de mettre en place des réformes structurelles (libéralisation, déréglementation et ouverture des marchés) avec un vaste processus de privatisation.

Ces réformes réduisent la performance et l'interventionnisme de l'État dans l'économie et attribuent aux marchés un plus grand pouvoir dans l'allocation des ressources et des prix. Les mécanismes libres du marché prennent alors la place de l'État et l'échange marchand libre est considéré comme un vecteur capable de guider l'action humaine et d'impacter positivement la vie et le bien-être économique et social des personnes.

Le Néolibéralisme a fortement inspiré les politiques économiques dans les pays occidentaux, notamment les États unis. A leurs yeux, il représente la voie à suivre par toutes les économies y compris celles des pays en développement.

D'ailleurs, c'est principalement, durant les années 1980, et en réponse aux crises économiques et difficultés financières qui prévalaient, que nombreux pays en développement ont adopté sous l'égide des institutions financières internationales des politiques d'inspiration néolibérale d'ouverture économique et financière, de privatisation et de dérégulation des marchés, visant à atteindre un équilibre économique et pour générer une croissance raisonnable.

Ces mêmes politiques ont été accompagnées par des programmes d'assainissement pour modifier les politiques économiques nationales et les orienter vers une plus grande « responsabilisation ».

³¹ https://www.un.org/ldc5/sites/www.un.org/ldc5/files/zambia_social_forum_statement.pdf

LA CONDITIONNalité DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LE PIÈGE DE L'AUSTÉRIÉTÉ

Le néolibéralisme a été largement promu et mis en œuvre par les deux IFIs de Bretton woods, ce qui a conduit à l'adoption massive de cet ensemble de politiques macroéconomiques « conventionnelles » forcées et promues auprès des gouvernements, en particulier après une crise économique. Les pays en développement et des pays moins avancés se caractérisent alors par des soldes extérieurs (balances des paiements) largement déficitaires, des déficits budgétaires excessifs, une faible épargne intérieure et des taux d'inflation élevés

En plus d'une orientation vers des politiques libérales favorisant les exportations et en laissant libre cours aux investissements étrangers et au capital, le FMI et la Banque mondiale demandent aux pays de réduire la demande intérieure et de réduire considérablement les dépenses publiques. ».

L'idée largement acceptée et promue est ainsi que les pays vivent au-delà des de leurs moyens. Cette méthode d'ajustement est basée sur la philosophie du libre marché, désapprouve également fortement l'intervention de l'État. De plus, elle vise uniquement le niveau national, car c'est là que réside la faute et les programmes et politiques à mettre en place sont essentiellement d'ordre national dans la mesure où ils ignorent largement les aspects internationaux de l'économie mondiale qui entravent le développement de ces pays.

En 2016, le FMI a publié un article intitulé « Le Néolibéralisme, est-il surfaît ? » où on peut lire que « Au lieu d'apporter la croissance, certaines politiques néolibérales ont creusé les inégalités au détriment d'une expansion durable »³².

Ceci démontre que les principes et les bienfaits des politiques, programmes et instruments de promotion du Néolibéralisme sont quelque peu contestés au sein même de l'institution. Selon Joseph Stiglitz « Après un quart de siècle d'expérimentations parmi les pays en développement, les perdants apparaissent clairement : non seulement ceux qui ont adopté une politique néolibérale ont perdu la course à la croissance, mais quand il y a eu croissance, elle a bénéficié de manière disproportionnée aux plus riches »³³.



D'un point de vue féministe, à mesure que le néolibéralisme s'est imposé, une plus grande importance a été accordée à la croissance économique et au marché en tant qu'institution clé pour prendre des décisions socio-économiques. En conséquence, l'importance de l'État en tant que fournisseur de services et d'emplois a été considérablement réduite.

Les économistes féministes, en particulier, ont critiqué le passage au néolibéralisme sous plusieurs angles, notamment les conditions d'exploitation et la précarité accrues, l'impact genré de la réduction du secteur public, l'augmentation du travail non rémunéré en raison de la réduction des services publics, et l'accent mis par le néolibéralisme sur les résultats du marché au détriment des activités non marchandes.

La critique féministe sur ce sujet, qui est riche, souligne également les limites de l'utilisation du revenu national comme mesure du bien-être, en argumentant que les contributions des femmes, dont beaucoup restent non rémunérées, sont invisibles et sous-évaluées.

Les politiques et les instruments de l'austérité des IFI's

Pour pouvoir saisir les impacts que peuvent engendrer les politiques et les recommandations promues par le FMI et la Banque mondiale, il est nécessaire de comprendre les mécanismes d'intervention de ces institutions et le type de relation qui existe avec les pays en développement.

Si les relations du FMI avec les pays en développement sont anciennes, c'est dans les années 80, après l'émergence de la crise de la dette, qu'il leur consacre une part importante de ses fonds et ses activités.

³² <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2016/06/pdf/ostry.pdf>

³³ <https://www.lesechos.fr/2008/07/la-fin-du-neoliberalisme-494055>

LA CONDITIONNALITÉ DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LE PIÈGE DE L'AUSTÉRITÉ

Quant à la Banque mondiale, comme indiqué auparavant, son intervention s'est développée dans les pays en développement depuis la fin des années soixante. Les années 80 ont été une période d'une grande importance pour les activités de la Banque mondiale en raison des changements survenus dans son rôle et son importance par rapport aux pays en développement. Ces années de crise pour ces pays, sont considérées comme telles notamment pour deux raisons : les problèmes structurels du modèle de développement basé sur une industrialisation de substitution aux importations et leur dette extérieure élevée, qui s'est avérée insoutenable. Dès le début des années 1980, la Banque mondiale et le FMI ont formé un duo pour gérer la crise de la dette et mettre en œuvre des politiques d'ajustement. En même temps, les deux institutions sont devenues de grands gestionnaires et collecteurs de fonds et de dettes.

Dans ses statuts, le FMI a indiqué que parmi ses objectifs il y a la « mise à disposition des pays membres des ressources générales du Fonds temporairement moyennant des garanties adéquates, leur fournissant ainsi la possibilité de corriger les déséquilibres de leurs balances des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale ». Ainsi, il faut noter que la mise à disposition des ressources financières est conditionnée par certaines garanties que le FMI pourra récupérer ses prêts. En vertu de cela, le FMI intervient directement dans la détermination des politiques économiques des pays emprunteurs. En matière de dette, un programme d'ajustement constitue la meilleure garantie qu'un pays sera en mesure de continuer à payer.

Parce que les pays sont endettés, le FMI et la Banque mondiale peuvent les forcer (c'est une sorte de chantage économique) à réorienter « de manière appropriée » leurs politiques macroéconomiques en fonction de leurs intérêts. Cela permet d'imposer un rapport de légitimation du service de la dette et de maintenir les nations débitrices dans une situation qui les empêche de se lancer dans une politique économique nationale indépendante. L'adoption des exigences du Fonds, selon l'accord de stabilisation économique, implique non seulement l'obtention de prêts du Fonds mais cela constitue aussi un feu vert pour des relations et des négociations avec les institutions multilatérales, aux investisseurs étrangers, institutions bancaires commerciales et fournisseurs de fonds bilatéraux.³⁴

Il est évident que le pays qui refuse d'accepter les mesures correctives du Fonds se retrouve confronté à des difficultés pour restructurer sa dette et/ou pour obtenir de nouveaux prêts de développement et pour accéder à l'aide internationale. Le FMI a également le pouvoir de déstabiliser l'économie nationale en bloquant le crédit à court terme qui doit soutenir l'économie du pays.

Les institutions internationales interviennent donc à travers les programmes d'ajustement structurels qui contiennent de nombreuses mesures. Même si les circonstances et les situations qui prévalent dans les pays qui doivent « s'adapter » sont sensiblement différentes, la même recette économique est appliquée à l'échelle mondiale. Il n'est donc pas surprenant que certains peuvent être négatifs, tandis que d'autres peuvent être positifs comme par exemple la mise à disposition immédiate des ressources financières.

Les programmes d'ajustement structurels ont été mis en œuvre à grande échelle. En général, ces packages de nature monétaire et structurelle sont interconnectés et impactent quasiment tous les secteurs et toutes les catégories économiques et sociales dans le pays.

Le FMI s'intéresse à la politique macroéconomique, qui tend à impliquer des mesures à court terme, tandis que la Banque mondiale se concentre sur les mesures micro-économiques des réformes, qui impliquent généralement des mesures à long terme. Le FMI recommande généralement une réduction du déficit public et des dévaluations significatives, reflétant son approche monétaire pour la réduction des déséquilibres de la balance des paiements.

Ces recommandations tendent à avoir un effet instantané sur le bilan économique d'un pays. Sur le plan budgétaire, la Banque mondiale prône généralement l'abolition des subventions aux prix, la réduction des subventions accordées aux services publics, la rationalisation des administrations gouvernementales et réductions dans les secteurs public et privé.

LA CONDITIONNALITÉ DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LE PIÈGE DE L'AUSTÉRITÉ

Ces mesures mettent généralement plus de temps à avoir un impact sur l'économie d'un pays. D'autres mesures prises par la Banque mondiale comprennent l'augmentation des taux d'intérêt à stimuler l'épargne, le démantèlement des barrières à l'importation vers des économies ouvertes, la déréglementation pour améliorer le mécanisme global du marché et la privatisation des actifs du gouvernement.

Il y a alors une répartition claire des tâches entre les deux organisations jumelles.³⁵

Le FMI traite des négociations clés en matière de politique structurelle en tenant compte des taux de change et déficit budgétaire. La Banque mondiale, pour sa part, participe au processus de réforme structurelle par son bureau de représentation dans chaque pays et par le biais de ses nombreuses missions techniques. Par ailleurs, la Banque mondiale maintient des relations étroites avec la plupart des ministères importants qui établissent le cadre spécifique d'ajustement structurel et qui vont appliquer les réformes dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'industrie, l'agriculture, les transports, et l'environnement.

Le gouvernement doit fournir au FMI la preuve qu'il est "sérieusement engagé dans le lancement d'une réforme économique" avant que les négociations de prêt n'aient lieu. Une fois le prêt accordé, les réalisations politiques sont étroitement liées et contrôlées chaque trimestre par les institutions de Washington. Les décaissements sont effectués en plusieurs tranches et peuvent être interrompus si les réformes ne sont pas.

Alors qu'historiquement, le FMI et la Banque mondiale imposaient des conditionnalités principalement par le biais de PAS, aujourd'hui, le FMI exige une « lettre d'intention » des gouvernements demandant un prêt.³⁶ Pour qu'un prêt soit approuvé par le FMI, la lettre doit contenir les mesures préalables, les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels – ces derniers continuant de contenir des réformes structurelles de politique macroéconomique.

Malgré les efforts visant à « rationaliser » le nombre de conditions face à de sévères critiques, la Revue de la conception et de la conditionnalité des programmes réalisée par le FMI en 2018 a révélé que le nombre des conditions structurelles est en augmentation. Pour la Banque mondiale, la conditionnalité est désormais émise plus directement via son DPF, où les prêts et des subventions pour des projets de développement sont accordés aux pays qui adoptent les « actions préalables » requises pour recevoir ce financement fongible.³⁷

Outre les conditions formelles introduites par les programmes de prêt, les deux institutions jouent un rôle plus important dans la restriction de l'espace politique par le biais de leurs recherches, publications, conseils politiques et formations.

En particulier pour les pays à faible revenu qui ont du mal à attirer des capitaux à des taux abordables, les déclarations du FMI et de la Banque sur les politiques intérieures peuvent conduire à des réactions importantes de la part du « marché » (y compris des réactions potentielles des Prêteurs ou investisseurs), limitant ainsi potentiellement (ou augmentant) les options de financement des pays. L'orientation de la Banque et du Fonds en faveur de l'assainissement budgétaire, du secteur privé et du service de la dette restreint également la marge de manœuvre des politiques publiques et la capacité des gouvernements à financer les infrastructures et les services sociaux.

La Banque et le Fonds ont aussi acquis un pouvoir normatif substantiel grâce à leurs recherches, publications, déclarations et soutien au travail universitaire « indépendant ».

Leur capacité à positionner leurs prescriptions politiques car les « meilleures pratiques », étayées par des travaux théoriques et empiriques « robustes », aboutissent souvent à l'internalisation des positions de la Banque et du Fonds par des universitaires, des praticiens du développement et des ministres des Finances.

Le FMI et la Banque mondiale ont été sévèrement critiqués, notamment dans les années 1990, pour leur recours aux programmes d'ajustement structurel, pour faciliter l'intégration des pays à l'ordre économique néolibéral.

La question des déséquilibres de pouvoir est une autre critique de longue date à l'encontre de la Banque et du Fonds du fait que les conditions de politique économique qu'ils imposent portent atteinte à la souveraineté des pays emprunteurs, limitant leurs capacités à prendre des décisions politiques et à formuler des stratégies nationales de développement indépendantes. Enfin, la principale critique, vis-à-vis des politiques du FMI et de la Banque mondiale est liée aux impacts qu'elles engendrent sur les différents secteurs et les droits socioéconomiques des personnes dans les pays en développement.

³⁵ <https://www.imf.org/en/About/Factsheets/Sheets/2022/IMF-World-Bank-New>

³⁶ <https://www.imf.org/en/Publications/CPID/Letters-of-Intent-Memoranda-of-Economic-Policies#:~:text=Letter%20Of%20Intent%20are%20prepared,prepared%20by%20the%20member%20country.>

³⁷ <https://www.worldbank.org/en/what-we-do/products-and-services/financing-instruments/development-policy-financing>

LA CONDITIONNalité DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LE PIÈGE DE L'AUSTÉRITÉ

Les droits de l'homme, les IFIs et l'impact des politiques d'austérité

La codification des responsabilités des gouvernements en matière de promotion et la protection des droits de leurs citoyens a commencé peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les membres des Nations Unies ont approuvé la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le premier accord majeur sur les droits de l'homme, en 1948.

Dix-huit années plus tard, les principes contenus dans la DUDH ont été codifiés en droit international dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Ensemble, ces trois documents relatifs aux droits de l'homme constituent la Charte internationale des droits de l'homme (CIDH).³⁸

La création et l'acceptation internationale de la CIDH ont marqué le début d'une nouvelle ère de l'histoire mondiale. Dans cette nouvelle ère, les gouvernements de la communauté mondiale, à de très rares exceptions près, reconnaissent à la fois l'existence de droits individuels égaux et inaliénables, et la transcendance de ces droits individuels et libertés sur les lois des États souverains.

La vision traditionnelle des droits de l'homme se limite aux domaines civils et politiques couverts par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Parmi ceux-ci figurent le droit à la vie, à la liberté et sécurité ; le droit de ne pas être victime de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la classe sociale ou l'opinion politique ; le droit de vote, la liberté d'expression et la liberté de la presse ; le droit d'être à l'abri de toute invasion arbitraire de la vie privée, de la famille ou du domicile ; et les droits légaux comme le droit à une procédure régulière et la présomption d'innocence, etc. Cependant, cette vision traditionnelle est de plus en plus remise en question, car elle ignore les droits économiques et sociaux

La DUDH, par exemple, reconnaît le droit à la sécurité sociale (article 22), au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la protection contre le chômage, à un salaire égal pour un travail égal, à une existence conforme à la dignité humaine (article 23), au repos et aux loisirs, à une limitation raisonnable de la durée du travail, aux congés payés périodiques (article 24), le droit à niveau de vie permettant de maintenir la santé et le bien-être, à l'alimentation, l'habillement, le logement et les soins médicaux, aux services sociaux nécessaires, à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou de toute autre perte de moyens de subsistance dans des circonstances indépendantes de sa volonté (article 25); et à l'éducation, notamment à l'enseignement élémentaire gratuit et à l'accès à l'enseignement supérieur en fonction du mérite (article 26).³⁹

La Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement stipule que le développement est un droit humain. L'article 1 stipule que « Le droit au développement est un droit de l'homme inaliénable en vertu duquel toute la personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer, de contribuer et de jouir du développement économique, social, culturel et politique, dans lequel tous les droits de l'homme et libertés fondamentales peuvent être pleinement réalisés ». ⁴⁰

Les obligations des institutions de Bretton Woods, et du FMI en particulier, en matière de droits de l'homme, font l'objet de débats depuis plusieurs décennies. Bien que la Banque mondiale et le FMI soient des organisations des Nations Unies, et les Nations Unies ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, la promotion des droits de l'homme ne fait pas explicitement partie de la charte de l'une ou l'autre des institutions financières internationales.



³⁸ <https://www.ohchr.org/fr/what-are-human-rights/international-bill-human-rights>

³⁹ http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf

⁴⁰ <https://www.ohchr.org/sites/default/files/rtd.pdf>

LA CONDITIONNalité DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LE PIÈGE DE L'AUSTÉRITÉ

Jusque dans les années 1990, il n'était pas clair si les droits de l'homme faisaient partie des priorités et des sujets pris en compte par la Banque mondiale et le FMI lors de la négociation des prêts. Récemment, la Banque mondiale a publié des critères de sélection qu'elle a généré avec son évaluation des politiques et des institutions nationales.

Parmi ces critères d'attribution de prêts déclarés publiquement figurent la qualité de gestion économique, de politiques structurelles, d'inclusion sociale, et d'équité, ainsi que la gestion du secteur public et les institutions.

La Banque mondiale reconnaît désormais ses responsabilités pour faire progresser les droits de l'homme. Comme l'a déclaré l'ancien président de la Banque mondiale, Wolfensohn, dans sa déclaration au Comité de développement de la Banque : «La Banque revoit actuellement son rôle en vue d'établir un lien plus explicite entre les droits de l'homme, tout en restant pleinement conforme à nos articles d'accord » (Banque mondiale 2005).⁴¹

Malheureusement, le FMI considère qu'en tant qu'agence monétaire, le droit international des droits de l'homme ne s'applique pas. En 2001, lors d'une « consultation internationale » du Comité des droits économiques, sociaux et culturels avec les institutions financières internationales et les organismes de développement sur le thème : « Les droits économiques, sociaux et culturels dans les activités liées au développement des institutions internationales », le représentant FMI a souligné que le FMI était une institution fournissant une assistance technique, et qu'elle n'était pas liée aux dispositions du Pacte.⁴²

Nombreuses sont les études qui ont analysé les impacts des politiques et des programmes du FMI et de la Banque mondiale dans les pays en développement dans de nombreux domaines notamment les droits de l'homme. Sachant que l'objectif premier de ces programmes est la reprise de la croissance et le développement économique, plusieurs analyses associent taux de croissance étaient négatifs ou décevants dans la plupart des pays qui ont mis en œuvre de tels programmes.

Le Centre de recherche en politique économique (Weisbrot et al. 2011) ont documenté comment les taux de croissance des années 1960 à la période de 1980 ont été bien supérieurs à ceux de la période 1980 à 2000 où les Plans d'ajustement structurels ont été mis en place.⁴³



En même temps, de nombreux groupes affirment que les programmes des IFIs imposent des mesures économiques sévères, ce qui contribue à aggraver la pauvreté, compromettre la sécurité alimentaire et conduire à une exploitation non durable des ressources, la destruction de l'environnement et le déplacement des populations.

Ces groupes, qui comprennent des organisations non gouvernementales (ONG), des économistes, des spécialistes des sciences sociales et des agences des Nations Unies rejettent la conception étroite de la croissance économique comme moyen d'atteindre objectifs sociaux et environnementaux. Ils estiment que les politiques et programmes des IFIs ont creusé l'écart entre riches et pauvres, tant au niveau local que mondial.⁴⁴

⁴¹ <https://www.ohchr.org/sites/default/files/rtd.pdf>

⁴² <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2009/10/committee-economic-social-and-cultural-rights-concludes-discussion>

⁴³ <https://desapublications.un.org/file/272/download>

⁴⁴ <https://citizen-network.org/library/extreme-poverty-in-a-time-of-austerity.html>

LA CONDITIONNalité DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LE PIÈGE DE L'AUSTÉRITÉ

L'ouvrage le plus marquant sur ce sujet est sans doute celui de Joseph Stiglitz, la Grande désillusion (2002). Stiglitz a reçu le prix Nobel en économie en 2001. Il avait été président du conseil d'administration sous la présidence de Clinton, et Conseil des conseillers économiques et économiste en chef pour la Banque mondiale. Selon Stiglitz, le principal problème des politiques d'ajustement structurel promues par les IFIs jumelles est qu'elles s'appuyaient trop sur le pouvoir d'un marché libre et non réglementé pour produire des résultats efficaces. Elles n'ont pas permis l'intervention du gouvernement qui pourrait guider la croissance économique, en particulier les politiques économiques qui garantissent une répartition plus équitable des bénéfices de la croissance.⁴⁵

Les programmes d'ajustement structurel ont généralement un impact négatif sur les personnes pauvres et marginalisées, entre autres. La mise en œuvre des PAS déclenche une chaîne d'événements qui, à leur tour, se traduisent par une baisse du niveau de vie des populations concernées et réduit leurs chances d'accès aux droits les plus fondamentaux.

A travers les prêts obtenus, la dette constitue un obstacle majeur, sinon le principal obstacle, au développement des pays en développement. Les populations sont rarement consultées et ne participent en général pas à la prise des décisions de dettes qui affectent leur avenir sachant que les programmes mis en œuvre peuvent impacter l'accès aux services publics de base, ressources naturelles, etc. De plus, la nécessité de remboursement des dettes en plus des intérêts impacte les ressources financières des générations actuelles et futures.⁴⁶



En ce qui concerne les droits socio-économiques, la privatisation des entreprises publiques entraînant souvent des licenciements massifs, privant ainsi des centaines de milliers de personnes de moyens de subsistance.⁴⁷

La privatisation des terres, favorise la concentration des terres entre les mains des propriétaires les plus riches au détriment des petites familles les agriculteurs et la souveraineté alimentaire.⁴⁸

La libéralisation des échanges soumet les entreprises nationales, les industries et la production agricole locale à une concurrence internationale acharnée. Ceci est accompagné d'une concurrence inégale engendrant une destruction du secteur économique ou purement et simplement du tissu social national.⁴⁹

La dévaluation de la monnaie (ou la libéralisation des taux de change) provoque généralement une hausse des prix (importations de produits, produits fabriqués localement à partir de matériaux importés, suivi des loyers, des terrains, des transports...).⁵⁰

⁴⁵ https://www.persee.fr/doc/receo_0338-0599_2002_num_33_1_3139

⁴⁶ <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2003/wp0361.pdf>

⁴⁷ https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/@emp_ent/documents/publication/wcms_126695.pdf

⁴⁸ <https://library.fes.de/pdf-files/gurn/00116.pdf>

⁴⁹ <https://policy-practice.oxfam.org/resources/trade-liberalisation-in-the-garment-industry-who-is-really-benefiting-130530>

⁵⁰ <https://capitalethiopia.com/2024/09/09/currency-devaluation-and-the-poor-an-empirical-analysis/#:~:text=Devaluation%20often%20leads%20to%20higher,necessities%2C%20they%20are%20disproportionately%20affected.>

LA CONDITIONNalité DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LE PIÈGE DE L'AUSTÉRITÉ

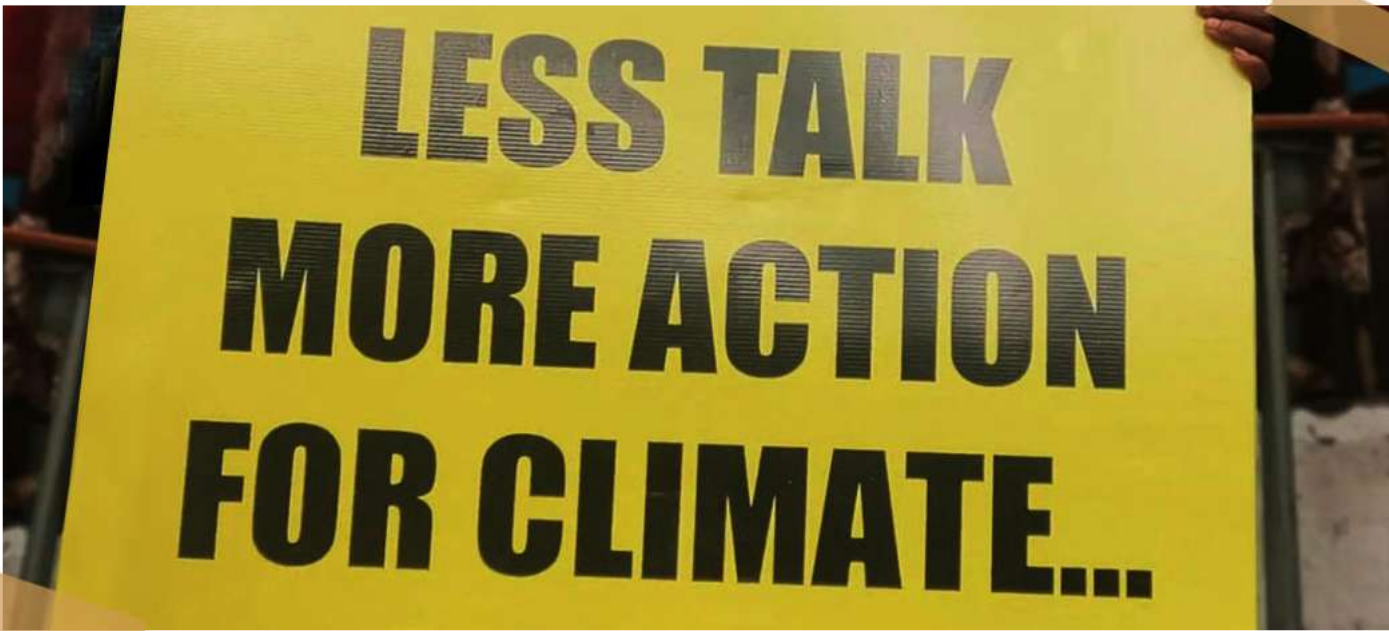
La réduction des subventions et des dépenses publiques pour les services publics (éducation, santé, logement, transports...) et/ou l'introduction – ou l'augmentation – de tarifs pour les services restants, créent des conséquences désastreuses pour les populations concernées.

La libéralisation du marché de l'emploi, l'introduction de politiques de travail « flexibles » provoquent une détérioration des droits des travailleurs et des conditions de travail .⁵¹

Les programmes d'ajustement imposés par la Banque mondiale impactent aussi l'environnement car ils appellent à une augmentation des exportations afin de générer des recettes pour assurer le service de la dette.

Les exportations des pays en développement comprennent en général des produits non transformés tels que le bois, le pétrole et le gaz naturel, les minéraux, etc.

L'accélération de l'extraction des ressources et la production de matières premières qui en résulte n'est pas écologiquement durable. De tels programmes encouragent la déforestation, la dégradation de la terre, les pertes de biodiversité, l'augmentation de la production de gaz à effet de serre et la pollution de l'air et de l'eau. ⁵²



Les femmes assument une part disproportionnée et importante des charges et des impacts imposés par les programmes d'austérité car à leur conception, ils tiennent peu compte de la division du travail basée sur le genre.

Ces programmes favorisent par exemple les cultures orientées vers l'exportation, qui ont tendance à être cultivées par les hommes possédant les terres. Les femmes travaillent en tant qu'ouvrières en général sans respect des moindres droits du travail.

De plus, les réductions des services publics se traduisent par une plus grande charge de travail des femmes qui luttent pour payer des frais supplémentaires, c'est notamment le cas pour garantir les services de soins ou d'éducation de leurs enfants. ⁵³

⁵¹ <https://www.ilo.org/media/318661/download>

⁵² <https://www.essentialaction.org/imf/environment.htm>

⁵³ <https://books.openedition.org/iheid/6025?lang=fr>

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET LES DROITS DES FEMMES

La prise en compte des droits des femmes par les IFIs ont connu une évolution importante au fil du temps. Ces changements ont été impulsés à la fois par les observations empiriques mais aussi par les nombreuses critiques à l'encontre des politiques promues par les IFIs et des impacts qu'elles ont sur les droits des femmes.

Pour mieux comprendre la critique féministe des institutions financières internationales et son impact sur les droits des femmes, il est essentiel d'intégrer les approches de l'autonomisation économique. Ces approches visent à renforcer le pouvoir et l'agence des femmes, leur permettant de prendre et d'agir sur leurs propres décisions économiques, tant individuellement que collectivement. De plus, le concept de justice économique joue un rôle clé.

La justice économique exige que les institutions offrent des opportunités et des processus équitables et égaux, exempts de préjugés. Cela met en évidence la nécessité d'un cadre de justice économique pour tenir ces institutions responsables et démanteler les inégalités structurelles profondément ancrées qu'elles perpétuent, inégalités qui touchent de manière disproportionnée les femmes au sein des systèmes économiques patriarcaux.⁵⁴

L'économie féministe comme alternative aux politiques macroéconomiques néolibérales

Dans l'économie féministe, la microéconomie située dans l'environnement domestique acquiert une centralité puisque des ressources telles que le travail et les loisirs ou les biens et services à consommer y sont distribuées, souvent de manière conflictuelle dérivée d'une répartition inégale du pouvoir entre l'homme et la femme. L'accent est également mis sur les activités qui se situent en dehors des frontières de la production monétisée et marchande, ce qui place les personnes et leur qualité de vie comme l'axe de son cadre théorique.

De cette manière, on reconnaît l'existence d'activités et d'efforts qui sont réalisés en dehors du marché et ne reçoivent pas de rémunération et sont donc rendus invisibles dans la logique économique classique. Cet aveuglement se traduit par l'invisibilité des femmes, principales responsables de ces activités.⁵⁵

L'économie féministe repense la discipline économique avec pour objectif explicite d'améliorer les conditions économiques des femmes. En conséquence, cette relecture ne se limite pas à critiquer et à dévoiler les agendas politiques implicites des théories économiques traditionnelles, mais enrichit également la théorie et les politiques économiques en assumant ouvertement son propre objectif : l'amélioration du bien-être économique des femmes.⁵⁶

Au cœur de la pensée économique féministe se trouve la reconnaissance du fait que les contributions des femmes au travail productif et au travail de care surpassent largement celles des hommes, tout en restant invisibles ou sous-évaluées dans l'économie dominante. Cette prise de conscience a donné naissance à un corpus croissant de littérature économique féministe, qui met souvent en lumière l'importance d'intégrer des perspectives régionales tenant compte des contextes sociaux, politiques, économiques et historiques, marqués par les héritages coloniaux, les normes culturelles et les inégalités profondément enracinées.

En résumé, une critique féministe souligne que les gouvernements et les décideurs doivent comprendre que la seule croissance économique ne permettra pas d'atteindre l'égalité de genre. Une approche plus nuancée est nécessaire, qui favorise la croissance tout en redistribuant ses bénéfices de manière plus équitable. Cela inclut, par exemple, la création d'emplois de qualité ou « décents » pour les femmes, garantissant des droits de base tels que le salaire minimum et le droit de s'organiser.

Pour les nombreuses femmes qui ne sont pas dans l'emploi rémunéré formel, les systèmes de protection sociale universels, non liés aux contributions de l'emploi, sont particulièrement importants. Il s'agit avant tout de reconnaître les femmes dans toute leur diversité, en prenant en compte leurs réalités et caractéristiques multiples.

⁵⁴ Disrupting Orthodoxies in Economic Development — An African Feminist Perspective, Fatimah Kelleher

⁵⁵ <https://asiapacific.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20ESEA/Docs/Publications/2018/07/Invisible%20Work%20a>

⁵⁶ <https://www.jstor.org/stable/2117818>

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET LES DROITS DES FEMMES

Pour répondre aux critiques émises à l'encontre du modèle néolibéral et des politiques d'austérité imposées par les IFIs, l'économie féministe s'interroge sur la manière dont la société répond aux besoins de subsistance des populations, de plus en plus imprégnées par la dette assumée par les pays avec des coûts très élevés pour les familles et les individus, et en particulier les femmes.

Elle stipule que l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation, au crédit, aux actifs et au marché du travail en général est bonne pour la croissance de l'économie et bénéficiera à la société dans son ensemble.

Les critiques féministes soulignent que le modèle politique de la théorie macroéconomique dominante ne prend pas en compte les différents la façon dont les hommes et les femmes interagissent avec l'économie et comment l'économie elle-même est une structure sexospécifique.

Or, les femmes et les hommes ont souvent des modes de consommation, de production et de reproduction différents, des expériences professionnelles différentes, des (niveaux) de besoins en services sociaux différents et des rôles sociaux différents, souvent en raison des normes et pratiques sociales discriminatoires. En comprenant l'économie comme étant sexospécifique, les économistes féministes « reconnaissent et identifient et explicitement les relations de pouvoir entre les sexes qui sous-tendent les diverses institutions, transactions et relations qui composent la sphère de « l'économie ».

L'économie féministe est apparue dès les années 70 avec des analyses portant sur les effets en termes de genre des mutations dans le secteur de l'agriculture, de l'industrie ainsi que d'autres changements structurels dans des secteurs clés de l'économie. Ces analyses ont montré que de telles transformations pouvaient avoir des effets largement négatifs sur les femmes.⁵⁷

Mais c'est vers la fin des années 80, que l'économie féministe a connu un développement important suite à la publication de l'ouvrage « If Women Counted: A New Feminist Economics » par Marilyn Waring en 1988.

L'analyse critique portait sur la non prise en compte par les systèmes de comptabilité nationale et les indicateurs standards de mesure de la croissance économique du travail non rémunéré des femmes et de donc de l'exclusion de la valeur ajoutée de cette composante des systèmes productif de l'économie.

A l'image de plusieurs autres « courants » hétérodoxes, tels que l'économie sociale, l'économie verte, etc. l'économie féministe a été très critique du néolibéralisme et du modèle macroéconomique traditionnel dominant.⁵⁸ Il est difficile de cerner toutes les critiques mais parmi les plus importantes il y a lieu de citer :

Une définition étroite des objectifs politique macroéconomique :

les objectifs de la politique macroéconomique sont généralement étroitement définis et se concentrent souvent sur la croissance économique et de la stabilité financière du système mondial.

Cependant, donner la primauté à des objectifs étroits de croissance économique et des objectifs monétaires et budgétaires par rapport à les objectifs et des résultats sociaux revient à mal comprendre ce qui devrait et peut être l'objectif final de toute politique économique : permettre aux personnes de jouir des droits économiques et sociaux dans un objectif de maximiser les bien être de chacun.

⁵⁷ Boserup (1970) " Woman's Role in Economic Development" .. London and New York, 1970.

⁵⁸ https://mena.fes.de/fileadmin/user_upload/pdf-files/publications/FES-2020-Neoliberalism-PolFem.pdf

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET LES DROITS DES FEMMES

Des préjugés sexistes dans l'analyse macroéconomique et la formulation des politiques : Les cadres macroéconomiques actuels ne s'attaquent pas aux désavantages structurels auxquels les femmes sont confrontées, comme la responsabilité disproportionnée des femmes dans le travail de soins non rémunéré, qui comprend des activités telles que la cuisine, le ménage, la garde d'enfants, la prise en charge des personnes malades et personnes âgées à domicile.

Le travail et les soins non rémunérés ne sont pas reflétés, mesurés ou valorisés, mais ils ont un impact direct sur la production des biens et des services dans une économie, ainsi que dans la jouissance de nombreux droits humains par les femmes. L'exclusion du travail de soins non rémunéré des cadres de comptabilité nationale ne donne pas seulement une idée fausse des niveaux de production totaux des pays et de la contribution des femmes ; Cela biaise également la politique et la planification économiques, par exemple en donnant la priorité aux investissements dans les infrastructures physiques plutôt que dans les infrastructures sociales, qui peuvent être beaucoup plus efficaces pour réduire les déficits et la dette publique à des horizons de long terme.

Une absence de prise en compte du genre dans les indicateurs macroéconomiques : Comme souligné auparavant, les premières critiques de l'économie féministes ont porté sur le fait que les indicateurs économiques traditionnellement utilisés par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les gouvernements concentrent leur attention sur la sphère macroéconomique, surestimant leur capacité à analyser le bien-être et les conditions microéconomiques, en particulier celles qui se réfèrent à l'allocation des ressources au sein des foyers.

Les politiques visant à faire face à l'endettement se sont concentrées sur les résultats du PIB, le taux d'inflation, les taux de change, le déficit public, entre autres indicateurs, laissant de côté ceux qui font référence aux conditions microéconomiques et sociales. La croissance, la stabilité des prix intérieurs et des taux de change, ainsi que le paiement des engagements internationaux, donnent lieu à des évaluations optimistes sans tenir compte des conditions de vie quotidienne et des énormes difficultés de maintien de la vie auxquelles sont confrontées de larges couches de la société.

Une attention insuffisante accordée au travail décent et à l'emploi informel : Partout dans le monde, une responsabilité disproportionnée est donnée aux femmes pour des travaux de soins non rémunérés et la discrimination sexuelle sur le marché du travail entraîne une baisse des opportunités de travail décent ce qui oriente les femmes vers des formes de travail précaires.

Les cadres macroéconomiques actuels favorisent systématiquement une flexibilité du travail qui porte atteinte aux droits du travail et réduit les contributions à la sécurité sociale et les opportunités de travail décent dans les secteurs public et privé. Dans les pays du Sud, les femmes sont ainsi concentrées dans l'économie informelle et sont situées à la base de la pyramide économique.

Impacts et mécanismes d'agissement des politiques des IFIs sur les droits socioéconomiques des femmes

En 2018, un rapport de l'Expert indépendant des Nations Unies sur la dette et les droits de l'homme a compilé et systématisé les preuves recueillies au fil des décennies par des militants, des universitaires liés au féminisme et aux droits de l'homme sur l'impact des réformes financières promues par les IFI sur les femmes (Bohoslavsky 2018).

Ces éléments de preuve indiquent de manière claire et équivoque que les politiques d'assainissement budgétaire et d'ajustement structurel ont un impact disproportionné et négatif sur les femmes à travers au moins trois canaux, empêchant les femmes de jouir de leurs droits humains et augmentant les écarts entre les sexes.⁵⁹

⁵⁹ https://digitallibrary.un.org/record/7663025/files/A_HRC_40_57-EN.pdf?ln=fr

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET LES DROITS DES FEMMES

Pour répondre aux critiques émises à l'encontre du modèle néolibéral et des politiques d'austérité imposées par les IFIs, l'économie féministe s'interroge sur la manière dont la société répond aux besoins de subsistance des populations, de plus en plus imprégnées par la dette assumée par les pays avec des coûts très élevés pour les familles et les individus, et en particulier les femmes.

Elle stipule que l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation, au crédit, aux actifs et au marché du travail en général est bonne pour la croissance de l'économie et bénéficiera à la société dans son ensemble.

Les critiques féministes soulignent que le modèle politique de la théorie macroéconomique dominante ne prend pas en compte les différents la façon dont les hommes et les femmes interagissent avec l'économie et comment l'économie elle-même est une structure sexospécifique.

Or, les femmes et les hommes ont souvent des modes de consommation, de production et de reproduction différents, des expériences professionnelles différentes, des (niveaux) de besoins en services sociaux différents et des rôles sociaux différents, souvent en raison des normes et pratiques sociales discriminatoires. En comprenant l'économie comme étant sexospécifique, les économistes féministes « reconnaissent et identifient et explicitement les relations de pouvoir entre les sexes qui sous-tendent les diverses institutions, transactions et relations qui composent la sphère de « l'économie ».

L'économie féministe est apparue dès les années 70 avec des analyses portant sur les effets en termes de genre des mutations dans le secteur de l'agriculture, de l'industrie ainsi que d'autres changements structurels dans des secteurs clés de l'économie. Ces analyses ont montré que de telles transformations pouvaient avoir des effets largement négatifs sur les femmes.⁵⁷

Mais c'est vers la fin des années 80, que l'économie féministe a connu un développement important suite à la publication de l'ouvrage « If Women Counted: A New Feminist Economics » par Marilyn Waring en 1988.

L'analyse critique portait sur la non prise en compte par les systèmes de comptabilité nationale et les indicateurs standards de mesure de la croissance économique du travail non rémunéré des femmes et de donc de l'exclusion de la valeur ajoutée de cette composante des systèmes productif de l'économie.

A l'image de plusieurs autres « courants » hétérodoxes, tels que l'économie sociale, l'économie verte, etc. l'économie féministe a été très critique du néolibéralisme et du modèle macroéconomique traditionnel dominant.⁵⁸ Il est difficile de cerner toutes les critiques mais parmi les plus importantes il y a lieu de citer :

Une définition étroite des objectifs politique macroéconomique :

les objectifs de la politique macroéconomique sont généralement étroitement définis et se concentrent souvent sur la croissance économique et de la stabilité financière du système mondial.

Cependant, donner la primauté à des objectifs étroits de croissance économique et des objectifs monétaires et budgétaires par rapport à les objectifs et des résultats sociaux revient à mal comprendre ce qui devrait et peut être l'objectif final de toute politique économique : permettre aux personnes de jouir des droits économiques et sociaux dans un objectif de maximiser les bien être de chacun.

⁵⁷ Boserup (1970) " Woman's Role in Economic Development" .. London and New York, 1970.

⁵⁸ https://mena.fes.de/fileadmin/user_upload/pdf-files/publications/FES-2020-Neoliberalism-PolFem.pdf

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET LES DROITS DES FEMMES



5-Réforme du régime de retraite :

Non seulement les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, mais elles sont également plus susceptibles de faire face à des situations d'instabilité économique pendant leur vieillesse, en raison de parcours professionnels plus complexe au long de leur vie adulte. Les réformes des régimes de retraite, tels que l'augmentation de l'âge de la retraite ou des durées minimales de cotisation, la modification à la baisse des formules de calcul des pensions, accroissent encore la vulnérabilité économique des femmes âgées. ⁶⁵



6-Flexibilité du travail :

Même si les politiques conçues sous le signe de la flexibilité du travail contribuent à rendre les conditions de travail plus précaires pour tous les travailleurs, il existe des problèmes spécifiques qui touchent particulièrement les femmes. En particulier, ces politiques rendent difficile l'entrée des femmes enceintes sur le marché du travail car elles contribuent à la conceptualisation de la maternité comme un coût supplémentaire pour les employeurs.



7-Diminution des dépenses de santé :

Les réductions des dépenses de santé ont un impact négatif sur les femmes de trois manières : en tant que travailleuses, en tant que principaux responsables de la gestion des soins à domicile (étant donné que la responsabilité des soins de santé est redirigée vers le domicile, où ce sont les femmes qui effectuent la plupart de ces soins) et en tant qu'utilisateurs (fourniture de services utilisés majoritairement par les femmes, comme ceux liés à la contraception ou aux soins maternels). ⁶⁶



8-Renforcement des partenariats Public Privé (PPP) :

Diverses études sur les PPP dans les pays du Sud ont démontré les impacts négatifs de ce type d'initiatives sur les droits sociaux et économiques des femmes. A titre d'exemple, plusieurs d'entre elles montrent que le renforcement des PPP a contribué à exacerber les inégalités auxquelles les femmes sont confrontées en matière d'accès à la terre et aux ressources naturelles. ⁶⁷



9-Introduction ou augmentation des tarifs du service public :

Tout comme la suppression des subventions, l'introduction ou l'augmentation des tarifs sur les services publics ont un impact négatif disproportionné sur les femmes, car cela augmente considérablement le coût de la vie et oblige les ménages disposant de moins de ressources à envisager des stratégies pour compenser cette hausse. Le fait que les femmes ont tendance à jouer le rôle de « tampons contre la pauvreté » est une tendance bien observée. Un exemple en est la réduction de la consommation des mères afin de préserver autant que possible la nutrition de leurs enfants. ⁶⁸

Analyse de l'état des lieux concernant la prise en compte des droits socioéconomiques des femmes par les institutions financières internationales

Les droits des femmes sont désormais inscrits dans de nombreux cadres juridiques relatifs aux droits humains. Il s'agit notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention relative aux droits

⁶⁴ <https://wedo.org/wp-content/uploads/2003/11/divertingtheflow.pdf>

⁶⁵ <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2015/UNwomen-PolicyBrief03-ProtectingWomensIncomeSecurityInOldAge-en.pdf>

⁶⁶ <https://womeningh.org/wp-content/uploads/2022/06/Report-on-subsidizing-exec-summary-V11.pdf>

⁶⁷ <https://gad-network.squarespace.com/s/1547040-can-public-private-partnerships-deliver-gender-equality-final-123.pdf>

⁶⁸ <https://blogs.worldbank.org/en/developmenttalk/equal-rights-unequal-import-tariffs-how-women-pay-price#:~:text=Especially%2C%20highly%20taxed%20agricultural%20products,items%20and%20reproductive%20health%20goods>

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET LES DROITS DES FEMMES

Analyse de l'état des lieux concernant la prise en compte des droits socioéconomiques des femmes par les institutions financières internationales

Les droits des femmes sont désormais inscrits dans de nombreux cadres juridiques relatifs aux droits humains. Il s'agit notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

L'ODD 5 sur l'égalité des sexes, comme tous les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, est ancré dans plusieurs instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, des normes du travail et d'autres instruments ayant des dimensions liées aux droits de l'homme.⁶⁹

Lors de la période de la construction des institutions financières internationales, la conception de la Banque mondiale du rôle des femmes n'était pas très explicite. Il n'y a aucune référence au cours de cette période au rôle des femmes, ni aucun projet qui leur est destiné. L'action des IFIs avaient tous les ingrédients critiqués par les féministes des années 70 car elle marginalisait les femmes et les activités non rémunérées et leur contribution dans l'économie.

Une grande partie des critiques adressées à la Banque étaient dues à cette conception étroite du développement et de la croissance économique. Dans cette conception, l'institution n'était pas seule, puisque ces idées sur le développement étaient partagées par toutes les agences et les organisations internationales jusque dans les années 1970.

Cependant, le champ d'action dans les domaines économiques et moins sociaux en tant qu'agence financière ont rendu la Banque moins ouverte à l'émergence de préoccupations concernant les relations entre les sexes. Le pourcentage de femmes parmi le personnel professionnel de la Banque était aussi très faible. Le manque de femmes et de chercheurs en sciences sociales a retardé l'émergence, au sein de l'institution, de préoccupations concernant la situation des femmes.⁷⁰

Au fur et à mesure, les femmes ont commencé à devenir visibles aux yeux de la Banque mondiale. D'une part, la préoccupation face à la pauvreté et la recherche d'une stratégie pour la réduire ont permis de vérifier le nombre élevé de femmes parmi les pauvres et le rôle qu'elles jouaient dans la satisfaction des besoins de leurs familles. Le premier examen par la Banque de son expérience dans les composantes féminines de ses projets a souligné l'importance du rôle des femmes dans la réduction de la pauvreté et la croissance démographique (Banque mondiale 1979).

Même si cela ne s'est pas concrétisé en projets spécifiques, le discours de la Banque sur les dangers de la croissance démographique a conduit l'institution à se concentrer sur la nécessité d'augmenter les ressources consacrées au statut des femmes et à l'éducation pour réduire la hausse démographique.⁷¹

En particulier, la Banque mondiale a commencé à s'intéresser à l'impact spécifique des politiques de développement sur les femmes depuis au moins 1970, devenant une question encore plus visible après le retour à l'objectif de l'éradication de la pauvreté. Bien que la Banque considère qu'elle a fait « des efforts sérieux et des progrès substantiels » depuis la mise en œuvre de sa première stratégie genre en 2001 (Banque mondiale 2015), les organisations de la société civile ont nuancé ces évaluations, concluant que l'approche est partielle — car elle n'a pas contribué à revoir l'orientation de l'organisation et le type de politiques qu'elle promeut.⁷²

En 2015, la Banque mondiale a publié une stratégie en matière de genre pour 2016-2023. La stratégie décrit les objectifs de la Banque liés à l'égalité des sexes et suggère comment ces objectifs doivent être mis en œuvre au sein de l'institution, notant que l'égalité des sexes est fondamentale pour les objectifs déclarés de la Banque visant à mettre fin à l'extrême pauvreté et à favoriser une prospérité partagée. La stratégie de base repose sur la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

⁶⁹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality>

⁷⁰ <https://documents1.worldbank.org/curated/ar/442851468176941741/pdf/527440WPOWomen10Box345577B01PUBLIC1.pdf>

⁷¹ <http://documents1.worldbank.org/curated/en/552801468740176579/pdf/multi-page.pdf>

⁷² <http://documents1.worldbank.org/curated/en/163581475141336040/pdf/Results-and-performance-of-the-World-Bank-Group-2015.pdf>

⁷³ <https://www.brettonwoodsproject.org/wp-content/uploads/2019/08/The-World-Bank-and-Gender-Equality-DPF-2.pdf>

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET LES DROITS DES FEMMES

La stratégie de base repose sur la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

La stratégie définit trois objectifs :

- 1** - l'amélioration de l'accès aux services, tels que l'éducation, la santé et la protection sociale ;
- 2** - Accroître les opportunités économiques, en se concentrant sur la suppression des restrictions pour un accès à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ; et
- 3** - Renforcer la voix et l'action des femmes . Avec ces objectifs, la stratégie reconnaît « les obstacles structurels à la participation économique des femmes », dans des domaines tels que la santé sexuelle et reproductive, la violence contre les femmes, la participation politique des femmes et, surtout, la charge de travail non rémunérée.

La principale critique à l'encontre de la stratégie est la nécessité d'une approche plus large pour parvenir à une égalité réelle entre les sexes, qui s'éloigne d'une compréhension économique étroite de l'autonomie économique des femmes. Il a été avancé qu'en plus de s'attaquer aux inégalités salariales et à la disponibilité d'emplois et d'accès direct aux services financiers pour les femmes, la stratégie doit s'attaquer aux causes structurelles de ces inégalités.

La stratégie ne dispose pas aussi d'un cadre cohérent en matière de droits de l'homme pour éclairer l'ensemble de la stratégie et l'absence de systèmes de responsabilisation solides pour garantir que le travail de la Banque mondiale soit transparent et responsable. La Banque vient tout juste de publier sa nouvelle « stratégie de genre 2024-2030 :

Accélérer l'égalité des sexes pour un avenir durable, résilient et inclusif » qui est actuellement soumise à consultation.⁷⁵ Elle a aussi essuyé les mêmes critiques par rapport à celle de 2016 notamment la nécessité de l'adoption d'une approche plus holistique, fondée sur les droits et centrée sur le bien-être en matière de genre.⁷⁶

Contrairement à la Banque mondiale, le FMI n'a commencé à s'intéresser à ces questions qu'au cours de la dernière décennie. C'est seulement en 2013 qu'il a décidé de se lancer dans l'exploration de divers sujets liés, entre autres, à la protection sociale, au changement climatique et au genre pour enfin adopter en 2022 une première stratégie pour intégrer la perspective de genre.

La stratégie proposée vise à intégrer l'approche genre dans les principales activités de l'institution : supervision, assistance financière et renforcement des capacités. L'adoption de cette stratégie constitue une étape importante dans la mesure où elle implique une reconnaissance explicite non seulement du lien entre les écarts entre les sexes et l'économie, mais aussi des implications que cela a pour l'économie et les travaux menés par le FMI.⁷⁷

En 2024, le FMI a élaboré une note sur les orientations générales sur la mise en œuvre de la stratégie de 2022 du FMI en faveur de l'intégration de la dimension de genre.

La stratégie est encore aux premiers stades, de manière générale. Toutefois, cela n'implique pas un élargissement du mandat du Fonds au genre, puisque les questions liées aux inégalités entre les sexes ne seront prises en compte que dans la mesure où elles sont « macro critiques » et reconnaissent les impacts négatifs des programmes et des mesures effectives du FMI sur les femmes.

⁷⁵ <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099013107142345483/secbos04cf7b650208a5e08b784c0db6a4>

⁷⁶ <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099013107142345483/secbos04cf7b650208a5e08b784c0db6a4>

⁷⁷ <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099013107142345483/secbos04cf7b650208a5e08b784c0db6a4>

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES ET LES DROITS DES FEMMES

Dans la littérature et la critique économiques féministes, il y a une demande croissante pour une approche tenant compte du genre dans le système monétaire et financier international, avec un appel à des réformes véritablement féministes. Cette exigence est devenue particulièrement évidente à la suite de grandes crises, comme la crise financière mondiale et la pandémie de COVID-19.

Bien que les institutions financières internationales reconnaissent souvent l'impact disproportionné des crises économiques sur les groupes sociaux vulnérables, notamment les femmes et les enfants, il existe un décalage notable entre cette reconnaissance et les questions qu'elles priorisent.

Des sujets comme « l'instabilité financière, les problèmes de remboursement de la dette souveraine, la volatilité des flux de capitaux et les effets de contagion internationale des politiques monétaires et de change »⁷⁹ sont abordés sans prendre en compte de manière adéquate leur intersection avec les inégalités de genre.

Par conséquent, il est évident que les politiques et processus de l'architecture financière internationale reposent sur le travail rémunéré et non rémunéré des femmes, ce qui compromet les avancées en matière de droits des femmes. Ce système est non seulement inefficace, injuste et inéquitable, mais il est également profondément ancré dans des héritages coloniaux historiques.

Ces racines remontent à une époque où les nations européennes puissantes exerçaient une domination politique, économique, sociale et culturelle sur des pays moins puissants, façonnant ainsi profondément les trajectoires institutionnelles et économiques des nations colonisées. Cet héritage colonial a, semble-t-il, préparé le terrain pour la révolution industrielle et les marchés financiers qui existent encore aujourd'hui. En conséquence, le système financier international actuel perpétue et aggrave les inégalités, avec des effets particulièrement néfastes sur les femmes.

Dans ce contexte, la critique féministe joue un rôle clé, soulignant une tendance à catégoriser les femmes de manière simpliste :

soit comme rationnelles et entreprenantes stratégiquement, soit comme marginalisées, vulnérables et pauvres.⁸⁰

Cette vision binaire ne tient pas compte des dimensions intersectionnelles qui différencient les femmes en fonction de leur classe sociale, de leur race, de leur ethnicité et de leurs capacités.

L'individualisme méthodologique du système financier international ignore la diversité des besoins et des intérêts découlant des différentes positions sociales. Cette lacune a conduit des universitaires féministes et des acteurs de la société civile à plaider pour l'abolition et le remplacement d'institutions telles que le FMI et la Banque mondiale par des structures plus justes, inclusives et équitables.



⁷⁹ <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-11/laskaridis.pdf>

⁸⁰ <https://www.brettonwoodsproject.org/2018/09/world-banks-role-crafting-neoliberal-hegemony-feminist-face/>

HISTORIQUE DES RELATIONS ENTRE LA TUNISIE ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Depuis l'émergence et le développement ultérieur du néolibéralisme en tant que projet idéologique, la Banque mondiale et le FMI ont utilisé leurs prêts à la Tunisie comme un moyen de promouvoir des normes politiques de libéralisation, de déréglementation et de privatisation. Ce chapitre donne un aperçu des principales relations historiques entre la Tunisie et le FMI.

Analyse des données quantitatives avec les institutions financières

La Tunisie est devenue membre du FMI en 1958 et a reçu son premier prêt de l'institution en 1964. Au fil des années, selon l'Histoire des engagements de prêt du FMI, la Tunisie a obtenu un total de 10 prêts.⁸¹

Tableau 1 Tunisie : historique des engagements de prêts avec le FMI (en milliers de DTS)

INSTRUMENT DE L'ACCORD	DATE DE L'ACCORD	MONTANT DE L'ACCORD	MONTANT REÇU	MONTANT RESTANT
Instrument de financement rapide	Apr 10, 2020	545,2	545,2	204,45
Accord de confirmation	May 20, 2016	1,952,253	1,161,713	705,025
Mécanisme élargi de crédit	Jun 07, 2013	1,146,000	1,002,750	0
Accord de confirmation	Jun 25, 1986	207,3	207,3	0
Accord de confirmation	Nov 04, 1986	103,65	91	0
Accord de confirmation	Jan 01, 1970	7,5	7,5	0
Accord de confirmation	Jan 01, 1969	6	4,5	0
Accord de confirmation	Dec 27, 1967	9,61	9,61	0
Accord de confirmation	Dec 05, 1966	9,6	9,6	0
Accord de confirmation	Nov 12, 1965	5,6	5,6	0
Accord de confirmation	Oct 01, 1964	14,25	14,25	0
Total		4,006,964	3,059,024	909,476

Lors de la décennie de l'après indépendance, les efforts du gouvernement ont été consacrés en grande partie à construire et aligner les institutions nationales tunisiennes sur des pratiques modernes, essentiellement occidentales.⁸²

Durant cette période qui a suivi l'indépendance, certaines mesures ont été prises pour accroître les investissements publics et promouvoir l'expansion de l'économie notamment dans le cadre du premier plan de développement triennal, 1962-1964. Malheureusement, le dynamisme avec lequel les efforts de développement ont été déployés a donné lieu à des difficultés financières croissantes et un endettement important (voir ci-après).

Face à cette situation, les autorités tunisiennes ont entrepris en octobre 1964 sous l'égide du FMI un vaste programme de stabilisation visant le rétablissement progressif de l'équilibre de l'économie. À l'appui de ce programme, le Fonds a approuvé un accord de confirmation d'un an pour la Tunisie d'un montant de 14,25 millions de dollars, qui a été entièrement utilisé. Le FMI a également fourni à la Tunisie des prêts dans le cadre de cinq autres accords supplémentaires, pour un total de 38,3 millions de dollars.

⁸¹ En octobre 2022, la Tunisie avait initialement accepté le principe d'une aide de 1,9 milliard de dollars du FMI. Cependant, le président Kais Saïed a ensuite rejeté l'accord, invoquant des craintes que les conditions imposées aggravent les inégalités nationales et les tensions sociales

⁸² Durant la période 1956-61, diverses réformes judiciaires et institutionnelle ont été entreprises, et un certain nombre de nouvelles institutions nationales ont été créées. Parmi les premières à être créées figure la Banque centrale de Tunisie, qui a débuté ses activités le 3 novembre 1958. Le 1er novembre 1958, le dinar tunisien a été introduit à la place de l'ancien franc tunisien au taux de 1 dinar pour 1 000 francs

HISTORIQUE DES RELATIONS ENTRE LA TUNISIE ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Durant les années 70, la situation économique de la Tunisie s'est nettement améliorée. Bien que la Tunisie ait des gisements pétroliers modestes, l'essor des échanges internationaux et la hausse des prix du pétrole au début des années 70 ont permis au gouvernement d'augmenter fortement ses niveaux d'investissement et d'accorder des ajustements salariaux élevés. Avec la chute des prix internationaux du pétrole et la diminution des réserves pétrolières au début des années 80, la position du secteur extérieur de la Tunisie a commencé à se détériorer.

La conjugaison avec d'autres facteurs ont détérioré gravement la situation de la Tunisie dans le milieu des années 80. En 1986, la Tunisie a sollicité un accord de confirmation avec le FMI qui lui a permis d'avoir accès au financement par tranche, à travers des "tirages" de 1986 à 1988 avec un remboursement du prêt (capital et intérêt) qui s'est étalé pendant six ans entre 1987 et 1993. En 1988, la Tunisie a sollicité un mécanisme élargi de crédit (MEC) dont le retrait et remboursement des tranches se sont étalés selon le même mécanisme de 1991 à 2001.

A la suite de la révolution de 2011, la Tunisie a fait face à nouveau à une crise de ses finances extérieures. En décembre 2012, les réserves officielles sont tombées à l'équivalent de 94 jours d'importation et la notation tunisienne, très dévaluée sur les marchés financiers internationaux, ne lui permet plus d'y « sortir », c'est-à-dire d'y lancer des emprunts obligataires, comme c'était possible avant janvier 2011. Les deux seuls emprunts réalisés en 2012 n'ont été possibles qu'avec la garantie officielle des trésors américain et japonais. En juin 2013, la Tunisie s'est tournée vers le FMI et a signé un accord de confirmation, pour un prêt de 1,1 milliard de DTS jusqu'au 31 décembre 2015. Le 20 mai 2016, et à la suite de l'expiration de l'accord de 2015, la Tunisie a signé avec le FMI un accord de prêt au titre du mécanisme élargi de crédit pour un peu moins de 2 milliards de DTS, jusqu'au 19 mai 2020.

La Tunisie a rejoint le Groupe de la Banque mondiale en 1958. Au fil des années, la Tunisie a de plus en plus recours aux crédits de la Banque mondiale et a financé 207 projets dans le secteur public tunisien.⁸³

Jusqu'à octobre 2024, les données de la Tunisie indiquent que la BIRD a financé 209 projets avec nombre de prêts de 220 de 14 000 M\$, l'IDA a financé 10 projets avec des prêts de plus de 75 M\$, la Société financière internationale (IFC), la branche du secteur privé du Groupe de la Banque mondiale, est impliquée dans 24 projets en Tunisie pour un total de 618 M\$. En juillet 2024, il y a 26 projets actifs et 2 projets en préparation (pipeline) sous l'égide de la Banque mondiale en Tunisie.



Figure 3 Dette auprès du FMI (Mrds \$)

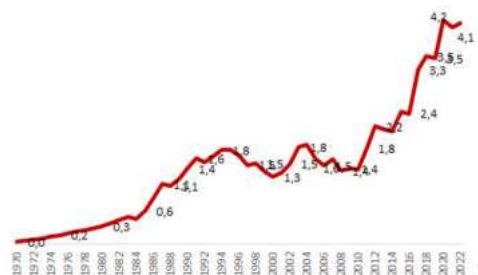


Figure 4 Dette auprès de la Banque mondiale (Mrds\$)

Source : Banque mondiale

⁸³ Pour chaque pays où elle intervient, le Groupe de la Banque mondiale élabore un Cadre de partenariat avec le pays (CPF) qui définit ses priorités stratégiques sur une période de trois à cinq ans. Le CPF actuel pour la Tunisie couvre la période 2023-2027

HISTORIQUE DES RELATIONS ENTRE LA TUNISIE ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Comme l'illustrent les graphiques ci-avant, il est évident que l'activité et les interventions de la Banque mondiale et du FMI sont parfaitement concertées et coordonnées. Ainsi, les prêts des deux IFIs à la Tunisie ont connu une hausse notable lors du milieu des années 80 (PAS N°2) et clairement depuis la révolution à la suite de la détérioration significative de la situation économique dans le pays.

Ainsi, lors du PAS N°2 lors des années 1980s, la Banque mondiale a approuvé en complète concertation avec le FMI, six prêts pour des programmes dédiés à divers secteurs (agriculture, industrie, commerce, etc.) pour un total de 880 M\$. La Banque mondiale souligne d'ailleurs dans le rapport d'évaluation du SAL 1 que « Parce que la coopération entre la Banque et le FMI était dans l'ensemble très bonne et parce que les personnels de ces deux institutions travaillaient en étroite collaboration avec les autorités tunisiennes, les différents programmes d'ajustement se complétaient ».

Tableau 2 Programmes d'ajustement structurels financés par la Banque mondiale dans les 80s

Programme/Prêt	Date d'approbation	Date d'approbation
ASAL I	10/09/1986	150
ITPAL	24/02/1987	150
SAL	16/06/1988	150
ASAL II	01/06/1988	50
PERL	11/01/1989	130
EFRSL	12/12/1991	250
Total		880

Source : Banque mondiale

Depuis 2011, la Banque mondiale a approuvé 35 prêts pour des projets dans divers secteurs incluant la gouvernance, le transport, l'énergie, l'éducation, le secteur privé et les PME en plus de lignes de financement dédiées à la réponse à la crise sanitaire du COVID-19. Le montant de ces prêts totalise plus de 5,5 Mrds \$, ce qui représente environ 40% de la totalité des prêts accordés par la Banque mondiale à la Tunisie.

Contextes de l'intervention des IFIs en Tunisie

L'intervention des deux institutions jumelles en Tunisie a commencé dès les premières années de son adhésion en tant que membre à part entière à la Banque mondiale et au FMI. Alors que l'intervention du FMI s'est effectuée durant des périodes spécifiques notamment dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, celle de la Banque mondiale a été continue depuis le milieu des années 60. Toutefois, comme souligné auparavant,⁸⁴ la Banque mondiale a fortement augmenté son engagement en Tunisie, en complète concertation et collaboration avec le FMI lors de ses périodes d'intervention.

Les contextes d'intervention des IFIs offrent certaines similarités et points communs notamment la situation économique et financière difficile par laquelle passe la Tunisie. Les trois fois où le FMI est venu en Tunisie sont ainsi respectivement lors des périodes 1964-1970, 1986-1992 et 2013- 2016.

⁸⁴ Le premier prêt d'ajustement du secteur agricole (ASAL I) a été approuvé en septembre et entré en vigueur en novembre 1986. Un deuxième programme d'appui au Prêt d'ajustement de la politique industrielle et commerciale (ITPAL) approuvé en février 1987 en même temps qu'un prêt d'ajustement structurel (SAL). Ces deux prêts-programmes ont été, à leur tour, suivis de trois autres prêts d'ajustement de la Banque. Le premier portant sur l'agriculture (ASAL II) et le second sur la réforme des entreprises publiques (PERL) ont été approuvés en 1989. Le troisième « Appui aux Réformes Économiques et Financières (EFRSL) » approuvé en décembre 1991 est en réalité un deuxième SAL.

HISTORIQUE DES RELATIONS ENTRE LA TUNISIE ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Des programmes d'ajustement structurels ont alors été « négociés » avec les IFIs pour leur application en vue de la remise du pays sur les rails de la croissance économique. Comme il sera analysé dans la partie suivante, plus de 60 ans après la première intervention du FMI en Tunisie, et malgré les changements et les développements structurels survenus en Tunisie, le contenu des programmes et les recommandations du FMI sont toujours les mêmes.

La période 1964-1970

La première intervention du FMI et de la Banque mondiale en Tunisie a été faite lors de la deuxième partie des années 60. La Tunisie venait alors d'acquiescer son indépendance et le pays commençait à construire son économie avec la mise en place des institutions en plus d'investissements publics nombreux notamment dans les infrastructures.

La performance de la Tunisie au titre du premier plan triennal développement (1962-1964) avait été marquée par un certain nombre de réalisations significatives. Pendant cette période, le PIB a augmenté à un taux annuel de 4,6 pour cent même si ce chiffre était inférieur à l'objectif prévu d'environ 7%, mais cela a représenté une amélioration considérable par rapport aux résultats de l'après indépendance (1956-61). Des réalisations importantes ont été enregistrées avec une augmentation de la production par plusieurs stratégies notamment le secteur minier, l'électricité, les transports et les télécommunications, et particulièrement par l'industrie touristique.

Ces progrès économiques ont été accompagnés d'une amélioration notable du niveau de vie des ménages, et dans l'emploi. Diverses réformes structurelles ont été mises en œuvre dans les domaines de l'agriculture, du commerce, des mines et de l'artisanat. Les réformes agricoles comprenaient la formation et la promotion de coopératives de production, de services et de commercialisation visant à intégrer les fermes traditionnelles avec celles reprises aux colons étrangers.⁸⁵

Ces réalisations ont été mises en place grâce aux efforts intenses du gouvernement pour accroître les investissements publics, mais le dynamisme avec lequel ces efforts ont été déployés a donné lieu à court terme à des difficultés financières croissantes.

Même si ces investissements globaux avaient été prévus au total pour la période du pré-Plan, les difficultés ont plus été dues au déficit des apports de ressources extérieures qui sont restées très inférieures à ce qui était prévu. Pour combler le déficit, certains investissements d'entreprises publiques et privées ont été financés par des emprunts bancaires, ce qui a encore aggravé la situation financière interne.

L'économie nationale a aussi été impactée par la baisse des recettes externes pour des produits stratégiques tels que le phosphate ou encore des produits agricoles agrumes. Ces facteurs ont contribué à l'augmentation des déficits des comptes courants et une baisse significative des réserves en devises.

En outre, la forte dépendance de la Tunisie à l'égard des emprunts étrangers a entraîné une nette augmentation de son endettement extérieur à moyen et long terme, ce qui allait imposer un lourd fardeau du service de la dette à l'économie.⁸⁶

Face à cette situation, les autorités tunisiennes ont entrepris en octobre 1964 avec le concours du FMI un programme de stabilisation pour la restauration progressive de l'équilibre interne et externe de l'économie tunisienne



⁸⁵ La Banque a signé avec la Tunisie une série de prêts de financement du développement qui ont explicitement encouragé le développement des coopératives et l'expérience socialiste dans le pays (TUNISIA COOPERATIVE FARMS PROJECT (Loan 484-TUN/Credit 99-TUN)).

⁸⁶ Tunisie : Bilan financier du pré-plan (1962-1964), Jean Poncet Revue Tiers Monde Année 1965

HISTORIQUE DES RELATIONS ENTRE LA TUNISIE ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

La période 1986-1992

Durant les années 70, la Tunisie a profité de ses revenus pétroliers pour investir davantage et diversifier son économie. L'augmentation de la production dans le pays en plus de la hausse des prix du pétrole à l'échelle internationale ont placé la Tunisie dans une situation relativement favorable. Ceci a permis de diversifier l'économie et d'accroître les investissements qui ont atteint 30% du PIB à la fin années soixante-dix.

La Tunisie a aussi réussi à préserver un équilibre macroéconomique avec un faible déficit public est resté inférieur, une inflation modérée et une position extérieure favorable. Ceci a permis au gouvernement d'augmenter ses investissements, chose qui a été facilitée par l'expansion rapide des redevances pétrolières.

Mais avec un déclin constant de la production pétrolière après 1980 et l'effondrement des prix du pétrole en 1986, l'économie tunisienne a commencé à connaître des difficultés importantes. Le déficit du compte courant extérieur a connu une aggravation significative en 1985-1986 avec un ralentissement des exportations.

La dette extérieure de la Tunisie a aussi connu une augmentation et le service de la dette a presque doublé en cinq ans. Bien que le gouvernement ait commencé à réduire les investissements, ces mesures étaient insuffisantes pour lutter contre les problèmes qui étaient apparus. Cette situation a fait que la Tunisie a rencontré de sérieuses difficultés pour emprunter à l'étranger. Face à cette situation, le gouvernement s'est engagé pour une deuxième fois dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel avec le FMI.

La période 2013-2016

L'année 2011 a vu la révolution du 14 janvier en Tunisie et la contagion avec ses répercussions dans tout le monde arabe. Depuis la révolution, la situation économique a été particulièrement difficile en Tunisie. La croissance économique a connu une tendance nettement à la baisse avec des taux très faibles et ne dépassant pas 3%. Pour certaines années, notamment en 2011 et 2020, la croissance a été négative en raison de l'impact de la révolution et de la pandémie du COVID 19.

La révolution a révélé l'ampleur des faiblesses structurelles du pays : disparités régionales, chômage des jeunes diplômés et gouvernance. Suite à la révolution du 14 janvier, la situation économique s'est détériorée et l'économie tunisienne a dû faire face à un certain nombre de circonstances difficiles.

La croissance a fortement baissé en 2011, en raison de l'incertitude politique et des troubles sociaux qui ont affecté le pays. Le secteur touristique s'est considérablement réduit (-30% par rapport à 2010), la production a été paralysée dans plusieurs secteurs stratégiques notamment le phosphate et les IDE ont chuté de façon spectaculaire (-26%). La croissance du PIB a été négative, affichant une contraction de 1,1 %. La crise libyenne a également eu des retombées, à travers la baisse de l'activité notamment les exportations directes vers ce pays, le commerce de façon générale ainsi que les investissements libyens en Tunisie.

Jusqu'à la révolution, les comptes publics de la Tunisie étaient relativement maîtrisés avec un déficit budgétaire de 2 % du PIB en moyenne dans les années 2000. Après la révolution, les mesures sociales, prises par les différents gouvernements qui se sont succédé, notamment le recrutement massif des jeunes chômeurs dans l'administration publique, ont engendré une hausse significative de la masse salariale (plus de 15 % du PIB) et ont généré un déficit budgétaire de plus de 6% du PIB.

La dégradation de la situation économique en Tunisie conjuguée à une forte incertitude politique a amené la plupart des agences de notation (Standard & Poor's, Fitch, Moody's) à dégrader leurs notes en 2011. Ces notations ont été par la suite rétrogradées à plusieurs reprises au cours des années suivantes, remettant ainsi en question la capacité du pays à rembourser ses emprunts à long terme. En même temps, les besoins de financements par emprunt des budgets de l'Etat ont augmenté significativement.

L'obtention de ces emprunts reste fortement conditionnée par la conclusion d'un accord avec le FMI qui exige un consensus entre les différentes parties autour de la mise en place des réformes structurelles exigées (voir ci-après). Le gouvernement a dû abandonner le marché des emprunts internationaux et se tourner vers les institutions internationales, notamment les banques multilatérales de développement, en raison de leurs taux d'intérêt plus bas.

Recommandations des IFIs et leur traduction dans les politiques en Tunisie

Les trois périodes d'intervention intensives des IFIs en Tunisie exposées ont comme similarité principale la dégradation de la performance économique en Tunisie avec l'enregistrement de taux de croissance négatifs pour les années de l'après crise. Toutefois, à quelques similarités près, les causes et les conséquences des crises et les contextes restent très différents.

Dans les années 60, le pays était encore à l'aube de l'indépendance et les investissements conséquents dans les infrastructures lourdes et dans la construction des institutions nationales était un impératif. De ce fait, il aurait été plus nécessaire d'appuyer le développement du pays que de limiter les investissements qui pouvaient mettre le pays sur une voie de développement et de croissance à plus long terme.

Dans les années 80, la crise a été plus liée à une conjoncture internationale liée à la baisse des prix internationaux du pétrole et des réserves de change de la Tunisie. Il faut aussi souligner que dans ces deux cas, les conditions naturelles avec les épisodes d'inondations et de sécheresses ont fortement impacté la performance de l'économie nationale. Après la révolution, la crise économique avait pour racine des tensions sociales qui se sont traduites par une forte instabilité politique, impactant et bloquant les vecteurs les plus importants de croissance dans le pays. Pourtant, à la veille de la révolution, les IFIs présentaient la Tunisie comme un exemple de réussite en matière de modèle économique par l'application strictes des programmes et des réformes du FMI et de la Banque mondiale.

Le modèle du néolibéralisme réunissait bien à la Tunisie, mais la révolution a montré les défaillances majeures, en termes de disparités sociales, que pouvaient cacher de tels modèles de développement. Ce sont les IFIs elles mêmes qui reconnaissent la défaillance des modèles de développement qu'elles ont appuyé et mis en place en Tunisie.

Après la révolution, dans son fameux rapport « La révolution inachevée », analysant la politique de développement de la Tunisie, la Banque mondiale souligne que malgré indicateurs économiques positifs, « il y avait des problèmes fondamentaux dans le modèle de développement économique tunisien, qui a préparé le terrain pour la révolution de janvier 2011 ». ⁸⁷

Malgré les différences dans les causes et les contextes des interventions des IFIs, les orientations et les mesures recommandées ont quasiment toujours été les mêmes avec des axes communs : austérité, réduction du rôle économique de l'Etat, privatisation, et ouverture de l'économie au commerce et aux capitaux privés.

Les évaluations conduites par les services du FMI et de la Banque mondiale à la suite de la finalisation de la mise en place des mesures vont toujours dans le sens de la validation des programmes et de l'appréciation des résultats obtenus.

Selon le FMI, ⁸⁸ le premier programme d'ajustement lors des années 1960 comprenait trois principales lignes d'action : contenir le déficit global de trésorerie dans des limites compatibles avec le rétablissement de la stabilité économique ; l'application de politiques monétaires prudentes ; et l'ajustement du taux du dinar.

Ainsi, le Programme a imposé d'arrêter les investissements publics pour des projets pour lesquels une aide étrangère n'avait pas été obtenue, de freiner la croissance des dépenses budgétaires y compris le gel des salaires, en plus de réduire les emprunts publics auprès des banques commerciales et de la Banque centrale.

Malgré une inflation élevée, le taux de change du dinar a été dévalué, et des ajustements importants ont été introduits dans les droits de douanes sur des produits stratégiques exportés (phosphates, huile d'olive, etc.) et importés (sucre, textile, etc.).

Le FMI indique dans son rapport d'évaluation que « les effets de court terme du programme ont été favorables », et pour continuer il est indiqué que « la première année de stabilisation, la Tunisie a bénéficié d'un afflux important de capitaux étrangers privés et officiels, qui a permis de financer une plus grande partie du programme d'investissement.

Cela a également contribué à une légère amélioration dans les réserves officielles, permettant ainsi aux autorités prendre des mesures pour assouplir les restrictions et réduire la discrimination ».

⁸⁷ https://pop-umbrella.s3.amazonaws.com/uploads/Od4bcf52-376c-4b16-83cb-4e1489d5a52a_Austerity_Ortiz_Cummins_FINAL_26-09-2022.pdf

⁸⁸ <https://www.unicef.org/innocenti/stories/towards-gender-equality-social-protection>

RECOMMANDATIONS DES IFIS ET LEUR TRADUCTION DANS LES POLITIQUES EN TUNISIE

Le Programme mis en place en 1986 avait quasiment les mêmes orientations stratégiques que celui mis en place en Tunisie 40 années plus tôt mais avec une intensification des mesures à mettre en œuvre pour libéraliser l'économie tunisienne. Les principaux éléments du programme d'ajustement structurel, qui devaient être mis en œuvre selon un calendrier progressif élaboré avec le FMI, ont été les suivants ⁸⁹ :



(1) La dévaluation du dinar pour contribuer à améliorer la balance commerciale tout en améliorant les conditions pour les investisseurs potentiels dans les secteurs exportateurs car elle améliorerait la compétitivité des exportations, aiderait à attirer les investisseurs étrangers.



(2) La promotion des exportations visant à accroître le potentiel de recettes en devises de la Tunisie grâce à une plus grande pénétration des marchés mondiaux. Une intégration accrue à l'économie internationale conduirait à une spécialisation plus efficace en fonction de l'avantage comparatif du pays.



(3) L'assouplissement des barrières à l'importation à la fois pour faciliter les importations essentielles aux investisseurs privés et conduire à une ouverture réciproque du marché mondial grâce à l'adhésion aux Accords généraux sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT). Les exigences en matière de licences pour les importations devaient être assouplies et les droits de douane réduits.



(4) La libéralisation de la réglementation financière pour permettre aux banques de développer des pratiques de prêt sans influence gouvernementale. C'est ainsi que dans le cadre de cet axe du programme d'ajustement structurel de la Tunisie, la plupart des taux d'intérêt devaient être déréglementés en 1987.



(5) La libéralisation des prix était un élément principal du programme d'ajustement structurel malgré les impacts documentés sur l'inflation et le coût social.



(6) La réduction du poids économique du secteur public à travers la privatisation des entreprises publiques. D'abord, le secteur public a été ciblé en raison du potentiel important pour réduire les dépenses publiques mais aussi pour ouvrir la voie au secteur privé. Sur le plan social, cette mesure s'annonçait sensible puisqu'elle allait inévitablement impliquer des licenciements massifs.



(7) La réduction et l'élimination éventuelle des subventions à la consommation ont été l'élément le plus socialement controversé du programme de réforme à court terme. Ces mesures visaient à la fois à réduire les dépenses publiques et à rétablir les prix des marchés.



(8) La réduction des investissements publics pour limiter les dépenses malgré le coût social à court terme lié la baisse de création d'emplois et à plus long terme d'un accès réduit à des services et des infrastructures publiques de qualité.

⁸⁹ Gerwin Bell, G., Yücelik, M.Y., Duran, P.J., Nsouli, S.M. et Eken, S. (1993) The Path to Convertibility and Growth ; The Tunisian Experience. Documents occasionnels du FMI 109. Fonds monétaire international

RECOMMANDATIONS DES IFIS ET LEUR TRADUCTION DANS LES POLITIQUES EN TUNISIE

La plupart de ces orientations ont été par la suite concrétisées par les autorités tunisiennes dans le cadre mesures effectives visant leur implémentation. Les exemples sont multiples mais il y a lieu de citer la décision au plus haut niveau de lever les subventions sur certains produits de consommation, qui ont été annulées par le Président Bourguiba à la suite des émeutes du pain de janvier 1984. La privatisation des sociétés publiques avait été promue, via la loi 87-47, amendée en 1989 pour la restructuration des entreprises publiques a été promulguée en 1987.

Le rapport de Gerwin et al (1993) pour le FMI souligne dans son analyse et dès les premières lignes que « L'expérience d'ajustement de la Tunisie entre 1986 et 1992 fournit des indications utiles sur les problèmes structurels et des politiques macroéconomiques qui ont permis aux autorités de rétablir les équilibres financiers tout en transformant, dans un délai relativement court, l'économie tunisienne d'une économie repliée sur elle-même et fortement réglementée en une économie essentiellement tournée vers le marché et l'exportation ».

Comme indiqué ci-haut, ce programme du FMI a été appuyé par une série de prêts- programmes par la Banque mondiale visant à accélérer les mesures d'ajustement préconisées. Pendant les décennies suivantes (1990-), et même après la finalisation du programme du FMI, la Banque mondiale a pris la relève pour continuer l'implémentation des réformes susmentionnées (libre échange, privatisation, convertibilité du dinar, etc.).

En 2011, malgré le contexte politique, économique et surtout social largement différent qui prévalait à l'aube de la révolution, la recette du FMI et de la Banque mondiale n'a pas changé par rapport aux épisodes des années 1980s et 1960s. Dans son rapport pays de 2012 pour la Tunisie, le FMI recommande ⁹⁰.



(1) Une expansion budgétaire ciblée pour soutenir la croissance à court terme, mais dans la mesure où la viabilité budgétaire à moyen terme peut être préservée en modérant la masse salariale et en augmentant les prix de l'énergie pour plafonner les subventions.



(2) L'élaboration d'une stratégie claire de réforme des subventions, en consultation avec les parties prenantes, et à poursuivre la réforme du système de retraite ;



(3) La mise en place d'une politique monétaire restrictive pour réduire les crédits, la masse monétaire et l'inflation, en plus de la mise en place d'un cadre institutionnel avec un objectif de ciblage d'inflation,



(4) L'introduction d'une flexibilité accrue dans le régime de change. Dans ce cadre, il appelle la BCT à formaliser les règles de son intervention sur le marché des changes afin que le taux de change reflète les forces du marché.



(5) De remédier aux vulnérabilités du secteur bancaire, de procéder à des audits de toutes les banques publiques, et de faire en sorte que la BCT réduise soutien important en liquidités aux banques,



(6) Encourager l'investissement privé, cibler l'intervention de l'Etat dans des secteurs cibles, réformer l'éducation et le marché du travail, etc pour réduire le chômage et générer une croissance inclusive.

⁹⁰ Tunisia country report: 2012 Article IV Consultation—Staff Report; Public Information Notice on the Executive Board Discussion; and Statement by the Executive Director for Tunisia

RECOMMANDATIONS DES IFIS ET LEUR TRADUCTION DANS LES POLITIQUES EN TUNISIE

Il est important de noter que même si les recommandations n'ont pas changé, le FMI a intégré dans ses discours et rapports des termes ayant une connotation sociale tels que croissance inclusive, etc. Le 7 juin 2013, le FMI a approuvé pour la Tunisie un accord de confirmation d'une durée de 24 mois d'un montant 1,146 milliard de DTS (1,75 milliard \$). En 2015, le FMI a salué l'effort des autorités tunisiennes et son engagement à la mise en place des réformes ⁹¹.

En mai 2016, il a approuvé un accord élargi de 48 mois au titre du mécanisme élargi de crédit portant sur un montant équivalent à 2 milliard de DTS (2,9 milliard \$). Il est difficile d'énumérer les différentes mesures recommandées par le FMI mais elles sont clairement explicitées dans le rapport pays de 2016. A titre d'exemple, rien que pour la réforme de la fonction publique, il a été proposé le gel des recrutements et des salaires, la rationalisation des primes et des allocations et l'encouragement des départs volontaires de fonctionnaires. ⁹²

Comme par le passé, les prêts du FMI et les mesures préconisées ont été appuyés par des prêts programmes de la Banque mondiale sous le grand chapeau de « de la bonne gouvernance, la promotion de l'investissement, de la compétitivité, de l'emploi, de l'inclusion, etc. Toutes les conditions et clauses ont été inscrites dans le cadre des accords de prêts successifs de la Tunisie avec la Banque mondiale. ⁹³

Les gouvernements qui se sont succédés se sont appliqués pour mettre en place les mesures inscrites dans ces accords : La BCT est désormais une institution indépendante et ne cible que l'inflation, une plus grande flexibilité du taux de change a été introduite, les recrutements dans la fonction publique ont été gelés, un processus de levée progressive des subventions a commencé avec des hausses successives des prix du carburant, la Banque mondiale a lancé un travail de fond pour réformer les programmes sociaux, etc.

⁹¹ Tunisia: 2015 Article IV Consultation, Sixth Review under the Stand-By Arrangement, and Request for Rephasing-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Tunisia.

⁹² Tunisia: Request for an Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Tunisia

⁹³ Voir à titre d'exemple la section 1 du document pour l'accord de prêt « Banque mondiale (2018) Prêt 8885-TN » Investment, Competitiveness and Inclusion Development Policy Loan <http://documents1.worldbank.org/curated/en/899521531342683670/pdf/ITK171540-201806111656.pdf>

RECOMMANDATIONS DES IFIS ET LEUR TRADUCTION DANS LES POLITIQUES EN TUNISIE

IFIs et accès des femmes à la protection sociale en Tunisie

La protection sociale est devenue une priorité politique mondiale depuis le début des années 1990, suite à la prise de conscience généralisée que le modèle néolibéral n'avait pas réussi à générer de la croissance ni à réduire la pauvreté et les inégalités. L'une des manifestations les plus notables de l'intérêt porté à la protection sociale au niveau mondial est perçue dans les discussions et délibérations en cours sur le « socle de protection sociale » défendu par l'OIT.⁹⁴

La protection sociale désigne les politiques et les programmes conçus pour réduire et prévenir la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale tout au long de la vie. Ces programmes incluent, mais ne se limitent pas à, les allocations familiales, la protection de la maternité et les pensions de vieillesse. Malgré quelques progrès depuis 2015⁹⁵, on estime que deux milliards de femmes n'ont toujours pas accès à la protection sociale.

Les femmes âgées de 25 à 34 ans sont 25 % plus susceptibles que les hommes du même groupe d'âge de vivre dans une pauvreté extrême. Cela est particulièrement préoccupant, sachant que 740 millions de femmes gagnent leur vie dans l'économie informelle, souvent sans ou avec un accès très limité à la protection sociale. Face à ces données alarmantes, une approche féministe et/ou sensible au genre de la protection sociale est essentielle pour prendre en compte les intérêts, les besoins, les vulnérabilités et les inégalités des femmes,⁹⁶ et veiller à ce qu'ils soient intégrés dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des systèmes de protection sociale.

Une telle approche contribuera à transformer les relations sociales, les structures économiques et politiques, ainsi que les systèmes, y compris les normes sociales, les modèles de soins, les économies productives et les cadres juridiques et réglementaires. Bien que la nécessité conceptuelle de cette approche soit évidente, de nombreuses questions demeurent quant à la manière dont ces concepts sont appliqués en pratique.⁹⁷

Le contenu de la protection sociale a été et continue d'être fortement contesté sur toute une série de questions, notamment le rôle approprié de l'État, le degré de responsabilité que les marchés et les familles devraient assumer, l'interface appropriée entre les politiques économiques et sociales et plus fondamentalement, les valeurs (universalisme, redistribution, justice sociale) qui devraient sous-tendre les politiques publiques. La plupart de ces aspects liés à la protection sociale sont impactés par les politiques mises en œuvre par les IFIs dans les pays en développement.

IFIs et accès des femmes à la protection sociale en Tunisie



Les instruments de protection sociale englobent les programmes d'assurance sociale et d'assistance sociale.

Les programmes d'assurance sociale sont généralement accessibles via l'emploi (généralement formel), comme dans le cas des programmes d'assurance sociale contributifs pour la santé, la vieillesse et la maternité, ou encore des plans de santé d'entreprise. Ces types de programmes peuvent également inclure des « personnes à charge » (enfants, conjoints) sous leur couverture.

Les programmes d'assistance sociale, en revanche, offrent des prestations « non contributives », généralement à ceux qui se situent en dessous d'un certain niveau de revenu et/ou répondent à d'autres critères de vulnérabilité.

⁹⁴ https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_176520.pdf

⁹⁵ <https://news.un.org/en/story/2024/10/1155701>

⁹⁶ https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/63/multi-stakeholder-forum/Panel%201_Topic%20Introduction.pdf

⁹⁷ Social protection systems and gender: A review of the evidence - <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/14680181231180507>

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À LA PROTECTION SOCIALE EN TUNISIE

Ces programmes comprennent d'un côté les transferts ciblés à travers les filets de sécurité sociale et programmes d'assistance sociale et de l'autre les transferts non ciblés à travers les subventions publiques (alimentaires, énergétiques). Parce qu'ils ne reposent pas sur des relations de travail formelles ni sur des contributions antérieures, les programmes d'assistance sociale sont particulièrement importants pour les pays à faible revenu dotés d'un important secteur informel. Il n'est donc pas surprenant que ces programmes aient occupé le devant de la scène ces dernières années, dans le contexte des préoccupations mondiales concernant la pauvreté.

Les programmes de réformes des IFIs ciblent en général toutes les composantes des politiques sociales dans les pays en développement, notamment la réformes des entités de sécurités sociales, etc. Toutefois, deux orientations phares caractérisent ces programmes : le remplacement des programmes existants par des programmes de ciblage des personnes pauvres et la suppression des subventions sur les produits énergétiques et alimentaires.

Les IFIs et surtout la Banque mondiale se sont intéressées depuis plusieurs années à la réforme des régimes et des programmes de protection sociale dans les pays en développement. En 2017, après une évaluation interne, le Conseil d'administration du FMI a approuvé l'élaboration d'un cadre stratégique de la protection sociale qui donnerait au FMI le mandat de travailler sur la protection sociale.⁹⁸ Ce document a été largement critiqué et désapprouvé par les ONGs, et les experts indépendants des Nations Unis car adressant la protection sociale selon une approche purement fiscale et budgétaire. Le document a été révisé pour donner une orientation « en théorie » plus sociale aux interventions du FMI.

Parce que les IFIs sont motivées par un objectif budgétaire, elles privilégient les solutions « rentables » par rapport aux objectifs sociaux. La politique du FMI fait continuellement référence à la nécessité que les dépenses sociales soient efficaces et financées de manière durable. En pratique, « l'efficacité » pour le FMI signifie souvent de réduire les dépenses sociales existantes et de remplacer les programmes existants par des programmes étroitement ciblés, comme cela a été fait dans plusieurs pays en développement (voir ci-après).

Le ciblage et la rationalisation des dépenses d'assistance sociale et de protection sociale constituent le principal moyen recommandé par la Banque mondiale et les IFIs pour contenir les dépenses. En 2022, la Banque mondiale a lancé une version actualisée de sa stratégie pour la protection sociale et l'emploi, où elle indique que « Réduire les dépenses inefficaces est toujours souhaitable, et les subventions générales, en particulier ceux des combustibles fossiles, sont une cible commune de réforme ».

Outre la réduction des subventions (rationalisation), la Banque mondiale met en place une politique de ciblage : « Les registres sociaux sont de plus en plus utilisés comme passerelle commune à plusieurs programmes pour identifier les bénéficiaires et évaluer leur éligibilité, en particulier pour l'assistance sociale destinée aux pauvres. »¹⁰⁰

La rationalisation et le ciblage des prestations sont souvent appelés « amélioration de la protection sociale » dans les rapports des IFI. Il s'agit néanmoins d'une qualification très trompeuse ; c'est une amélioration d'un point de vue budgétaire orientée vers une efficacité monétaire mais engendrant un impact et coût humain élevé avec une exclusion d'une bonne proportion des populations pauvres et vulnérables.

Souvent, la rationalisation de l'aide sociale a été mise en œuvre au dépend des programmes d'aide aux enfants et aux familles, aux femmes, aux chômeurs, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, en ciblant les ressources limitées sur une partie seulement des personnes extrêmement pauvres. Cibler les personnes extrêmement pauvres, comme le conseillent les IFI, en condamne beaucoup à des difficultés et est incompatible avec les droits de l'homme, les ODD et d'autres engagements internationaux.

Les programmes les plus ciblés ont été conçus comme des filets de sécurité sociale minimaux « allégés et rentables » qui, de par leur conception, excluent un grand nombre de personnes vulnérables. Ces programmes sont dotés dès le départ de très petits budgets et ne visaient pas à servir toutes les personnes vulnérables, mais seulement une fraction, laissant beaucoup d'entre elles sans couverture et souffrant de privations.

⁹⁸ <https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/display/book/9781484313800/9781484313800.pdf>

⁹⁹ <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/PP/2019/PPEA2019016.ashx>

¹⁰⁰ <https://openknowledge.worldbank.org/bitstreams/4dec81fb-d41e-5ea6-a52d-2186ce3b6a3a/download>



IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À LA PROTECTION SOCIALE EN TUNISIE

Outre l'intervention sur les programmes d'aide sociale, les IFIs recommandent la levée et la suppression progressive des subventions publiques sur plusieurs produits. Les rapports pays du FMI conseillent de réduire les subventions alimentaires, les subventions agricoles, les carburants, l'électricité, le gaz et autres subventions. Cette recommandation revient de façon récurrente et quasiment systématique dans le cadre des programmes mis en place des IFIS dans les pays en développement. La réduction des subventions alimentaires, agricoles et énergétiques s'accompagne souvent de discussions sur un filet de sécurité ciblé comme moyen de compenser les pauvres. Cela s'explique en grande partie par la conviction que les subventions généralisées peuvent être inefficaces, coûteuses et inéquitables tandis que leur remplacement par des transferts ciblés peut éliminer les distorsions du marché et offrir des résultats plus rentables et soutenir les groupes les plus pauvres. Une fois encore la vision des IFIs est motivée par des considérations de réduction des dépenses publiques en mettant l'objectif social au second rang.

La déclinaison des recommandations des IFIs dans les politiques tunisiennes de protection sociale

Le système de protection sociale en Tunisie a été mis en place depuis plus de 60 ans autour de deux axes principaux : d'une part, les régimes d'assurance contributifs gérés par les caisses de sécurité sociale (CNRPS, CNSS et CNAM) et, d'autre part, des programmes d'assistance non contributifs visant à lutter contre la pauvreté et à atténuer les inégalités économiques.

Parmi ces programmes, on trouve les Transferts Monétaires Permanents (TMP) du programme AMEN Social, anciennement dénommé Programme National d'Appui aux Familles Nécessiteuses (PNAFN). Ce système, qui a connu un développement considérable, joue un rôle crucial dans la lutte contre la précarité.

Les bénéficiaires du programme AMEN Social se divisent en deux groupes : d'un côté, les familles en situation de besoin, qui reçoivent des TMP et ont droit à des soins gratuits dans les structures de santé publiques (anciennement appelés programme d'assistance médicale gratuite AMG1) ; de l'autre, les familles à revenu limité, non éligibles aux régimes de sécurité sociale contributifs, qui peuvent obtenir une carte de soins à tarifs réduits (anciennement le programme AMG2). Ce système a aussi vocation à compenser la levée des subventions (actuellement universelles) pour les ménages les plus pauvres, par des transferts financiers directs.

La Tunisie a aussi mis en place dans les années 70, la Caisse Générale de Compensation qui est un instrument de politique économique utilisé par l'Etat pour la mise en œuvre de sa politique dans le domaine social. Elle vise à subventionner les prix de plusieurs produits (essentiellement énergie et aliments) pour garantir que leurs prix soient accessibles à la population. Ce système a permis de garantir aux populations pauvres et à la classe moyenne un certain pouvoir d'achat sur de longues périodes.

Depuis des décennies, et comme presque dans tous les pays où le FMI et la Banque mondiale recommandent de réformer toutes composantes du système de protection sociale en Tunisie. Dans son rapport « la révolution inachevée », la Banque mondiale souligne que « La réforme du système de protection sociale en Tunisie est une condition incontournable et préalable à toutes les autres réformes à même d'assurer davantage d'équité et de justice sociale...Le modèle actuel est basé principalement sur des subventions non ciblées des produits alimentaires et des carburants.

Ces subventions coûtent cher et ne sont pas équitables du fait qu'elles profitent largement aux riches. La réforme du système des subventions permettra de mobiliser plus de ressources financières à même de mieux protéger les catégories les plus vulnérables et d'investir davantage dans la santé, l'éducation et l'infrastructure ».

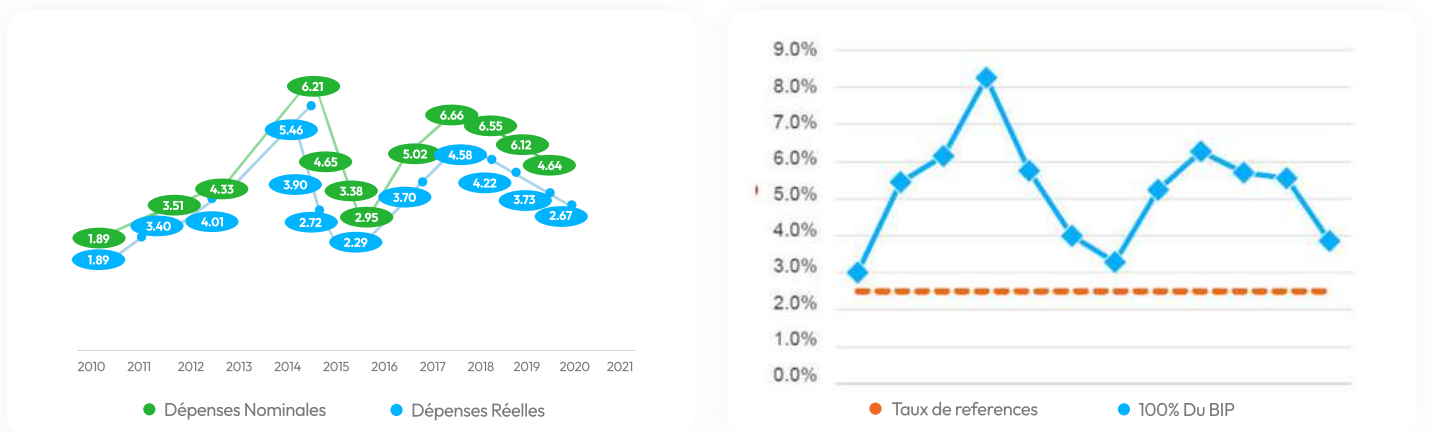
Depuis 2012, (et bien avant) l'intervention du FMI en Tunisie sur la protection sociale s'est focalisée sur les transferts ciblés et non ciblés. Le FMI indique dans son rapport de mission de 2016 pour la Tunisie, élaboré dans le cadre de la demande d'accord élargi au titre du Mécanisme élargi de crédit, qu'« Il est nécessaire de réformer durablement les subventions énergétiques tout en renforçant le filet de protection sociale actuel de façon à améliorer la composition du budget à long terme ».

Après 2012, le FMI a conditionné son appui financier en priorité à la réduction des subventions énergétiques pour orienter une partie de ces ressources vers les filets sociaux de sécurité ciblés. Puis, dans un second temps, ce soutien a été subordonné à la suppression des subventions alimentaires en contrepartie des transferts ciblés vers les « plus pauvres » une fois la base de données du ciblage mise en place.

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À LA PROTECTION SOCIALE EN TUNISIE

Ces recommandations ont commencé à être appliquées par le gouvernement tunisien dès l'année 2012 avec une intervention coordonnée de la Banque mondiale et du FMI. Ceci s'est répercuté directement sur les dépenses en protection sociale pour les tunisiens .

Figure 5 Dépenses en matière de protection sociale (Mrds dinars et % budget national)



Source : UNESCO

Les prêts donnés par les deux institutions ont été accompagnés par diverses missions de conseil et d'études pour l'implémentation des mesures préconisées.

Dans son rapport, le FMI précise que : « Les autorités travaillent avec la Banque mondiale pour étendre le programme social AMEN afin de faciliter les transferts d'argent et d'autres services » Le travail s'est poursuivi sur plusieurs années avec la mise en place des principales composantes du programme AMEN Social notamment la loi organique 2019-10 portant création d'un nouveau programme intégré de protection sociale,¹⁰¹ AMEN Social et son registre social, a été adoptée par le parlement en janvier 2019. En mai 2020, le gouvernement a adopté le texte d'application de la Loi Sociale AMEN, dont le Décret Gouvernemental n°2020-317 (publié le 19 mai 2020) fixant les critères d'éligibilité et les modalités d'accès au programme l'AMEN Social ainsi que les différents arrêtés notamment celui établissant le modèle de ciblage et de scoring, le « proxy mean tests »

Ces modèles sont d'ailleurs depuis longtemps largement défendus par la Banque mondiale qui indique qu'ils « peuvent cibler avec précision et de manière rentable les personnes souffrant de pauvreté chronique ».

Plusieurs rapports font état d'erreurs de ciblage élevées. Le ciblage est compliqué sur le plan administratif et conduit à d'importantes erreurs d'exclusion. Dans les pays en développement, le fait de cibler les pauvres exclut la plupart des populations vulnérables ayant besoin d'une aide publique. De plus, le ciblage nécessite une capacité importante de la fonction publique, qui fait souvent défaut pays en développement.

Les différents accords de prêts signés avec le FMI depuis 2012, ont aussi impacté les prix des hydrocarbures, depuis 2013, année de la signature du 1er accord avec le FMI après la révolution.

Depuis l'adoption de cette réforme, l'Etat tunisien a entamé tous les mécanismes de la réforme recommandés par le FMI, malgré le fait que le FMI reconnaît que la réforme en question aura des impacts directs, sur l'élévation du niveau général des prix, la compétitivité internationale des produits locaux consommateurs d'énergie, et l'exposition des prix internes aux chocs qui peuvent découler des fluctuations des prix sur le marché mondial. La réforme a d'ailleurs entraîné une forte augmentation des prix des carburants. En outre, le mécanisme d'ajustement automatique des prix a été ancré dans la législation à travers les différents arrêtés du Ministère en charge de l'énergie.

¹⁰¹ IMF (2021). Tunisia 2021, Article IV consultation, 26 février 2021.

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À LA PROTECTION SOCIALE EN TUNISIE

Impact des politiques des IFIs sur l'accès des femmes à la protection sociale

Les politiques et les programmes mis en œuvre durant les périodes passées ont eu des impacts sur l'accès des femmes à la protection sociale. A travers leurs effets directs sur l'accès des femmes à l'emploi, ces programmes ont impacté leur accès aux programmes d'assurance sociale contributifs.

Les programmes ont tendance à ne pas tenir compte du genre, ce qui signifie que la plupart de leurs dispositions (à l'exception du congé de maternité/parental) ne traitent pas les femmes différemment des hommes. Pourtant, en considérant comme la norme un emploi formel à temps plein et à vie, de tels programmes sont implicitement discriminatoires à l'égard des femmes. Par exemple, les femmes qui ne font pas partie de la population active ou celles qui travaillent de manière informelle ne peuvent généralement pas bénéficier d'une assurance maladie à part entière.

Un aperçu global des tendances du marché du travail en Tunisie au cours des dernières décennies montre que les femmes sont entrées sur le marché du travail en nombre croissant. L'ouverture de l'économie tunisienne aux marchés internationaux a ainsi permis un accroissement des opportunités d'emploi pour les femmes. Néanmoins, les inégalités entre les hommes et les femmes restent fortement élevées. En matière d'accès à l'emploi, selon l'INS, au premier trimestre 2024, le taux de chômage chez les femmes en Tunisie est de 22% soit presque double de celui chez les hommes (13,6%). La situation est encore plus dramatique au regard du chômage chez les diplômées de l'enseignement supérieur puisque le taux de chômage chez les femmes est de 31,2% alors celui chez les hommes est de 13,8%. Cette situation se traduit par une absence de couverture sociale pour les femmes qui sont au chômage.

D'après l'Organisation Internationale du Travail, 50,2 % des Tunisiens bénéficient d'au moins une prestation de protection sociale (hors santé), comparé à 46,9 % à l'échelle mondiale.

En revanche, seules 25,3 % des femmes bénéficient de prestations de protection sociale, un taux nettement inférieur à la moyenne mondiale de 44,9 %. La situation des femmes en milieu rural est encore plus critique au regard de l'accès à la protection sociale. Selon une étude couvrant un échantillon de 1700 femmes rurales, résidant dans les gouvernorats de Siliana, Nabeul, Kasserine, Mahdia et Jendouba réalisée par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance sur le travail des femmes en milieu rural et leur accès à la protection sociale en 2016, 12 % seulement d'entre les femmes du secteur agricole sont affiliées à la sécurité sociale. La faiblesse du taux d'affiliation des femmes dans l'agriculture s'expliquerait par les courtes périodes d'activité des femmes dans ce secteur, qui atteint rarement la moyenne de 45 jours exigés pour bénéficier d'une affiliation à un régime de sécurité sociale.



L'impact sur l'accès à la protection sociale s'est aussi fait sentir à travers les mesures d'austérité imposées à la Tunisie par le FMI. Au cours des dernières et depuis 2011, les IFIs et le FMI ont conditionné leurs prêts à la mise en place de réformes draconiennes au niveau de la fonction publique à travers la baisse de l'augmentation des salaires et surtout le gel des recrutements. Le nombre de fonctionnaires de l'Etat a connu une hausse importante après la révolution passant de 435 milles en 2010 à plus de 664 milles en 2022. Néanmoins, depuis 2016, les recrutements ont nettement baissé en raison des mesures imposées par le FMI à la Tunisie.

Les femmes représentent en moyenne près 37% des employés dans le secteur public. L'impact des mesures imposées par

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À LA PROTECTION SOCIALE EN TUNISIE

Le taux de croissance annuel du nombre de femmes dans l'administration publique a aussi connu une baisse très importante depuis 2012. L'impact des accords signés avec les IFIs peut être clairement perçu (graphiques ci-après) avec une tendance nettement à la baisse notamment depuis 2016. Le secteur public étant un des plus importants recruteurs de femmes, permettant de garantir un emploi stable avec une protection sociale, la situation exposée pose nécessairement des problématiques en termes d'accès des femmes aux services sociaux.

Figure 6 % de femmes dans l'administration

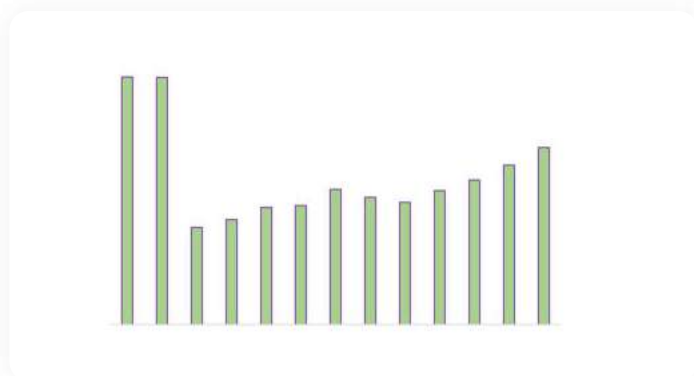


Figure 7 Taux de croissance annuel du nombre de femmes



Source : INS

L'accès des femmes aux mesures de protection sociale liées à l'emploi reste aussi faible, en partie à cause de la précarisation de nombreux emplois du secteur formel ainsi que de la croissance du travail occasionnel et informel. L'emploi informel qui est généralement synonyme d'absence de protection sociale connaît une augmentation importante en Tunisie.

Entre 2007 et 2020, le nombre d'emplois informels a été multiplié par trois. Selon l'INS, les emplois informels sont estimés à 1 598 700 (soit 44.8% de l'ensemble des actifs occupés (y compris dans l'agriculture), dont 301 100 occupés par des femmes. Par ailleurs, le développement des exportations dans certains secteurs notamment l'agro-industrie (dattes, huile d'olive) a certes offert des opportunités d'emploi aux femmes, mais le travail informel a aussi connu une hausse importante notamment dans les maillons de la chaîne de valeur agricole (travail des ouvrières agricoles dans les champs d'oliviers, tri des dattes par les femmes dans les garages, etc.).

D'abord, les femmes se caractérisent par des taux de pauvreté plus importants que les hommes. Selon une étude réalisée par le PNUD, les taux de pauvreté monétaire étaient respectivement de 15.5% pour les femmes et 14.8% pour les hommes avant 2020, mais à cause de la pandémie, ces taux seraient passés à 19.8% pour les femmes contre 18.7% pour les hommes. Selon l'étude réalisée par le (MAFF 2016), la femme rurale entretient un rapport particulier avec la pauvreté, et ce pour des raisons essentiellement foncières, sachant qu'elles ne sont propriétaires que de 5% des terres cultivables.

Les écarts et les inégalités en matière de revenus entre les femmes et les hommes sont aussi importants. Dans tous les secteurs, les femmes qu'elles soient dans le milieu urbain ou rural tendent à avoir des revenus plus faibles que les hommes malgré les dispositions du code de travail.

Les résultats des enquêtes de l'INS sur les micro-entreprises de 2016, montrent que l'écart des salaires Femmes/Hommes est de -30.8% avec un salaire moyen de 480 DT pour les hommes contre un salaire moyen de 332 DT pour les femmes. La situation des femmes en milieu rural est encore plus dramatique, avec des revenus très faibles. La plupart des études et des enquêtes réalisées (exp. Oxfam 2020, ATFD 2016, MAFE 2016) indiquent que la majorité des femmes en milieu rural et des ouvrières agricoles perçoivent un salaire journalier compris entre 10 DT et 15 DT (soit un salaire mensuel moyen ne dépassant pas 280 DT), alors que plus de 55% des hommes perçoivent un salaire journalier supérieur à 20 DT.

Les réformes des programmes de protection sociale et les réductions dans les subventions concernent plus particulièrement les femmes, dans la mesure où elles assument toujours le rôle de première responsable de la famille. Les réductions des aides limitent leurs capacités à nourrir, éduquer et assurer le bien-être de leurs enfants et de leurs proches, et des personnes dépendantes ou handicapées à leur charge.

LES IFIS ET L'ACCÈS DES FEMMES AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ EN TUNISIE

La politique de santé a longtemps été influencée par des acteurs et des processus de gouvernance échappant au contrôle des gouvernements nationaux. Dans le cadre des processus de réforme néolibérale promus par diverses organisations multilatérales et les IFI au lendemain de la crise de la dette de 1982, les choix de politique sociale ont été de plus en plus limités par des contraintes structurelles et les PAS. En conséquence, la Banque mondiale et le FMI sont devenus d'importants décideurs en matière de politique mondiale de santé.

Alors que certaines des critiques émergentes à l'encontre des PAS ont sapé l'autorité et la légitimité des IFI tout au long des années 1990 et 2000, avec le début de la crise financière mondiale en 2008, leur pertinence a (encore) considérablement augmenté, en particulier lorsqu'elles sont devenues les principaux véhicules pour lutter contre la crise financière mondiale. Pourtant, le rôle des IFI dans la définition des politiques mondiales de santé, en particulier dans les pays à faible revenu, reste souvent ignoré dans les débats sur la politique et la gouvernance des soins de santé.

Malgré les avancées technologiques, l'écart de santé entre les sexes persiste à l'échelle mondiale, avec des effets négatifs significatifs sur les femmes et les filles. Bien que les femmes soient souvent les principales décideuses au sein de leurs familles, elles sont également les plus touchées par l'inaccessibilité et le coût élevé des soins de santé, tant pour elles-mêmes que pour leurs proches. Pour de nombreuses femmes, les dépenses de santé payées de leur poche sont souvent compensées par des besoins essentiels tels que la nourriture, l'eau ou l'envoi de leurs enfants à l'école.

Politiques des IFI en matière de santé et d'accès aux soins

Avant l'apparition des PAS, les gouvernements des pays en développement déterminaient leurs politiques de santé sans trop d'interférence extérieure. Sur la scène internationale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) était la principale source d'information et de conseils sur les décisions nationales en matière de politique de santé.

A la fin des années 1990, la Banque mondiale a dépassé l'OMS en tant que principal bailleur de fonds des activités du secteur de la santé. Le financement s'est accompagné d'une influence politique, et avec la mise en œuvre des PAS dans les pays en développement, les gouvernements ont été de plus en plus contraints par les prescriptions politiques des IFI, avec de profondes implications sur l'espace politique national.

La conditionnalité des prêts des IFI est généralement associée à plusieurs mécanismes d'intervention dans les pays en développement. Typiquement, les mesures d'ajustement en matière de santé comprennent une baisse et des coupes budgétaires dans les dépenses publiques dans le secteur de la santé, une augmentation des frais d'utilisation ou des frais pour les services de santé, des réductions du personnel médical, des mesures d'économie dans les centres de santé publics, la suppression des allocations, la suppression progressive des traitements et des services ou augmentation des quotes-parts pour les produits pharmaceutiques.

Le minimalisme social de l'ajustement structurel et les coupes budgétaires associées sont une des principales voies par lesquelles les PAS ont eu un impact sur la politique de santé. Comme souligné auparavant, l'un des principaux objectifs des PAS est d'éliminer, ou du moins de réduire considérablement, les déficits budgétaires afin de ramener un pays en développement menacé de défaut souverain à une situation budgétaire équilibrée au fil du temps. Dans de nombreux pays, cela s'est traduit par des réductions significatives des dépenses de santé, et cela même dans des pays qui disposent déjà de budgets de santé limités, ce qui est le cas dans presque tous les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Pourtant de tels conseils ou décisions visant à réduire les dépenses de santé dans vont à l'encontre de l'objectif ODD 3 de qui vise à donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges. L'OMS estime que la réalisation des cibles des ODD relatives à la santé nécessitera une augmentation des investissements pour passer de 134 milliards de dollars (US \$) à 371 milliards, soit 58 dollars par personne, d'ici 2030.

Ces investissements feraient passer la proportion du produit intérieur brut consacrée aux dépenses de santé dans les 67 pays concernés en moyenne de 5,6% à 7,5%. Ces investissements nécessiteraient l'addition de plus de 23 millions d'agents de santé aux effectifs, la construction de plus de 415 000 nouveaux établissements de santé, dont 91% seraient des centres de soins de santé primaires.¹⁰⁵ De telles recommandations sont aussi contraires aux préconisations de la Déclaration d'Abuja, où il est recommandé de consacrer 15 pour cent des budgets nationaux à la santé, et l'allocation.

¹⁰⁵ <https://www.who.int/fr/news/item/17-07-2017-who-estimates-cost-of-reaching-global-health-targets-by-2030#:~:text=Dans%20le%20cadre%20du%20sc%C3%A9nario,personne%2C%20d'ici%202030.>

LES IFIS ET L'ACCÈS DES FEMMES AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ EN TUNISIE

Dans un rapport de 1993 portant sur 20 pays soumis à des PAS, la Banque mondiale elle-même a reconnu que les dépenses publiques de santé par habitant ont diminué davantage dans les pays qui mettent en place des plans d'ajustements que dans les pays qui ne s'ajustent pas au début du processus de réforme économique (Banque mondiale, 1993).¹⁰⁶ Les stratégies de réduction du déficit public ont également entraîné des plafonds salariaux et des licenciements pour les médecins et les infirmiers travaillant dans le secteur public, les poussant souvent à émigrer à la recherche de meilleures opportunités d'emploi.

51 L'austérité budgétaire s'est également révélée être une politique mortelle : la faiblesse des systèmes de santé publique – surchargés, sous-financés et en sous-effectif suite à une décennie d'austérité – a aggravé les inégalités en matière de santé et rendu les populations vulnérables au COVID-19. Pourtant, et même dans un contexte de crise mondiale pandémique liée à la COVID 19, le FMI a conseillé à la plupart des gouvernements d'augmenter temporairement les allocations de santé pour lutter contre la pandémie de COVID-19, certains rapports recommandent de réduire les dépenses de santé une fois la pandémie terminée. Pourtant, les pays ont besoin de plus qu'une simple augmentation temporaire des dépenses de santé pour faire face à l'urgence du COVID-19 ; leurs populations ont besoin d'investissements soutenus pour mettre en œuvre l'accès universel à des soins de santé de qualité.

Les coupes budgétaires dans le cadre des PAS ont, à bien des égards, été le vecteur d'une transformation plus globale dans la plupart des pays en cours d'ajustement, dans lesquels le secteur social a été soumis de manière significative aux pressions du marché. En parallèle, les IFIs soutiennent de plus en plus le développement des structures privées de la santé et à but lucratif (Oxfam, 2023)¹⁰⁷. Ces changements ont entraîné une redéfinition du rôle redistributif de l'État en matière de santé, conduisant dans de nombreux cas à une privatisation partielle des soins de santé. Les programmes de privatisation ont conduit à ce qu'un nombre croissant d'hôpitaux et de centres de santé soient gérés par le secteur privé ou par le biais de partenariats public-privé. Dans ces circonstances, ce sont généralement les populations pauvres qui sont les plus susceptibles de ne pas pouvoir accéder à des services de santé adéquats en raison des frais d'utilisation introduits par les PAS.

Les contrôles sur les dépenses s'accompagnaient aussi et souvent de programmes générateurs de revenus qui obligeaient les utilisateurs à partager le coût des services. Dans de nombreux accords de prêt des IFI, les conditionnalités du PAS appelaient à la réduction des subventions aux soins de santé et à la privatisation partielle des prestations de santé grâce à l'introduction de frais d'utilisation et d'une assurance maladie privée (rapport SAPRIN, 2003).¹⁰⁸

Outre les interventions de conditionnalité directe sur des coupes budgétaires liées aux dépenses de santé, d'autres mesures recommandées par les IFIs peuvent indirectement impacter le système de santé dans les pays mettant en place des PAS. La dévaluation des monnaies locales par rapport au dollar américain est un autre élément fréquemment requis des PAS qui affecte indirectement la prestation de soins de santé. Comme la plupart des médicaments et du matériel médical doivent être importés par les pays en développement, la dévaluation, en diminuant la valeur de la monnaie nationale, augmente le coût des biens et services importés, tout en réduisant simultanément le prix payé par les étrangers pour les biens et services exportés hors du pays. Dans de nombreux pays où la dévaluation faisait partie du PAS, la dévaluation a entraîné une augmentation de 25 à 30 pour cent du prix des médicaments et une augmentation de 40 à 60 pour cent dans le coût du petit matériel médical (SAPRIN, 2003).

La déclinaison des recommandations des IFIs dans les politiques tunisiennes de santé

A ce jour, La Tunisie a enregistré une amélioration notable de ses résultats en matière de santé et surpasse même plusieurs autres pays à revenu intermédiaire inférieur de la région. La Tunisie est souvent citée comme un exemple en matière de politique de santé et d'accès aux soins. Il est vrai que la Tunisie a toujours attaché une grande importance au secteur de la santé, sachant que depuis son indépendance, elle a inclus la santé en tant que priorité dans ses plans de développement économique.

Au cours des trois premiers plans quinquennaux (1962-64 ; 1965-68 ; 1969-72), des investissements dans la santé ont été réalisés dans le cadre des efforts visant à réduire la pauvreté. En termes de système de prestation de soins de santé, des « pôles sanitaires » avec différentes catégories fournissant respectivement des soins primaires, secondaires et tertiaires. L'accent a aussi été mis sur le développement de logements améliorés, l'assainissement et d'accès à l'eau potable, ainsi que sur la prévention des maladies (par exemple, vaccinations, soins prénatals et de maternité) et la planification familiale.

Au cours des années 1970, l'accès a été mis sur le développement des ressources humaines avec la formation des médecins, des infirmières et autres personnels paramédicaux. La décennie des années 1980, a mis sur l'amélioration de l'accès aux soins primaires dans tout le pays, en plus d'aspects institutionnels de décentralisation avec la création des Directions Régionales de Santé et financiers avec l'introduction du ticket modérateur permettant une contribution monétaire des patients en contre partie des soins reçus dans les hôpitaux publics.

¹⁰⁶ <http://documents1.worldbank.org/curated/en/581581468174893634/pdf/121830WDROFRENCH0Box35456B01PUBLIC1.pdf>

¹⁰⁷ <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/10546/621529/15/bp-sick-development-funding-for-profit-private-hospitals-260623-fr.pdf>

¹⁰⁸ http://www.saprin.org/SAPRIN_Findings.pdf

LES IFIS ET L'ACCÈS DES FEMMES AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ EN TUNISIE

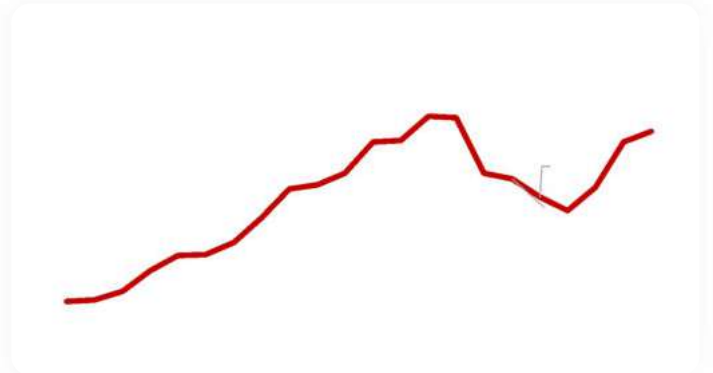
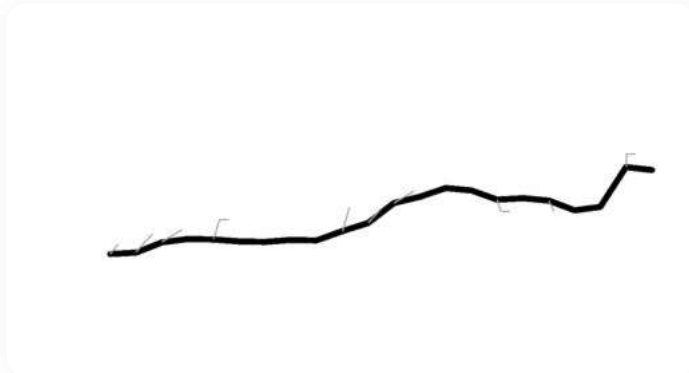
A travers leurs politiques de conditionnalité et les mesures d'austérité qu'elles imposent, les IFIs impactent nécessairement les politiques et les systèmes sanitaires des pays. Alors que l'intervention du FMI n'est pas directement associée aux politiques sanitaires tunisiennes, elle impacte directement les dépenses gouvernementales en matière de santé. A travers, les mesures d'austérité budgétaire, les IFIs agissent directement sur les dépenses de l'Etat ce qui se répercute à plusieurs niveaux sur le système de santé et les femmes soit en tant que prestataires de services ou en tant que bénéficiaires des services de soins.

En Tunisie, la santé est le troisième plus grand secteur social après l'éducation et la protection sociale avec des dépenses publiques atteignant près de 12% des dépenses totales du gouvernement sur la période 2010-2021. Malgré un taux relativement bon, on note néanmoins que l'engagement budgétaire du gouvernement tunisien en faveur de la santé n'a pas atteint l'objectif international fixé dans la Déclaration d'Abuja, à savoir consacrer 15 pour cent du budget à la santé.

Une analyse des tendances des dépenses publiques en matière de santé par rapport aux agrégats économiques, montre clairement l'impact des mesures d'austérité imposées par le FMI au cours de la dernière décennie après la révolution. Après une hausse régulière et continue de la part des dépenses de santé publique dans le PIB, jusqu'à 2013 où cette part a atteint 6,5% du PIB, la tendance a été inversée depuis 2013 avec une baisse continue pour atteindre 6% en 2019. La reprise enregistrée en 2020, est liée principalement à la hausse des dépenses en lien avec la pandémie du COVID 19.

Figure 8 Dépense de santé (% PIB)

Figure 9 Dépense de santé par habitant (\$)



Source: banque mondiale

Cette tendance est mieux illustrée au regard de la baisse des dépenses de santé par tête. Ces dépenses ont effet connu une baisse de 33% entre l'année 2013 et 2018 passant de 165 \$ en à 110 \$ sur cette même période.

L'intervention de la Banque mondiale est beaucoup plus claire que celle du FMI car elle s'effectue directement à travers des projets de réforme du secteur de la santé. En effet, les réformes qui ont été mises en place ont quasiment toutes été faites sous l'impulsion de la Banque mondiale dans le cadre de prêts de la BIRD. Ces projets et réformes ont aussi été mis en place lors de périodes où la Tunisie était sous l'emprise du FMI dans le cadre du PAS. La première réforme système de santé a ainsi été mise en place au milieu des années 80 (1987), sous l'impulsion de la Banque mondiale.

Les objectifs de cette réforme financée également par la Banque mondiale ont des changements importants d'ordre structurels et institutionnels des hôpitaux en plus d'une réforme de la législation concernant les prestataires de soins de santé privés. Selon la Banque mondiale, « cette stratégie et les mesures d'accompagnement visaient à résoudre un certain nombre de problèmes auxquels est confronté le secteur de la santé, dont les plus importants comprenaient : une augmentation significative des dépenses de santé, un financement (public) insuffisant pour le secteur de la santé, un système de prestation (public) inefficace en raison de procédures administratives et budgétaires rigides, un système hautement centralisé, un manque de gestionnaires de soins de santé bien qualifiés et des données insuffisantes sur lesquelles fonder les décisions » (Banque mondiale, 2006).¹⁰⁹

¹⁰⁹ <http://documents1.worldbank.org/curated/en/2012/41468312891649/pdf/410180ENGLISH010Sector0Study10Final.pdf>

LES IFIS ET L'ACCÈS DES FEMMES AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ EN TUNISIE

On peut ainsi clairement percevoir dans les objectifs annoncés que la réforme de l'hôpital public est allée puiser dans le secteur privé les outils à prescrire sous l'argument de la recherche d'une meilleure efficacité. C'est en 1991, que la Banque mondiale a approuvé un prêt de 30 millions de dollars pour mettre en place la réforme dans un objectif de « tenter de trouver une solution aux principaux problèmes d'efficacité interne des hôpitaux en vue de contenir le coût des services tout en améliorant la qualité », Banque mondiale 1991.¹¹⁰

La Banque mondiale souligne que « comme pour tous les autres secteurs de l'économie du pays, ceci revient à tenter



- L'évolution de la réglementation qui a entraîné la révision de la gratuité du service et de la grille tarifaire réduite,

- L'introduction progressive du "système de facturation" des services ambulatoires et hospitaliers fournis aux bénéficiaires de l'assurance sociale, qui a été introduite sur la base d'une étude d'analyse des coûts unitaires des services hospitaliers et suite à la mise en place de systèmes d'information hospitaliers.

- Les dépenses de fonctionnement des hôpitaux (hors salaires) avaient été marquées par une augmentation progressive de la part des caisses d'assurances sociales et des honoraires à l'acte et une réduction de la part du gouvernement. Entre 1991 et 1998, la part de l'État a diminué de 69 à 35 %, celle des caisses d'assurance sociale a augmenté de 12 à 35 % et les frais de service ont augmenté de 19 à 30%.

Le projet a ainsi engendré une réduction considérable de l'engagement de l'Etat dans le financement des hôpitaux publics tout assurant que ce fardeau soit transféré progressivement aux bénéficiaires (désormais payeurs) des services de soins.

La plupart des réformes institutionnelles et financières ont été poursuivies dans le cadre d'un deuxième prêt de 50 Millions de \$ spécifique au secteur de la Santé approuvé en 1998 et finalisé en 2003. La Banque mondiale a aussi offert des crédits à Tunisie dans le cadre de réponse à la crise récente du COVID 19 qui a survenu en 2020. Depuis cette année, la Tunisie a ainsi reçu une série de prêts pour un total de plus de 840 Millions de \$. La Banque vient d'approuver un financement de 125 millions de dollars pour un nouveau projet de réforme du système de santé qui sera axé sur la préparation aux urgences sanitaires, le développement des soins de base et l'amélioration des services hospitaliers.

LES IFIS ET L'ACCÈS DES FEMMES AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ EN TUNISIE

Impact des politiques des IFIs sur la santé des femmes et leur accès aux soins

Les programmes et les mesures imposés par les IFIs à la Tunisie agissent à travers plusieurs mécanismes directs et indirects. Les mécanismes directs comprennent les coupes budgétaires généralisées, le détournement des ressources des soins de santé, tandis que les mécanismes indirects comprennent la libéralisation de l'économie et du commerce et la dévaluation de la monnaie et l'introduction d'une flexibilité accrue des taux de change.

Les coupes budgétaires impactent directement le budget des Ministères et donc leurs possibilités de recrutement. Le Ministère de la santé est historiquement parmi les Ministères qui emploie le plus de femmes en Tunisie. Le personnel féminin de la santé représente près de 8% du total de l'effectif de la fonction publique et plus de 21% du total des femmes travaillant l'administration. Comme l'illustrent les graphiques ci-après, le taux de croissance annuel du nombre de femmes fonctionnaire de la santé a connu une très forte baisse depuis 2013 et surtout après 2016. Les programmes mis en place avec le FMI au cours de cette période ont ainsi considérablement impacté le taux de recrutement des femmes par le Ministère de la santé.

Figure 10% de femmes (Santé/administration publique)

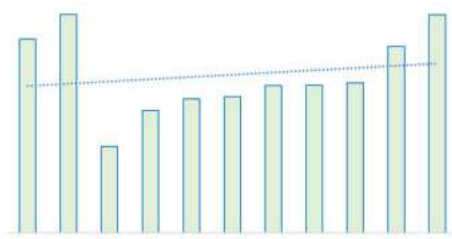
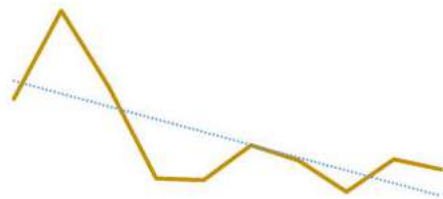


Figure 11 Taux de croissance annuel du nombre de femmes



Source : calculs de l'auteur à partir des données de l'INS

Une analyse comparée de ces taux de croissance entre 2010-2020 permet de montrer que l'impact sur la période de mise en œuvre du programme du FMI a impacté plus le recrutement des femmes dans le Ministère de la santé, que celui en Tunisie avec des déficits de croissance plus importants.

Figure 12 Croissance comparée des recrutements

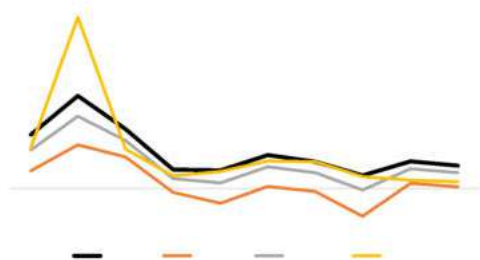
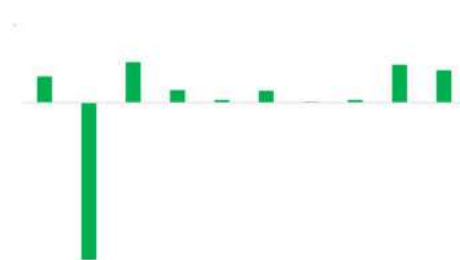


Figure 13 Différentiel de croissance (femmes/total Tunisie)



Source : calculs de l'auteur à partir des données de l'INS

LES IFIS ET L'ACCÈS DES FEMMES AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ EN TUNISIE

Les coupes budgétaires et l'austérité conduisent à des résultats très néfastes en matière de santé. Les risques liés à la réduction des dépenses de santé sont évidents : les populations sont exclues ou reçoivent moins de soins médicaux.

Les coupes budgétaires dans la santé publique, dues aux mesures d'austérité, ont entraîné une détérioration des services de santé en général, en particulier de santé sexuelle et reproductive, qui ont été mis à mal par le manque de stocks de médicaments et l'insuffisance des campagnes de sensibilisation à la santé sexuelle. Par exemple, selon les chiffres des enquêtes multiples MICS 4 et 6 réalisées par l'INS, on a observé une baisse de l'utilisation des contraceptifs, de 62,5 % en 2012 à 50,7 % en 2019. ¹¹¹

La réduction du personnel médical fait que l'accès de la population, des femmes et des personnes les plus vulnérables aux soins les plus basiques soient réduits. Cette situation risque aussi d'impacter les femmes dans les régions défavorisées et surtout dans les zones rurales sachant que la répartition géographique du personnel médical est très inégalitaire sur le territoire tunisien, car marquant une concentration très nette sur le littoral.

Cette situation se répercute aussi sur le personnel médical en majorité féminin qui est obligé de traiter un nombre plus important de patients. Cela augmente le stress et les risques de maladies mentales chez les femmes soignantes. Selon une étude, les femmes restent beaucoup plus vulnérables au stress et à l'épuisement professionnel principalement en raison de

La réduction de l'accès aux soins, liée aux coupes budgétaires dans les dépenses publiques de santé, impacte indirectement les femmes en augmentant considérablement leur charge liée aux soins à la personne.

En impactant les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, le manque de services de soins fait que les femmes soient dans une situation d'assurer une plus grande prise en charge de leurs proches, sachant qu'elles sont en général les premières à assumer cette responsabilité.

Selon une enquête réalisée il y a 20 ans sur le travail non rémunéré en 2005-2006 dans le cadre de l'enquête « Budget temps des femmes et des hommes en Tunisie », les femmes consacrent près de 7 heures pour des travaux domestiques non rémunérés soit 8 fois plus de temps que les hommes. Selon une autre étude d'Oxfam, en partenariat avec l'Association Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement (AFTURD), publiée en 2014, les femmes passent 12 heures par jour à travailler dont 8 heures sont consacrées aux activités de soins non rémunérées, ce qui correspond à 67 % de leur temps de travail.

Selon une autre étude réalisée par Oxfam l'absence des services publics de soins ou la difficulté d'y accéder (Exemple : accès à l'eau, services de garderie d'enfants, centres pour personnes à mobilité réduite ou à besoins spécifiques ...) alourdit encore plus la pression sur les femmes pour la réalisation de ce travail.

Les femmes des couches sociales défavorisées et/ou des régions rurales sont ainsi davantage impactées par les responsabilités de soins non rémunérés (Oxfam, 2020). ¹¹³

La privatisation des ressources et des services publics de santé constitue aussi une barrière importante pour l'accès des femmes aux soins. Le nombre d'établissements du secteur privé a connu une hausse très importante au cours des dernières décennies alors que celui des établissements publics a connu une stagnation. ¹¹⁴

La privatisation des services de soins augmente considérablement les tarifs mais entraîne une baisse de la qualité et de l'efficacité des services de santé. En raison de la hausse des coûts, les familles réduisent leurs dépenses de santé, c'est-à-dire réduisent les visites chez le médecin et les prescriptions.

Un rapport, établi par la cour des comptes souligne que certaines cliniques privées appliquent des marges comprises entre 26 % et 160 % sur certains produits où la marge bénéficiaire maximale prévue par la loi est de 10 %. ¹¹⁵

¹¹¹ <https://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/mics4-fr.pdf>

¹¹² <https://latunisiemedicale.com/pdf/VOL-91-N01-n09.pdf>

¹¹³ <https://policy-practice.oxfam.org/fr/resources/et-sil-y-avait-une-greve-dans-les-foyers-etude-sur-limpact-du-travail-de-soins-non-remunere-sur-les-femmes-vivant-en-tunisie-acces-au-travail-autonomisation-economique-et-bien-etre/>

¹¹⁴ <https://santetunisie.rns.tn/fr/carte-sanitaire/carte-sanitaire-2011>

¹¹⁵ http://www.courdescomptes.nat.tn/Fr/thematiques_58_4_-1_0_0_0000_0000_supervision-et-contrôle-des-cliniques-privées__281#

LES IFIS ET L'ACCÈS DES FEMMES AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ EN TUNISIE

La privatisation impacte encore plus les femmes vivant en milieu rural pour plusieurs raisons :

l'absence d'un service de qualité dans les Centres de Santé de Base (CSB), pourtant bien répartis sur le territoire ; l'insuffisance des moyens matériels et surtout humains dans les hôpitaux de circonscriptions, les problèmes de transport et l'éloignement des établissements ainsi que le manque de ressources financières pour couvrir les besoins en matière de santé.

La privatisation des services augmente aussi la charge de travail non rémunérée pour les femmes. Selon une étude d'Aswat Nissa, « lorsque les soins de santé sont privatisés et que les gens hésitent à demander de l'aide médicale en cas de maladie, ce sont les femmes qui restent à la maison pour s'occuper de l'enfant malade ou de la personne âgée malade

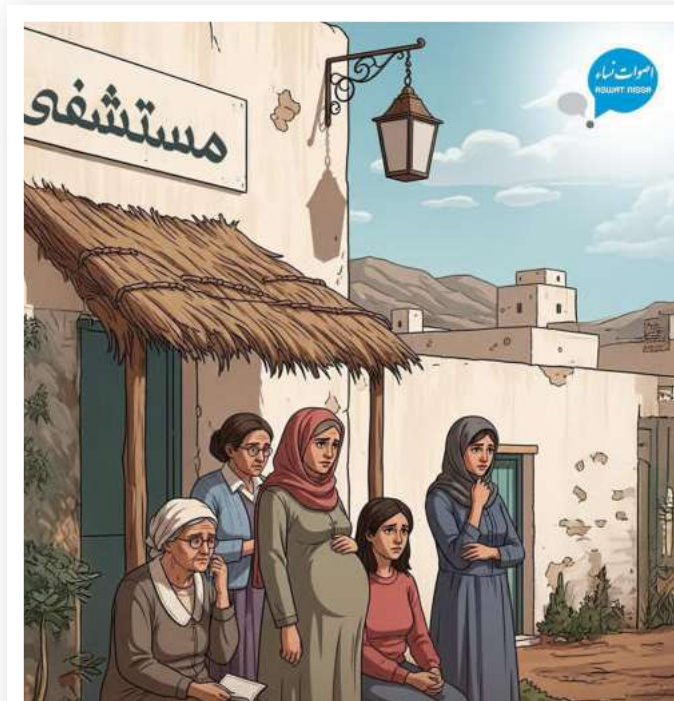
Dans les cas de maladies et d'affections de longue durée, ce sont les femmes qui quittent leurs emplois pour s'occuper de la personne malade. Il en va de même dans le cas de la privatisation de l'éducation. Si les structures préscolaires ou prématernelles coûtent plus cher que son salaire mensuel, c'est la mère qui quitte son emploi pour assumer le travail non rémunéré d'éducation de son enfant.

La libéralisation de l'économie, la facilitation des investissements et des échanges commerciaux et de façon plus générale les mesures visant à faciliter l'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale ont aussi impacté la santé des femmes.

Bien que de telles mesures puissent potentiellement améliorer l'équité en matière de santé grâce à la réduction de la pauvreté si elles stimulent la croissance économique, les gains de la libéralisation du commerce sont généralement distribués de manière asymétrique entre les catégories sociales.

L'extrême compétitivité des secteurs d'exportation à forte intensité de main-d'œuvre (textile, agroalimentaire, agriculture, etc.) impose de sérieuses limites à la libéralisation des échanges en tant que moyen d'améliorer les salaires des femmes et les conditions du marché du travail.

Les conditions structurelles de ces chaînes de production mondiales, marquées par des accords, notamment de sous-traitance, de plus en plus compétitifs, font qu'il est très difficile pour les travailleuses de constater des améliorations de leurs salaires et de leurs conditions de travail.



Dans ce contexte, les droits des femmes sont clairement compromis. Plusieurs exemples en Tunisie illustrent l'impact de cette libéralisation sur la santé des femmes. Dans le secteur du textile, les conditions de travail dans les usines sont physiquement pénibles et les femmes sont souvent exposées à des traitements oppressifs.

Selon une étude du FTDES, les ouvrières de l'industrie du textile œuvrent dans des conditions de travail précaires et difficiles qui favorisent plusieurs maladies parmi lesquelles des troubles musculaires, des douleurs articulaires et des troubles de la vision.

De plus, les femmes travaillent en l'absence de conditions d'hygiène de base notamment dans les ateliers du tannage et lavage où les ouvrières travaillent sans gants, sans muselière et inhalent par conséquent les produits chimiques toxiques qui engendrent diverses allergies voire des maladies cancéreuses. Selon la même étude, les femmes travaillant dans l'industrie du textile sont fortement exposées aux risques des accidents de travail liés à la machine mais aussi des violences sexuelles. ¹¹⁶

¹¹⁶ <https://ftdes.net/rapports/textile.fr.pdf>

LES IFIS ET L'ACCÈS DES FEMMES AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ EN TUNISIE

Plusieurs autres modèles similaires en lien avec les industries exportatrices encouragent la surexploitation des femmes vulnérables avec des impacts sur la santé à plusieurs niveaux. L'industrie d'exportation des dattes fait souvent travailler les femmes essentiellement dans le maillon du tri et du conditionnement des dattes. Cette activité est surtout réalisée pendant les campagnes avec une main d'œuvre exclusivement féminine dans les unités qui sont pour la plupart informelles sous la forme de garages installés dans les quartiers. Le travail est pénible et nécessite beaucoup de patience pour assurer le tri des dattes.

C'est aussi un travail qui impacte la santé des femmes et leur vision, car il nécessite beaucoup de concentration.

De plus, le travail s'effectue souvent dans des températures assez froides pour éviter un pétrissage des dattes. (Oxfam, 2023).¹¹⁷ Dans l'agriculture, et plus spécifiquement dans le secteur de l'exportation de l'huile d'olive, la santé des ouvrières agricoles est aussi affectée par plusieurs facteurs. L'exposition aux pesticides cause par exemple de graves maladies professionnelles. Les accidents de travail sont aussi fréquents sachant que les conditions dans lesquelles les travailleuses sont transportées aux champs sont souvent « inhumaines ». De plus, les véhicules utilisés sont souvent vétustes ce qui accentue les risques d'accidents. (Oxfam, 2020).¹¹⁸

L'ajustement structurel à travers la dévaluation monétaire qui suit la libéralisation du taux de change peut augmenter le coût des équipements médicaux et des produits pharmaceutiques et importés à des niveaux inabordables pour les ménages et les femmes les plus pauvres, détériorant ainsi la santé des femmes.

Plus de 45% des besoins nationaux en médicaments sont importés.

La dévaluation du dinar a fait augmenter le montant que la Tunisie doit payer pour acheter les médicaments à l'étranger. La dépréciation du dinar est aussi l'un des principaux facteurs responsables des pénuries de médicaments en raison de la hausse monétaire des prix des médicaments importés. D'autre part, la dévaluation a aussi directement impacté la production locale des médicaments sachant que la plupart des machines et des matières premières utilisées pour produire des médicaments en Tunisie sont aussi importées de l'étranger. (OTE, 2023).¹¹⁹



¹¹⁷ <https://sumudproject.org/wp-content/uploads/2024/07/Rapport-Oxfam-SUMUD-final.pdf>

¹¹⁸ Etude sur la situation légale et institutionnelle régissant le travail saisonnier des ouvrières et ouvriers agricoles en Tunisie

¹¹⁹ https://www.economie-tunisie.org/sites/default/files/econews_44_fr.pdf

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION EN TUNISIE

IFIs et accès des femmes à l'éducation en Tunisie

L'éducation est un outil puissant pour briser le cycle de la pauvreté. L'éducation des femmes présente spécifiquement des avantages énormes et de grande portée, notamment le développement et l'épanouissement de familles avec des environnements plus sains pour les enfants, l'amélioration des salaires et des emplois pour les femmes et l'autonomisation des femmes.

L'Objectif de développement durable (ODD) 4 des Nations Unies, est de garantir une éducation de qualité inclusive et équitable et de promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Pour atteindre cet objectif, il faudra des investissements conséquents dans les infrastructures, dans les connaissances, et dans le personnel enseignant.

Il est largement reconnu que l'éducation est un outil puissant pour réduire les inégalités de genre. La Banque mondiale,¹²⁰ en tant que principal financeur de l'éducation dans le monde en développement, reconnaît également son rôle essentiel. Cependant, il ne suffit pas seulement d'augmenter l'accès à l'éducation ; des efforts doivent également être déployés pour garantir que les filles et les jeunes femmes restent à l'école.

Cela nécessite de repenser des politiques telles que les bourses, les transferts monétaires, l'amélioration des conditions de santé menstruelle, la réduction de la violence sexiste et la révision des programmes scolaires pour lutter contre les normes de genre stéréotypées.

Il est également important de se concentrer sur l'éducation et la formation professionnelles et informelles, en veillant à ce qu'elles soient accessibles et aident les filles et les jeunes femmes à acquérir les compétences nécessaires pour accéder au marché du travail et être compétitives à l'échelle mondiale.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de repenser l'accès à l'éducation de manière plus holistique, en incluant le développement des infrastructures et l'accès à Internet. Bien qu'Internet ait révolutionné l'éducation, le fossé numérique mondial persiste. Ce fossé, qui est souvent genré, est influencé par des facteurs socio-économiques, géographiques et démographiques.

Les statistiques alarmantes reflètent l'impact des politiques néolibérales sur l'éducation, qui remontent à la fin du 20^e siècle. Ces politiques, qui favorisent la concurrence sur le marché et minimisent l'intervention de l'État dans des secteurs comme l'éducation, ont conduit à la privatisation, aux changements de financement, de programmes et de gouvernance.

En conséquence, 119 millions de filles dans le monde sont hors de l'école, et seulement 49 % des pays ont atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire. Au niveau secondaire, l'écart se creuse : 42 % des pays ont atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire inférieur, et seulement 24 % dans l'enseignement secondaire supérieur.¹²¹

Politiques des IFIs en matière d'accès à l'éducation

Le rôle fondamental des enseignants dans la construction de sociétés durables a été reconnu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en septembre 2015, par l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU).

Les États membres de l'ONU se sont accordés pour accroître durablement la fourniture d'enseignants qualifiés en vue d'atteindre le nouvel objectif mondial pour l'éducation et ses cibles afférentes. Le rôle majeur des enseignants a été réaffirmé par la communauté internationale dans la Déclaration d'Incheon et cadre d'action pour l'Éducation 2030, adoptés par les États membres de l'UNESCO et partenaires, en 2015.¹²²

¹²⁰ <https://www.worldbank.org/en/topic/education/overview#:~:text=The%20World%20Bank%20is%20the,62%25%20of%20the%20education%20portfolio.>

¹²¹ <https://www.unicef.org/education/girls-education#:~:text=Worldwide%2C%2019%20million%20girls%20are,cent%20in%20upper%20secondary%20education.>

¹²² <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-2030-incheon-framework-for-action-implementation-of-sdg4-2016-fr.pdf>

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION EN TUNISIE

En 2016, l'UNESCO a estimé la pénurie mondiale d'enseignants à 69 millions. Dans une nouvelle analyse, publiée à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants 2023, l'Organisation constate que cette pénurie a diminué de près d'un tiers ; la nouvelle estimation est de 44 millions. Si la situation s'est améliorée, cela reste insuffisant pour répondre aux besoins mondiaux en matière d'éducation. ¹²³

Les politiques mises en œuvre par les IFIs notamment les mesures d'austérité imposées par le FMI portent atteinte aux services publics, au droit à l'éducation et aux progrès vers la réalisation des ODD. Depuis plusieurs années, le FMI et la Banque mondiale continuent de conseiller aux pays en développement et aux pays à faible revenu de geler les recrutements dans la fonction publique, de réduire le nombre total d'enseignants et de diminuer la masse salariale en baissant leur salaires .

Les efforts des gouvernements pour former, recruter et retenir les enseignants ont été entravés par les conditionnalités du FMI et les préconisations des IFIs qui consistent souvent à plafonner les dépenses publiques. Cela limite la capacité des pays en développement à former, recruter et rémunérer des enseignants qualifiés et leur garantir des emplois décents.

L'une des justifications les plus communes avancées par le FMI et la Banque mondiale pour justifier les réductions de la masse salariale du secteur public est qu'elles sont nécessaires pour « libérer les dépenses sociales ».

La suggestion selon laquelle les gouvernements devraient réduire les dépenses consacrées aux enseignants pour améliorer l'éducation est contre-productive. La masse salariale et les revenus des enseignants et des éducateurs sont souvent ciblés par les IFIs. La recommandation consiste alors à geler les salaires pour compresser les charges des Ministères concernés. Les salaires des enseignants représentent les dépenses sociales nécessaires à l'éducation.

Mais l'argument du FMI et de la Banque mondiale est que, les dépenses ponctuelles consacrées aux infrastructures telles que les salles de classe sont plus importantes que le paiement des coûts récurrents.

Pourtant, parmi les investissements dans les infrastructures encouragés par le FMI, la priorité est souvent accordée aux routes, à l'énergie, aux télécommunications et à l'eau, et non aux salles de classe. Cet accent mis sur les dépenses d'infrastructure nuit doublement à l'éducation car il mine les ressources disponibles pour les enseignants et détourne les ressources de l'éducation.

Une étude réalisée par Actionaid en 2007, montre que des plafonds sont imposés par le FMI à la masse salariale du secteur public pour l'empêcher d'augmenter les dépenses ou de devenir incontrôlable. Le plafonnement de la masse salariale est justifié par le FMI pour que les gouvernements réduisent la perte de contrôle des augmentations de salaires du secteur public. Ainsi, des plafonds serrés permettent au gouvernement de réduire les dépenses salariales dans les secteurs non prioritaires, et redirigeant davantage de dépenses vers les salaires des secteurs prioritaires.

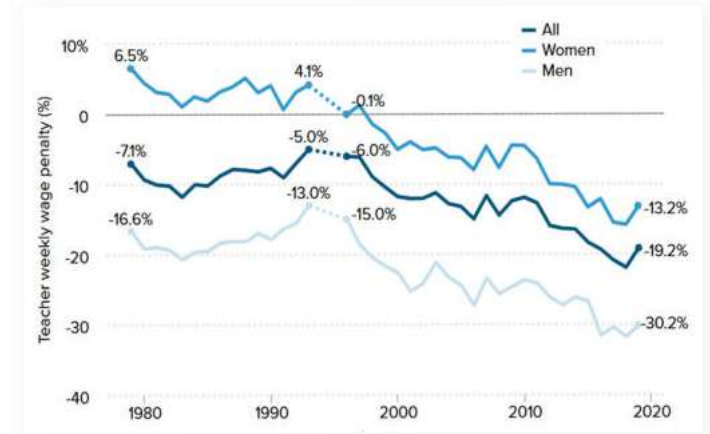
S'appuyant sur des recherches approfondies menées au Malawi, en Sierra Leone et au Mozambique, le rapport conclut : « Le FMI peut avoir des degrés divers d'influence dans la fixation des plafonds de masse salariale. Cependant, en insistant sur des politiques macroéconomiques trop restrictives qui limitent les dépenses publiques consacrées aux salaires, il est en partie responsable de la pénurie persistante d'enseignants qualifiés », Actionaid, 2007. ¹²⁴

Une autre recherche plus récente (Actionaid, 2021), montre que des réductions de salaires dans le secteur public sont recommandées par le FMI et par les ministères des Finances qui adhèrent à la même idéologie et politique économique néolibérales. La recherche s'appuie sur l'examen de 69 documents du FMI provenant de 15 pays, de discussions avec des économistes du FMI et d'un examen de la masse salariale du secteur public. ¹²⁵

Elle montre que les réductions et le gel de la masse salariale du secteur public sont devenus un élément phare des politiques d'austérité plus larges. Par exemple, le Zimbabwe, avec une masse salariale de 17,1% du PIB, a été invité à réduire ses dépenses, tout comme le Libéria qui dépense 10 %, le Ghana à 8,7%, le Sénégal à 6,5%, le Brésil à 4,6% et le Népal à 3,7%. pour cent, l'Ouganda à 3,5 pour cent et même le Nigeria, qui consacre seulement 1,9% de son PIB aux travailleurs du secteur public. La recherche souligne ainsi que les politiques recommandées par les IFIs ne reposent sur aucune base factuelle crédible, mais qu'elles nuisent gravement aux progrès en matière d'éducation et à d'autres objectifs clés de développement. (Action Aid, 2021)

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION EN TUNISIE

Figure 14 évolution des salaires des enseignants



Source : Economic Policy Institute, 2020

Les restrictions en matière de dépenses salariales affectent de manière disproportionnée le personnel enseignant, exerçant une pression à la baisse sur les rémunérations.

Partout dans le monde, les enseignants sont confrontés à des salaires bas et à des conditions de vie qui se détériorent, ce qui affecte le statut de la profession.

Une étude constate que les salaires des enseignants continuent d'être nettement inférieurs à ceux des travailleurs comparables. Source : Economic Policy Institute, 2020

Selon Allegretto and Mishel (2020), les enseignants gagnaient un salaire hebdomadaire inférieur de 22 % à celui des travailleurs comparables en 2019. Cet écart s'est considérablement accru notamment chez les femmes sachant qu'en 1979, les enseignantes gagnaient 6,5% de plus que les travailleuses comparables. L'écart salarial entre les enseignants de sexe masculin était de -16,6 % en 1979 et s'est amélioré à 15,1 %, mais s'est aggravé à 30,2 % en 2019. ¹²⁶

Si le FMI n'a pas explicitement de mandat en matière de réforme liée à l'éducation, la Banque mondiale a toujours joué un rôle actif dans les réformes de ce secteur de l'éducation, à la fois par le biais de ses activités de prêts, de projets et de conseil aux secteurs public et privé. La Banque mondiale est à ce jour l'une des principales sources de financement extérieures du secteur de l'éducation dans les pays en développement. Depuis l'adoption des OMD en 2000, elle a investi 31,8 milliards de dollars dans l'éducation, notamment à travers ses services financiers et d'expertise, sous la forme notamment de travaux d'analyse, de conseil stratégique et d'assistance technique. ¹²⁷

Si une grande partie de ses prêts au secteur public soutient les systèmes d'éducation publics, l'institution a de plus en plus soutenu les approches privées et axées sur le marché en matière de fourniture d'éducation, en particulier en soutenant les PPP. Une étude réalisée par Oxfam (2019) montre la Banque mondiale a activement conseillé aux pays d'étendre l'offre d'éducation privée par le biais de PPP, de modification de la réglementation et d'encouragement de l'expansion des écoles à but lucratif, en particulier grâce à son outil d'approche systémique pour de meilleurs résultats en matière d'éducation (SABER).

Par exemple, les pays obtiennent des notes plus élevées dans la rubrique SABER s'ils « facilitent l'entrée sur le marché d'un ensemble plus diversifié de prestataires privés » et veillent à ce que tous les types de prestataires, y compris les écoles à but lucratif, soient autorisés. Sur la période 2013-2018, plus d'un cinquième des projets d'éducation de la Banque mondiale comportaient ainsi un volet de soutien aux gouvernements pour la fourniture privée d'éducation. Ce type de soutien a été progressivement en augmentation au cours de la dernière décennie, avec un déplacement géographique plus récent vers l'Afrique. ¹²⁸

La Banque mondiale a continué de soutenir les PPP dans le secteur de l'éducation, malgré un nombre croissant de données montrant que les PPP dans le secteur de l'éducation échouent trop souvent à aider les enfants les plus vulnérables et risquent d'aggraver les inégalités. Aux Philippines, par exemple, la Banque mondiale soutient l'augmentation du financement d'un PPP comme condition de décaissement du prêt. Au Burkina Faso, un projet comprend un soutien à la construction de nouvelles écoles secondaires privées dont la propriété et la gestion sont données à des sociétés privées. Des études de cas en Ouganda et au Pakistan mettent en évidence le rôle déterminant des conseils et des prêts de la Banque mondiale dans le soutien à l'expansion de l'offre d'enseignement privé, Oxfam (2019).

¹²⁶ <https://www.epi.org/207502/pre/39b41f29811a18a920d5d0bff450e38739fb0c2157381cebea4b0bee7ad5cfc0>

¹²⁷ <https://www.banquemondiale.org/fr/results/2014/04/28/world-bank-support-to-education-a-systems-approach-to-achieve-learning-for-all>

¹²⁸ <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620720/bp-world-bank-education-ppps-090419-summ-en.pdf>

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION EN TUNISIE

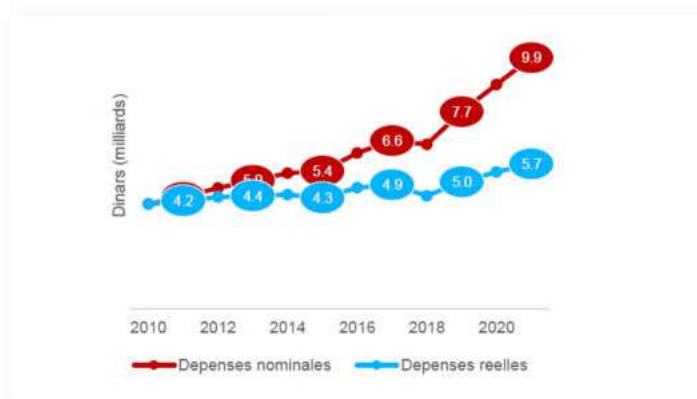
La déclinaison des recommandations des IFIs dans les politiques tunisiennes d'éducation

Depuis l'indépendance, l'éducation a toujours été parmi les priorités de la Tunisie. La nouvelle constitution a consolidé cet acquis en garantissant l'accès de toutes les filles et les garçons à une éducation gratuite et de qualité.

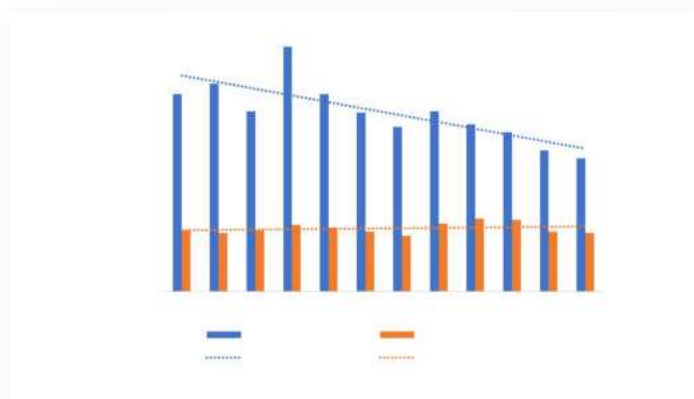
De tous les secteurs sociaux, l'éducation est le plus important secteur en termes de dépenses publiques. L'éducation représente la part la plus importante du budget total, avec une dépense moyenne de 22% au cours de la dernière décennie. Les dépenses en 2020 ont atteint près de 10 milliards de TND. Les niveaux de dépenses d'éducation en Tunisie sont constamment conformes à l'objectif international de la Déclaration et du Cadre d'action d'Incheon (UNESCO, 2015), à savoir 20 pour cent du budget total. Les dépenses d'éducation en pourcentage du PIB sont aussi supérieures à l'objectif d'investissement de 5% défini par l'UNESCO en 2015.

Malgré ces constats favorables, l'impact des mesures d'austérité imposées par le FMI au cours de la dernière décennie peut être perçu (graphique ci-après). A la suite des accords signés entre le FMI et le gouvernement, il y a eu un gel des salaires et des recrutements.¹²⁹ Les dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses totales ont en effet connu une tendance nettement à la baisse entre depuis 2016 passant de 18,7% en 2016 à seulement 10,2% en 2024 .

Figure 15 Dépenses en éducation (mrds TND et en %)



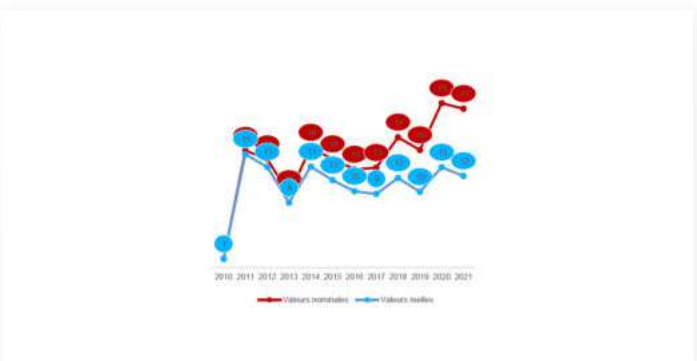
Source : UNESCO



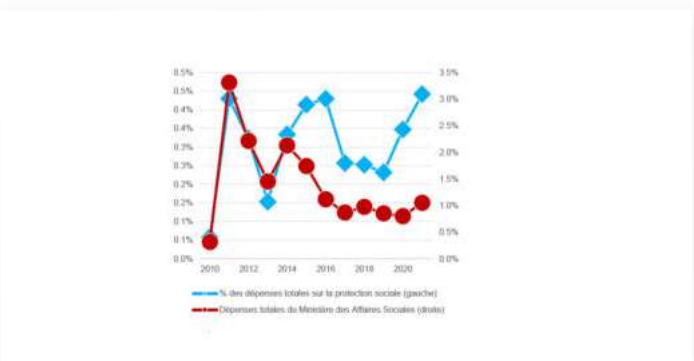
Source : Ministère de l'éducation

L'austérité imposée par le FMI a aussi fortement impacté les dépenses et aides sociales en lien avec l'éducation dans le cadre de programmes dédiés (figures ci-dessous)

Figure 16 Dépenses programme rentrée scolaire et universitaire (MTND et en %)



Source : UNESCO



¹²⁹ <https://www.imf.org/-/media/Websites/IMF/imported-publications-loe-pdfs/external/french/pubs/ft/scr/2016/cr16138f.ashx>

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION EN TUNISIE

En Tunisie, le Programme de Rentrée Scolaire et Universitaire, géré par le Ministère des affaires sociales, fournit des transferts en espèces sous la forme de subventions aux ménages ayant des enfants en âge scolaire et des jeunes fréquentant l'université. On peut ainsi clairement voir que sur la période 2013-2018, les dépenses liées à ce programme ont connu une baisse régulière et importante.

La Banque mondiale intervient directement en Tunisie dans les réformes du secteur de l'éducation. A travers plusieurs projets et son conseil, et son assistance technique, elle a commencé à opérer dès les années 60. Le premier projet de la Banque mondiale a été approuvé en 1963 avec un crédit de 5 Millions \$ a été finalisé en 1968 et a été orienté principalement vers l'augmentation des capacités des structures scolaires.

Il a été suivi d'un deuxième projet (expansion du premier) a été approuvé et il a été finalisé en 1975 avec un financement aussi d'équipement et d'infrastructures. Depuis, la Banque mondiale a approuvé et financé près d'une douzaine de projets dans l'éducation (primaire et secondaire), l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

Malgré l'apparente orientation annoncée de la Banque mondiale de développer le secteur de l'éducation dans un objectif social, on peut percevoir dans ses nombreux rapports des mesures visant l'austérité. Ainsi on peut lire dès les premiers projets mis en place en Tunisie dans les années 1970, que « le Gouvernement tunisien consacre environ 7 % du PNB et 30% de son budget de fonctionnement à l'éducation. Ces chiffres très élevés font lever des doutes très sérieux, quant à la possibilité d'affecter de plus amples crédits à l'enseignement.

Ils font également ressortir la nécessité de trouver des moyens de réduire les dépenses et de procéder à une redistribution plus efficace des fonds alloués entre les divers éléments du système ».

La Banque indique que « le pourcentage du budget général de l'éducation affecté aux dépenses de fonctionnement a augmenté de façon soutenue... Cette situation est à imputer à la hausse des salaires du corps enseignant et à une baisse du rythme des constructions scolaires consécutive à la diminution des effectifs scolaires ».

Elle ajoute que « Les projections... prouvent que le Gouvernement, sans accroître la part relative du PNB consacrée à l'enseignement, peut étendre les bénéfices de l'éducation à tous les enfants tout en améliorant l'efficacité et la qualité et l'équité du système. » ¹³⁰

Dans ces projets de réformes de l'éducation en Tunisie, la Banque mondiale a toujours eu des objectifs de compression des coûts à travers ce qu'elle appelle « efficience des coûts ». En d'autres termes, le gouvernement pourra améliorer la qualité de l'éducation sans une augmentation des dépenses, et même moyennant une optimisation des coûts. En 1989, la Banque mondiale a approuvé un prêt avec dont un des principaux objectifs annoncés est de « fournir une éducation d'une manière plus équitable et plus rentable ».

La Banque mondiale critique aussi de façon systématique la hausse des salaires dans le secteur de l'éducation. Le rapport d'évaluation du projet PAQSET en 2007 financé par un prêt de 99 M\$ souligne que « la composition économique des dépenses d'éducation reflète une amélioration de la qualité avec une proportion de plus en plus importante des dépenses consacrées aux dépenses non salariales

Dans le second cycle et dans le secondaire, cette amélioration n'a pas été constatée du fait des besoins considérables en investissements et enseignants pour l'extension du système résultant de la forte transition entre le second cycle et le secondaire suite à la suppression de l'examen en fin de 9ème année. »

Impact des politiques des IFIs sur l'accès des femmes à l'éducation

Le Ministère de la l'éducation est la structure publique qui emploie le plus de femmes en Tunisie. Le personnel féminin de l'éducation est passé de 88 mille en 2010 à plus de 106,5 mille en 2020. Les femmes employées par le secteur de l'éducation représentent en moyenne 17 % du total de l'effectif de la fonction publique et plus de 45%, soit près de la moitié du total des femmes travaillant l'administration.

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION EN TUNISIE

Comme l'illustrent les graphiques ci-après, le taux de croissance annuel du nombre de femmes fonctionnaire de l'éducation a connu une tendance à la baisse depuis 2013 (exception pour 2016). Ce taux a atteint respectivement 0,5% ; 0,4% et 0,7% respectivement en 2017, 2018 et 2019.

Figure 17 % de femmes dans le secteur de l'éducation

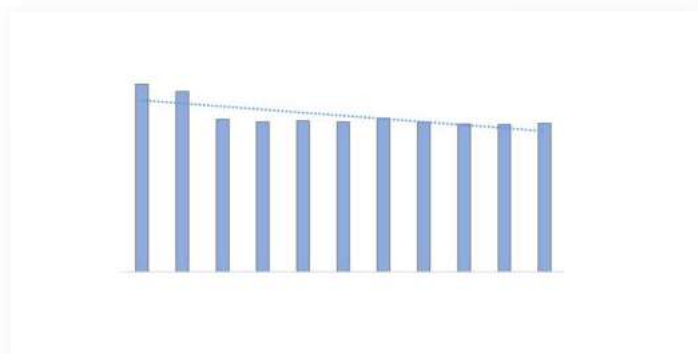
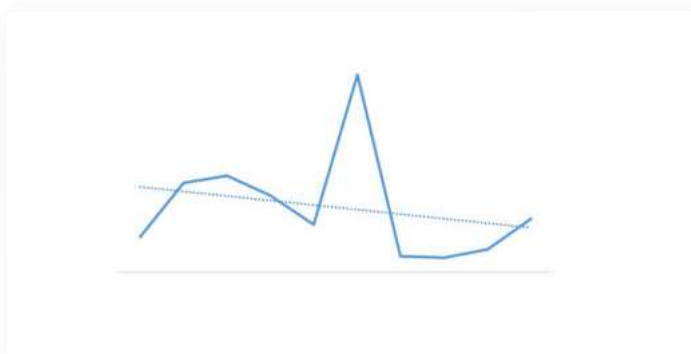


Figure 18 Taux de croissance annuel du nombre de femmes



Source : INS

L'analyse comparée de ces taux de croissance permet de montrer que l'impact sur la période de mise en œuvre du programme du FMI a impacté plus le recrutement des femmes dans le Ministère de l'éducation, que celui en Tunisie avec des déficits de croissance plus importants.

Figure 19 Croissance comparée des recrutements

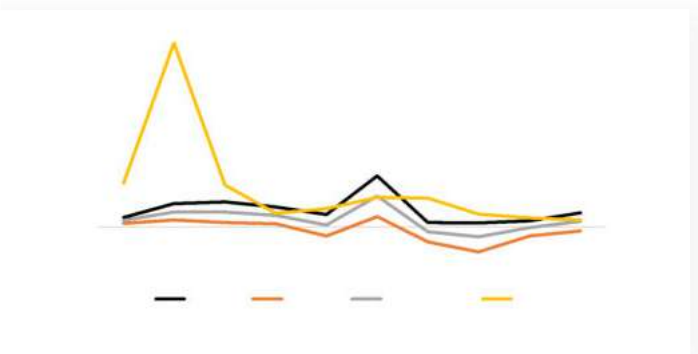


Figure 20 Différentiel de croissance (femmes/total Tunisie)



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'INS

Les programmes mis en place avec le FMI au cours de cette période visant à geler les recrutements dans la fonction publique ont ainsi considérablement impacté le taux de recrutement des femmes par le Ministère de l'éducation.

La baisse dans le nombre de femmes recrutées par le Ministère de l'éducation s'est accompagnée par une nette détérioration des conditions économiques du personnel de l'éducation.

Selon l'enquête, réalisée par l'INS en 2022 montre que le secteur de l'éducation présente les salaires les plus bas, avec une moyenne ne dépassant pas 792 dinars, soit un gap de 14% par rapport au salaire moyen dans le secteur public. Ce dernier est de 899 dinars, et varie de 1628 dinars pour les cadres à 612 dinars pour les ouvriers. Ceci met en évidence les défis de rémunération dans ce domaine essentiel.

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION EN TUNISIE

L'impact des réductions de la masse salariale est ressenti plus durement par les femmes et les filles. Les filles sont plus susceptibles d'être exclues de l'accès à l'éducation de base lorsque les budgets sont réduits et les filles et les femmes supportent une part disproportionnée des soins et du travail domestique non rémunérés qui augmentent lorsque les services publics échouent. Donner la priorité aux infrastructures plutôt qu'aux personnes exacerbe cette situation, en créant des emplois dans la construction qui sont occupés de manière disproportionnée par des hommes plutôt que par des emplois dans la prestation de services.

La politique du coût-efficacité mise en place par les IFIs en Tunisie a engendré une dégradation nette des services d'éducation publique en Tunisie. Pour combler le manque de personnel éducatif, les établissements sont contraints d'augmenter les effectifs des classes, afin que le maximum d'élèves puisse avoir la totalité de ses cours assurés. La surcharge des classes impacte directement le corps éducatif en majorité féminin avec une augmentation du stress et de l'épuisement. Plus le nombre d'élèves par classe est important, et plus les problèmes de comportement des élèves augmentent. La surcharge des classes aussi se répercute négativement sur le niveau des élèves, car l'enseignant ne bénéficie des conditions favorables pour la transmission du savoir aux élèves.

La dégradation de la qualité de l'éducation publique a amené les principaux acteurs intéressés à s'orienter vers une mauvaise adaptation. Face aux conditions économiques difficiles auxquels ils sont confrontés, les enseignants ont trouvé la solution d'offrir des cours particuliers dont les coûts n'ont cessé d'augmenter pour atteindre parfois des sommes inimaginables (les cours individuels). Les dépenses en cours particuliers se sont intensifiées au fil du temps et ont fini par toucher tous les niveaux dès le plus jeune âge des enfants mais aussi toutes les disciplines.

Ces cours sont aussi devenus obligatoires, et parfois sources de stress pour les familles, puisque les enseignants dispensent une partie du programme obligatoire pendant ces cours particuliers. Dans les régions défavorisées, caractérisées avec des taux de pauvreté élevés, et où le pouvoir d'achat des ménages est faible, ces dépenses en cours particuliers sont souvent priorisées au dépend d'autres achats (nourriture, habits, etc.). Les femmes rurales sont particulièrement impactées car elles donnent la priorité à l'éducation de leurs enfants par rapport à leurs propres besoins ou achats.

Les parents et les élèves dépensent de plus en plus d'argent pour les cours particuliers pour faire face à la dégradation de la qualité de l'éducation. Les familles supportent ainsi une charge financière accrue, ce qui augmente les dépenses financières que les familles doivent assumer pour l'éducation de leurs enfants.

Selon une étude du FTDES, les Tunisiens dépensent annuellement près de 1,5 M de dinars pour les cours particuliers. De plus, les prix des fournitures scolaires ont enregistré une hausse conséquente de près de 50% entre 2021 et 2023. Ces facteurs affectent particulièrement les familles les plus modestes, notamment celles vivant dans les régions les plus défavorisées ou les régions rurales de la Tunisie. ¹³¹

Compte tenu de la prépondérance des femmes dans l'éducation, en tant qu'institutrices, ces dernières sont obligées d'assurer un travail à l'école, en plus des cours particuliers et de la grande majorité des tâches à la maison. Cela impacte nécessairement aussi bien le rendement professionnel mais surtout la psychologie et la santé des femmes enseignantes. La baisse de la qualité de l'éducation publique a entraîné une charge supplémentaire énorme pour la prise en compte de l'éducation des enfants à la maison en plus des activités traditionnellement assurées.

La responsabilité du suivi scolaire relève en général le plus souvent de la mère avec une intervention ponctuelle du père. Selon une enquête, les femmes assurent 80 % des responsabilités en matière d'éducation, de soins aux enfants et de tâches domestiques. Ces charges pénalisent systématiquement l'évolution de leur carrière professionnelle. Ce sont presque toujours les femmes qui sacrifient leur carrière professionnelle car elles consacrent le plus de temps pour l'éducation des enfants. ¹³²

¹³¹ <https://ftdes.net/ar/depenses-sociales-consacree-a-lenseignement-entre-lillusion-de-la-gratuite-et-les-difficultes-financieres-des-familles/>

¹³² <https://nawaat.org/2014/01/13/enquete-lemploi-la-femme-et-leducation-des-enfants/>

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION EN TUNISIE

La dégradation de la qualité et des conditions de scolarisation dans le système public a aussi entraîné un phénomène d'échec et d'abandon scolaire. Selon l'Observatoire Tunisien de l'Économie, plus de 90 mille élèves ont quitté l'école en 2021/2022, soit 4 % de l'ensemble des élèves, avec des disparités marquées entre les niveaux scolaires et les régions, notamment dans le gouvernorat de Kasserine.

L'abandon scolaire est un phénomène touche plus les garçons dont la part du décrochage est de 35% chez les filles de et 65% garçons.¹³³

L'enquête MICS6 de l'INS montre que le taux d'achèvement en primaire est de 95% qui est un taux relèvement élevé mais ce taux enregistre une chute assez brutale pour passer à 74.2 en 1er cycle du secondaire pour finir à 48.7%. Elle montre clairement que le taux d'achèvement des filles est nettement plus élevé que celui des garçons et ce quel que soit le niveau d'étude. Les facteurs favorisant le décrochage scolaire sont respectivement l'analphabétisme des parents, les conditions de scolarisation (programmes trop chargés, absence d'activités de motivation ou de loisirs, etc.) et la pauvreté et la précarité.

La Tunisie compte 1.700.000 analphabètes dont 2/3 sont des femmes. Il y a plus d'analphabètes parmi les femmes rurales que parmi les hommes (respectivement 32,0% et 27,2%). De plus, le taux d'analphabétisme des femmes en milieu rural est très élevé, comparé au taux d'analphabétisme national. La pauvreté est aussi beaucoup plus prononcée dans les régions rurales de la Tunisie. Il existe des différences significatives des taux de pauvreté entre les zones rurales, les petites villes et les grandes villes. La carte géographique montre que les taux de pauvreté les plus élevés sont localisés dans la partie rurale des régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest et que les régions les plus riches sont celles du Grand Tunis et du Centre-Est, bordées par la mer et principalement urbaines.¹³⁴

Le désengagement de l'Etat du secteur éducatif a aussi généré une demande pour le secteur privé. Les établissements privés avec moins d'élèves que dans le public offriraient des conditions pédagogiques nettement plus convenables aux élèves : pas de surcharge de classe, ni un manque de corps enseignant. La Banque mondiale elle-même reconnaît que le développement de l'éducation privée notamment à travers la promotion des modèles de PPP peut avoir plusieurs impacts disproportionnés sur les femmes.¹³⁵

Le rapport « Privatization and its Impact on the Right to Education of Women and Girls » souligne que la privatisation exacerbe dans de nombreux cas la discrimination fondée sur le sexe dans le domaine de l'éducation, en partie parce que dans de nombreux pays, les parents privilégient l'éducation des garçons plutôt que celle des filles. Alors qu'une éducation de qualité devient de plus en plus coûteuse, des études montrent que les garçons ont souvent la priorité sur les filles, Banque mondiale (2014).

Selon une étude publiée par le FTDES, de 2010 à 2020, le nombre des écoles privées d'enseignement primaire a été presque multiplié par cinq. Ce nombre est passé de 102 en 2010 à 600 en 2020, soit une évolution de près de 500%. Durant la même période, le nombre d'élèves inscrits dans des écoles d'enseignement privé a presque quadruplé.

Il est passé ainsi de 21 509 élèves à 97 843 (+350%). La fréquentation des écoles privées est néanmoins un privilège consacré aux plus riches et elle est en train de devenir la norme pour les classes moyennes. La majorité des écoles privées sont situées dans les régions du Grand Tunis et du littoral, où le pouvoir d'achat des ménages est élevé. Les régions défavorisées et les zones rurales ne comptent presque pas d'établissements privés. Les écoles publiques sont de plus en plus laissées aux ménages les plus pauvres et les plus vulnérables qui doivent comme indiqué plus haut trouver un moyen de financer les cours particuliers des enfants.

¹³³ <https://www.economie-tunisie.org/fr/da-education-kasserine>

¹³⁴ https://ins.tn/sites/default/files-ftp3/files/publication/pdf/Carte%20de%20la%20pauvret%C3%A9%20en%20Tunisie_final_0.pdf

¹³⁵ <https://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/sites/default/files/2024-09/Privatization%20and%20its%20Impact%20on%20the%20Right%20to%20Education%20of%20Women%20and%20Girls.pdf>

LES IFIS ET L'ACCÈS DES FEMMES AU TRANSPORT EN TUNISIE

Le transport joue un rôle crucial dans le développement durable de la société en élargissant l'accès pour les femmes aux services de santé et d'éducation, à l'emploi, etc. Pourtant, le transport a toujours été un secteur traditionnellement dominé par les hommes, tant du point de vue de l'emploi que des valeurs qu'il incarne.

La question du genre et des transports reste une question complexe, comme le montrent les différences considérables entre les besoins fondamentaux des femmes et des hommes en matière de mobilité. Ces différences trouvent leur origine dans la division du travail entre les sexes au sein de la famille et de la communauté. Même s'il est largement reconnu que les aspects sensibles au genre dans le secteur des transports sont nombreux et très pertinents, la relation entre le transport et les femmes reste relativement sous documentée par rapport à d'autres domaines tels que l'éducation ou la santé. Elle est d'ailleurs, le plus souvent analysée sous l'angle de l'impact des transports sur les femmes, leur sécurité ainsi que la violence à leur égard au quotidien.¹³⁶

Ce n'est donc que récemment que la question du genre a commencé à être reconnue comme une question de politique et de planification des transports « Genre et transport » est donc un domaine professionnel relativement nouveau.

Politiques des IFIs en matière de transport et lien avec le genre

Le FMI n'a pas de mandat spécifique concernant le secteur du transport. Il est traité par le FMI comme tous les autres secteurs de l'économie et la vision et les objectifs du FMI ne diffèrent par ce qui est recommandé pour d'autres secteurs. La question du genre et des femmes n'est presque pas abordée dans les rapports du FMI même en lien avec les entreprises publiques et moins avec les secteurs y compris le transport. Traditionnellement, le transport est un secteur qui a toujours relevé de la responsabilité de l'Etat. Des entreprises publiques assurent en général ce service à des prix subventionnés par l'Etat pour garantir aux populations une équité dans l'accès au transport. Compte tenu de leur mission principalement sociale, ces entreprises ne sont en général pas redevables de rentabilité, car ce ne sont pas des entreprises commerciales avec un but purement lucratif. Souvent d'ailleurs, et de par leurs modèle social, les entreprises de transport ont des déficits qui sont compensés par l'Etat.

Malgré la contribution sociale des entreprises publiques ainsi que leur rôle à part entière dans le développement, le FMI considère que ces entreprises représentent un fardeau dont l'Etat doit se défaire. Les principaux arguments du FMI sont que ces entreprises constituent un risque important pour l'équilibre et les comptes de l'Etat car elles drainent une partie du budget de l'Etat. D'un autre côté, les règles préférentielles et les possibilités dont disposent les entreprises publiques représentent des distorsions de marché. Par ailleurs, la vision purement libérale du FMI le pousse à voir les entreprises du transport souvent en situation de monopole comme un frein au développement du secteur privé.

L'intervention du FMI se concentre ainsi à réduire le fardeau de la dette et des déficits des entreprises de transport tout en favorisant l'émergence du secteur privé. Ces interventions se traduisent en général par des mesures transversales telles que des réformes réglementaires visant les institutions publiques, l'introduction de mesures financières notamment des nouveaux tarifs, ou encore la suppression des transferts directs aux entreprises publiques, la levée des subventions sur les carburants, etc. Certaines mesures telles que la promotion des modèles de PPP peuvent aussi être promues pour réduire les avantages dont bénéficient les entreprises publiques et pour permettre aux acteurs privés d'intégrer progressivement des marchés traditionnellement monopolistiques.

Dans son rapport "State-Owned Enterprises in Middle East, North Africa, and Central Asia : Size, Costs, and Challenges", le FMI souligne que l'appui de l'Etat aux entreprises publiques "réduit l'espace budgétaire pour d'autres investissements prioritaires". Il indique que des réformes de la gouvernance ne sont pas suffisantes et que les Etats doivent revoir "la justification de participer à de nombreuses activités économiques qui pourraient être mieux réalisées par les entreprises privées". Le FMI recommande de réduire le rôle de l'Etat dans les secteurs économiques, de libéraliser l'économie, d'ouvrir les secteurs stratégiques à la concurrence privée, de diminuer son appui aux entreprises publiques, et de transformer leur modèle selon des approches purement commerciales.¹³⁷

¹³⁶ https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_dialogue/@sector/documents/briefingnote/wcms_234882.pdf

¹³⁷ https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_dialogue/@sector/documents/briefingnote/wcms_234882.pdf

LES IFIS ET L'ACCÈS DES FEMMES AU TRANSPORT EN TUNISIE

La Banque mondiale a récemment élaboré une note thématique sur la réduction des écarts entre les sexes dans les transports, qui est censée accompagner la nouvelle stratégie de genre 2024-30 proposée par la Banque mondiale. Dans cette note, la Banque souligne la nécessité de mettre en place des politiques globales pour s'attaquer aux obstacles à la mobilité des femmes.¹³⁸

La place du genre dans les politiques de transport de la Banque mondiale est relativement récente. Au niveau de la Banque mondiale, l'accent est néanmoins surtout mis sur le secteur du transport en relation avec les infrastructures. En général, la fourniture d'infrastructures routières a prédominé sur les autres infrastructures de transport dans le programme de prêt de la Banque. Elle reste à ce jour la plus importante source de financement pour le secteur des transports dans le monde avec 20 nouveaux projets approuvés en 2023, pour un montant total de 2,9 Le portefeuille de la Banque mondiale dans ce secteur comprend actuellement 165 projets en cours, pour 34,5 milliards de dollars d'engagements, ce qui représente environ 10 % de la totalité de ses financements tous secteurs confondus.¹³⁹

En ce qui concerne les services de transport, la Banque a une orientation claire pour la promotion de l'implication du secteur privé à travers le développement des environnements politique et réglementaires appropriés. Cette orientation a connu un essor très important au début des années 1990, et la Banque a renforcé son assistance dans cette direction en soutenant davantage de projets de réforme des transports, liés à des composantes d'assistance technique visant au renforcement institutionnel, à l'assistance politique et à la réforme de la réglementation pour une plus grande participation du secteur privé. Quasiment dans toutes les composantes du transport, la Banque a contribué à favoriser l'émergence et l'implication du secteur privé dans les services de transport. La Banque a encouragé, la création d'agences routières autonomes, la maintenance contractuelle, la restructuration des chemins de fer et des ports et l'orientation commerciale du transport public de passagers.

Dans les années 2000, la Banque a approuvé des directives opérationnelles sur les rôles des secteurs public et privé dans la fourniture de services de transport et d'infrastructures. Cela fournit un cadre au personnel de la Banque pour identifier et évaluer les différents modèles de rôles publics et privés dans le secteur des transports.¹⁴⁰

La Banque a aussi développé une « boîte à outils » pour la participation du secteur privé dans les infrastructures en plus de la restructuration et la privatisation des chemins de fer.¹⁴¹

La Banque intervient depuis plusieurs années pour la promotion des modèles de PPP dans les différentes branches du transport (infrastructure et services). Les principaux arguments avancés sont que les PPP offrent aux gouvernements un moyen utile d'accéder à des capitaux supplémentaires ainsi qu'à une expertise technique dans le secteur privé pour répondre à la demande très importante de leurs populations pour des infrastructures de transport.¹⁴²

De nombreux projets (PPP) de transport urbain ont été financés par la Banque mondiale partout dans le monde principalement à travers des modèles de contrats de concession.

Le recours aux PPP présente de nombreux inconvénients, notamment leurs coûts élevés, l'augmentation des dépenses publiques et des consommateurs, des problèmes d'efficacité et des impacts négatifs sur les travailleurs.¹⁴³

Il existe aussi de nombreux exemples que les PPP renforcent le partenaire privé aux dépenses du partenaire public, créant souvent un flux de subventions publiques vers le secteur privé (Eurodad, 2015). Étant donné que la plupart des gouvernements ont une expérience et une capacité limitées dans l'élaboration des conditions des contrats, les négociations fonctionnent souvent à l'avantage des entreprises privées qui ont l'expérience et la capacité (financière et technique) permettant de tirer profit des PPP au détriment du gouvernement et de la population.

Les gouvernements finissent souvent avec des contrats peu transparents et soumis à un contrôle public limité. De plus, Bien que les PPP soient souvent présentés comme une solution pour les pays soumis à des contraintes budgétaires, les faits montrent que les PPP ont un coût beaucoup plus élevé pour le budget public et que les citoyens finissent par payer davantage, car les entreprises privées augmentent leurs bénéfices, ont des coûts de transaction beaucoup plus élevés, des coûts de capital plus élevés et des opérateurs privés, ont tendance à facturer des prix plus élevés aux utilisateurs (Eurodad, 2015).

¹³⁸ <http://documents1.worldbank.org/curated/en/099512412082314620/pdf/IDU0a9d235b00e11b040f00ad80077fcc4d1ef74.pdf>

¹³⁹ <https://www.worldbank.org/en/topic/transport/overview>

¹⁴⁰ <http://documents1.worldbank.org/curated/en/981931468328506981/pdf/33897a10ENGLISH0tp11pp1roles.pdf>

¹⁴¹ <https://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/transportation/public-private-partnerships-transport>

¹⁴² https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_dialogue/@sector/documents/briefingnote/wcms_234882.pdf

¹⁴³ https://assets.nationbuilder.com/eurodad/pages/167/attachments/original/1587578891/A_critical_assessment_of_PPPs_and_their_impact_on_sustainable_development.pdf?1587578891

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION EN TUNISIE

La déclinaison des recommandations des IFIs dans les politiques tunisiennes du transport

Le FMI et la Banque mondiale ont la même vision pour une réforme du secteur des transports dans tous les pays en développement, y compris la Tunisie. Cette réforme implique une baisse importante du rôle de l'Etat dans ce secteur, la restructuration des entreprises publiques en général déficitaires ce qui implique des plans sociaux, l'augmentation de la participation et la privatisation des services de transport, l'augmentation des tarifs de transport moyennant l'introduction de taxes et la suppression des subventions sur les prix des services et du carburant.

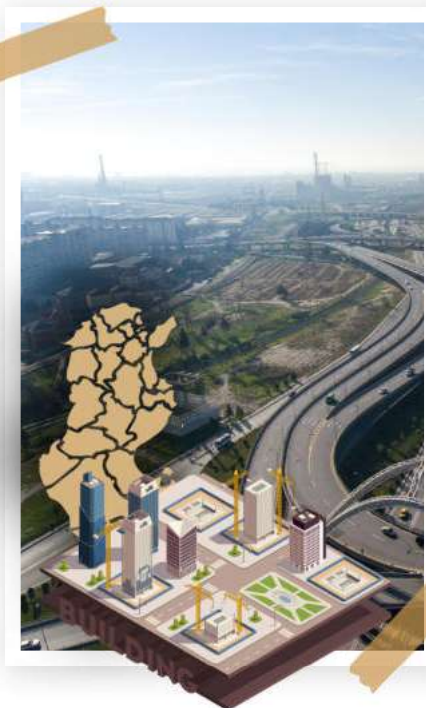
Depuis ses premières interventions en Tunisie à travers les PAS des années 80, le FMI a toujours recommandé la restructuration et la réformes des entreprises publiques notamment celles opérant dans le domaine du transport. Il est vrai que la plupart de ces entreprises restent déficitaires en raison de plusieurs facteurs. Mais le transport en Tunisie reste un secteur social à part entière car garantissant à une part de la population à faible revenu des services à des prix symboliques.

Dans rapport de mission en 2016, le FMI souligne ainsi que « les entreprises publiques non financières ont enregistré un déficit représentant 4,4 % du PIB en 2013. La moitié d'entre elles sont en déficit, en premier lieu la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG), la Société des transports de Tunis (Transtu), Tunisair et le Groupe chimique tunisien. Ce déficit a triplé depuis 2010. Dans le même temps, les transferts aux entreprises publiques ont aussi augmenté, passant de 2 % environ du PIB en 2010 à 7 % environ du PIB en 2013. »¹⁴⁴

Dans le cas spécifique de la Tunisie, le rapport State-Owned Enterprises in Middle East, North Africa, and Central Asia : Size, Costs, and Challenges" du FMI indique que pour les entreprises publiques y compris celles dans le transport « Plusieurs facteurs pourraient expliquer la faible performance de ces entreprises publiques. Les bénéfices peuvent être limités par l'incapacité de fixer librement les prix pour couvrir les coûts. En outre, les entreprises publiques sont habituées à des recrutements à des fins sociopolitiques et les salaires moyens dans les 30 plus grandes entreprises publiques sont 50 % plus élevés que les salaires moyens dans la fonction publique. Un endettement élevé et d'importants arriérés peuvent fausser les décisions d'investissement et de gestion. »¹⁴⁵

La Banque mondiale est intervenue en Tunisie les premières années dans le financement des projets d'infrastructure (ports, routes, autoroutes, etc.) et de transport urbain. Un premier prêt de 7 M\$ a ainsi été approuvé pour la construction d'un port dans les années 1967. Depuis, la Banque est l'un des principaux bailleurs de fonds de la Tunisie en la matière. Elle intervient aussi dans l'élaboration des stratégies, de l'assistance technique et des réformes du secteur avec toutes ses branches. En outre, elle a toujours essayé d'enraciner ses principales orientations dans le paysage du transport en Tunisie. Dans la stratégie de développement du secteur du transport, les recommandations suivantes sont données :

- (a) Investir dans la qualité et viser la rentabilité économique,
- (b) substituer les capitaux privés aux capitaux publics afin de réduire le fardeau budgétaire,
- (c) Un ciblage plus précis des subventions est particulièrement important pour le transport urbain,
- (d) Promouvoir la concurrence et adapter les réglementations publiques,
- (e) L'élimination des restrictions à l'importation et l'allégement des droits de douane sont considérés comme essentiels au rajeunissement du parc,
- (f) Le transfert des services commerciaux au secteur privé est un moyen efficace de servir le consommateur à meilleur coût et de dépasser les impasses du système des entreprises publiques,
- (g) promotion du transport multimodal.¹⁴⁶



¹⁴⁴ <https://www.imf.org/-/media/Websites/IMF/imported-publications-loe-pdfs/external/french/pubs/ft/scr/2016/cr16138f.ashx>

¹⁴⁵ <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/DP/2021/English/SOEMENACAEA.ashx>

¹⁴⁶ <https://documents1.worldbank.org/curated/pt/843581568612862142/pdf/Tunisie-Note-de-Strategie-Sectorielle-Relative-au-Secteur-des-Transports-Urbains.pdf>

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION EN TUNISIE

Cette orientation s'est poursuivie pendant toutes les décennies passées. La note sectorielle de la Banque mondiale élaborée en 2019 s'insère aussi dans les orientations et les recommandations du FMI en lien avec le PAS mis en place après la révolution. La Banque mondiale recommande de ¹⁴⁷

Clarifier la gouvernance des entreprises publiques pour faire face aux déficits qui s'accumulent et améliorer la performance globale,

Redimensionner les entreprises publiques pour adapter leur taille à la mission qui leur est confiée apparaît urgent.

Établir des contrats objectifs résultats pour doter les entreprises d'une feuille de route sur les objectifs, les résultats et la qualité de service attendus.

Permettre aux entreprises publiques de gérer leurs tarifs de façon plus

Mettre en place un programme de restructuration des opérateurs et de mise à niveau du parc doit être envisagé .

Considérer de nouvelles sources de financement afin que les bénéficiaires indirects des infrastructures de transport publics contribuent au financement.

Optimiser la participation de l'État pour analyser si les subventions versées aux opérateurs pour compenser le transport scolaire peuvent être optimisées.

Accroître la participation du secteur privé au développement de l'offre. Le recours aux partenariats public-privé (PPP) pourrait être développé en complément du financement public. Des contrats de délégation de service public encadreraient la relation entre le gouvernement et les opérateurs

Dans son analyse des dépenses du secteur public en Tunisie, ¹⁴⁸ la Banque mondiale souligne que les solutions pour le secteur du transport se ferait moyennant une restructuration profonde et audacieuse et une amélioration des performances des entreprises publiques de transport et une participation accrue du secteur privé.

La Banque mondiale souligne que les entreprises publiques du secteur des transports, tous modes de transport confondus, sont en difficulté et que leur restructuration nécessitera de donner une plus grande autonomie opérationnelle et de capacité à fonctionner selon des règles commerciales (Banque mondiale, 2020).



La Banque mondiale souligne aussi qu'une réforme des prix sera nécessaire pour que le secteur évolue vers un système de recouvrement des coûts et une tarification compétitive.

Elle recommande aussi une participation plus importante du secteur privé aux infrastructures routières, notamment pour leur entretien.

En outre, la Banque souligne que « Compte tenu du manque d'espace budgétaire et d'une dette publique élevée, les nouveaux investissements devraient inclure une analyse en partenariat public-privé (PPP) faisant ressortir les éléments de comparaison entre les deux modes de financement (purement public ou en PPP) afin de mieux informer les décideurs sur les alternatives proposées et les possibilités d'optimisation de l'allocation des ressources publiques. », (Banque mondiale, 2020).

¹⁴⁷ <https://documents1.worldbank.org/curated/pt/843581568612862142/pdf/Tunisie-Note-de-Strategie-Sectorielle-Relative-au-Secteur-des-Transports-Urbains.pdf>

¹⁴⁸ <https://documents1.worldbank.org/curated/en/225051591252911165/pdf/Tunisia-Public-Expenditure-Review-A-New-Pact-for-the-Transition-Modernizing-the-State-for-Better-and-Fairer-Public-Spending-Overview-Report>

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION EN TUNISIE

Impact des politiques des IFIs sur l'accès des femmes au transport

Même s'il semble difficile d'établir un lien direct entre les politiques de IFIs en Tunisie et la situation et l'accès des femmes au transport, il est possible d'identifier plusieurs mécanismes à travers lesquels ces politiques les ont impactés. Les politiques et les programmes, mis en place par les IFIs en Tunisie, aussi bien dans les infrastructures que les services, dans le domaine du transport ont par exemple toujours été neutres au genre alors que les hommes et les femmes ont des besoins parfois très différents.

La durée, la nature et la longueur des déplacements sont par exemple très différents entre les hommes et les femmes. Les femmes parcourent généralement de plus longues distances que les hommes et effectuent des trajets plus courts et plus fréquents, avec davantage d'arrêts pour combiner plusieurs tâches.

Les hommes, en revanche, ont tendance à suivre des schémas plus directs et linéaires. Les femmes effectuent davantage de déplacements non liés au travail que les hommes et sont plus susceptibles d'être accompagnées d'enfants ou de parents âgés ¹⁴⁹.

Le transport en Tunisie reste principalement un secteur masculin et les femmes sont sous représentées dans les services et les l'emploi. Selon une étude réalisée en 2017 montre que la part des femmes dans l'emploi dans les entreprises publiques de transport reste très faible (7,75% de l'effectif à la TRANSTU, dont la majorité appartient au personnel administratif (61%). Même si plus de 30% des postes à responsabilité sont occupés par des femmes, elles demeurent sous représentées au sein du personnel d'exploitation (0,87%).

Les femmes demeurent aussi largement sous représentées dans d'autres domaines notamment les taxis, avec moins de 1% de la profession exercée par des femmes, CODATU (2017). ¹⁵⁰

Les politiques d'austérité peuvent avoir eu une contribution dans la dégradation notable à travers la réduction des possibilités d'investissement et de développement du transport public. Selon une enquête du CREDIF, les femmes restent plus nombreuses que les hommes à utiliser les transports en commun (36,1% des femmes contre 22,4% des hommes) contrairement à la voiture particulière où la tendance est nettement masculine, selon des chiffres obtenus par une étude du CREDIF (4,5% contre 22%). La vétusté des parcs véhiculaires, la dégradation des infrastructures, favorisent la dérégulation, le désordre et l'insécurité, ce qui impacte directement les femmes.

Les femmes sont également plus dépendantes des transports publics que les hommes, surtout lorsqu'elles ont de faibles revenus. Souvent, les itinéraires de transport dont dépendent de nombreuses femmes à faible revenu pour se rendre aux hôpitaux, aux services sociaux ont beaucoup moins de priorité que les couloirs de banlieue menant directement au centre-ville. Cela les oblige généralement à faire de multiples arrêts et trajets ce qui rend également souvent les déplacements beaucoup pénibles et plus coûteux pour les femmes, puisqu'elles peuvent devoir payer plusieurs billets à tarif unique pour arriver à destination.

Des conditions dégradées avec une forte congestion du transport public en commun collectif est souvent associée à une hausse des violences et l'insécurité vis-à-vis des femmes. Selon l'enquête du CREDIF, publié en 2016 tous types de violence confondus, 348 femmes sur 1556 femmes empruntant les transports en commun (soit 22.4%) déclarent avoir subi une forme de violence, dans les moyens de transport, durant les 4 dernières années. La violence sexuelle est la forme la plus répandue avec 15.3% des femmes utilisant le transport public .

La violence est aussi beaucoup plus développée dans les zones les plus peuplées et caractérisées avec des densités importantes de la population. Selon une autre enquête, ¹⁵¹ plus de 90 % des femmes estiment avoir subi une violence dans les transports en commun. Les deux tiers des victimes (68 %) ont un revenu faible ce qui pourrait s'expliquer, entre autres, par le fait que les femmes disposant d'un faible revenu sont plus nombreuses à prendre les transports en commun.

Le harcèlement dans les moyens de transport est développé dans les grandes villes puisque celles-ci constituent des lieux d'anonymat, où les hommes prennent moins de risque en agressant une femmes. L'étude d'Aswat Nissaa (2021) confirme nettement les problématiques d'insécurité et les violences faites aux femmes associées aux transports publics en Tunisie. ¹⁵²

¹⁴⁹ <https://www.weforum.org/stories/2022/04/transport-women-gender-gap-world-bank/>

¹⁵⁰ <https://www.codatu.org/ressource/mobilite-urbaine-et-genre-en-tunisie-quelle-place-pour-la-femme-dans-le-transport-en-2017/>

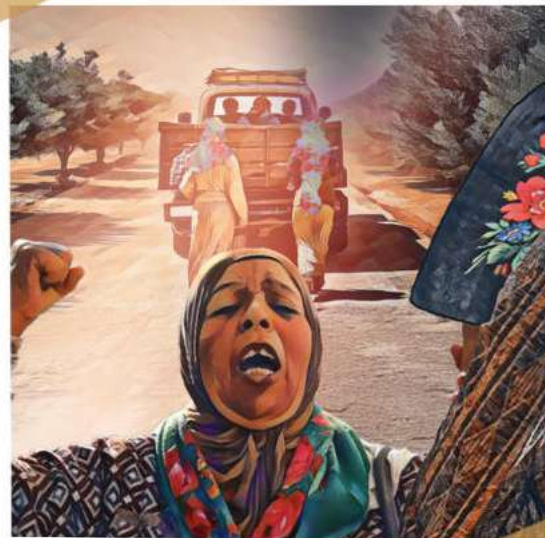
¹⁵¹ <https://shs.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2022-1-page-175?lang=fr#re18no18>

IFIS ET ACCÈS DES FEMMES À L'ÉDUCATION EN TUNISIE

des secteurs exportateurs notamment de l'huile d'olive a certes permis de donner un revenu aux femmes dans les régions agricoles, mais la question du transport des ouvrières agricoles demeure une vraie problématique. Selon une enquête de l'ATFD (2014), une femme sur six (17%) affirme avoir obtenu son travail grâce aux transporteurs.¹⁵³

Selon le FTDES (2021), au cours des six dernières années entre 2015 et 2021 le nombre de 46 accidents de transport de travailleuses agricoles a fait 637 blessés et 47 décès.

Les transporteurs jouent un rôle central dans l'emploi des femmes rurales. Les gouvernorats du centre-ouest, notamment Sidi Bouzid et Kairouan, arrivent aux premiers rangs en termes de nombre d'accidents et de nombre de victimes car l'activité agricole est relativement développée et où les femmes doivent faire de longues distances pour arriver aux champs.



Plus d'une femme sur trois (37%) parcourt entre 1 à 5 kilomètres pour se rendre sur le lieu de travail et plus d'une femme sur cinq (22%) parcourent entre 5 et 20 kilomètres, ATFD (2015). Ces accidents de la route sont provoqués par la détérioration des infrastructures de ces régions mais surtout par les conditions de transport et des véhicules représentés par des camions aussi pour le transport de marchandise et de bétail, Oxfam (2020). Les ouvrières sont obligées de rester debout tout le long du trajet et à découvert peu importe les conditions climatiques et peu importe la saison.

Les transporteurs n'hésitent pas à surcharger l'arrière du camion pour tirer un profit maximum par voyage, ils les empêchent de transporter leurs sacs (pour qu'ils ne prennent pas trop de place) ou encore versent de l'eau sur le sol des camions (pour s'assurer qu'elles ne pourront pas trouver d'assise). Une femme sur quatre (25%) affirme qu'elle rencontre des problèmes liés au transport liés à l'encombrement (43,9%) et aux conditions pénibles de transport (34,2%), ATFD 2014.

Le transport privé a aussi connu une augmentation importante en Tunisie notamment en raison de la dégradation des services de transport public. Selon la Banque mondiale, Les entreprises de transports publics (bus et métro) ont connu une baisse structurelle de la demande en raison d'une progression rapide des transports privés et de leur faible performance globale. Les trois plus grandes entreprises publiques régionales de transports publics ont connu une forte baisse du nombre de passagers, passant de plus de 490 millions de voyageurs en 2010 à environ 335 millions de voyageurs en 2015 (un peu plus de 40 pour cent du total). Parallèlement, le nombre de véhicules privés en service a considérablement augmenté, passant de 0,95 million en 2010 à 1,18 million en 2016 (taux de croissance annuel de 3,7 %).¹⁵⁴

Les femmes ayant des revenus faibles sont également touchées de manière disproportionnée par la privatisation des transports publics, car les entreprises ont aussi un objectif de rentabilité ne desservent pas les itinéraires et les correspondances les moins lucratifs dont dépendent les femmes. De plus, les tarifs pratiqués par ces entreprises sont souvent beaucoup plus élevés que ceux du transport public et sont ainsi inabornables pour les femmes. Le développement de modèles alternatifs privés avec les taxis sur commande « Bolt » etc. à prix beaucoup plus élevés sont de fait destinés à une classe sociale avec des revenus moyens à supérieurs. Ainsi, les femmes issues des exemples des quartiers populaires ne peuvent pas y accéder d'autant plus que leurs zones de desserte sont souvent restreintes aux localités les plus aisées.¹⁵⁵

¹⁵³ Les camions du non-retour : Naviguer au rythme de la mort et du silence honteux de l'État » (en arabe), FTDES, 5.07.2021

¹⁵⁴ https://docs.euromedwomen.foundation/files/ermwf-documents/7844_4.104.enqu%C3%AAtesurlesconditionsdetravaildesfemmesenmilieurural-tunisie.pdf

¹⁵⁵ <https://documents1.worldbank.org/curated/en/225051591252911165/pdf/Tunisia-Public-Expenditure-Review-A-New-Pact-for-the-Transition-Modernizing-the-State-for-Better-and-Fairer-Public-Spending-Overview-Report.pdf>

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les mesures imposées et mises en œuvre en Tunisie par les IFIs dans le cadre de leurs politiques et programmes ont engendré de nombreux impacts négatifs sur les droits socioéconomiques des femmes d'accès à la protection sociale, à la santé et aux soins, à l'éducation, et au transport. La responsabilité de la mise en œuvre des programmes d'austérité et des mesures imposées par les IFIs incombent en fin de compte au gouvernement.

Cela complique la tâche et rend difficile de prouver une association directe des programmes des IFIs avec les impacts négatifs sur les femmes. Malgré cette difficulté, ce rapport identifie d'une part les mécanismes par lesquels ces programmes ont impacté les femmes de même qu'une corrélation entre eux certains impacts bien visibles.

Partant de ces constats et des problématiques identifiés, les recommandations suivantes sont données pour réduire, atténuer et prévenir une amplification des impacts actuels et leur émergence en lien avec d'éventuels programmes futurs.

1-Reconnaître les impacts disproportionnés des programmes d'austérité sur les droits socioéconomiques et les femmes

Il est désormais reconnu que les programmes des IFIs ont des impacts négatifs sur les populations dans les pays en développement. En Tunisie, les effets négatifs de ces programmes n'ont été ni temporaires ni à court terme. Ils se sont étendus au fil du temps, créant parfois des barrières pour de vastes secteurs avec des implications qui ont transcendé plusieurs générations. Les impacts les plus évidents ont été une dégradation des services publics d'éducation, de santé, et de transport, ce qui s'est directement répercuté sur la vie des personnes.

Si les impacts généraux de ces programmes sur les secteurs et la population sont largement reconnus, leurs effets disproportionnés sur les femmes sont beaucoup moins mis en avant. La différence des besoins et des comportements socioéconomiques et les charges supplémentaires que subissent les femmes dans leur quotidien ont fait que les mesures des IFIs ont impacté de façon plus importante leurs droits socioéconomiques et de façon plus générale, leur bien-être.

Partant de ce constat, la première recommandation consiste à ce que le gouvernement reconnaisse qu'il existe un lien direct entre la dégradation de la situation socioéconomique des femmes et les programmes imposés et mis en œuvre par les IFIs en Tunisie. Le présent rapport apporte des analyses et des preuves sur cette relation en montrant comment et par quels mécanismes, les mesures imposées par les IFIs ont impacté négativement les femmes au fil du temps.

2- Trouver des solutions alternatives aux programmes conditionnés et à l'austérité imposée par les IFIs

La reconnaissance des impacts négatifs des programmes des IFIs implique en priorité de trouver des solutions alternatives aux mesures recommandées par ces institutions. Le principe est que, dans le choix des réformes à mettre en place, la Tunisie s'oriente vers les solutions les moins restrictives qui évitent, ou du moins minimisent et remédient aux effets négatifs potentiels sur les droits humains et socioéconomiques des populations et tout particulièrement des femmes.

Malgré le poids économique et financier des IFIs et la répercussion que peut avoir ce poids en termes d'influence, sinon de domination, dans la détermination des décisions des réformes dans les pays, il existe bien des solutions alternatives à leurs recommandations préconçues. Lorsque les IFIs imposent un environnement d'austérité avec d'éventuelles coupes budgétaires, et si les dépenses doivent être réduites, il est recommandé de ne surtout pas baisser les dépenses dans des secteurs sociaux et stratégiques tels que l'éducation, ou la santé qui affectent directement les droits humains et des femmes.

Une autre alternative consiste aussi à ne pas mettre en place les mesures d'austérité mais de trouver des options pour identifier des sources de financement et augmenter les recettes pour permettre le rétablissement des populations et la réalisation des droits humains.

Il existe en effet de nombreuses solutions reconnues qui peuvent être étudiées et mises en œuvre notamment une augmentation des impôts sur les classes les plus riches, mise en place de taxes sur des biens de consommation (tabac, alcool, biens de luxe, etc.), augmentation des droits de douanes, la restructuration/suppression de dettes, la réallocation/priorisation des dépenses budgétaires, etc. Ainsi, si une austérité budgétaire est nécessaire, une alternative consiste aussi à réduire les dépenses dans d'autres secteurs qui n'impactent pas directement les droits socioéconomiques de la population et des femmes (exemple les dépenses militaires/de défense, ou autres).

Les IFIs recommandent de geler les recrutements et de réduire et/ou de plafonner la masse salariale. C'est aussi une recommandation générale qui ne tient compte d'aucun diagnostic fin de la situation du secteur public. Il est vrai que le nombre de fonctionnaires du secteur public a connu une augmentation importante après la révolution mais ceci s'est fait au dépend des secteurs de l'éducation, l'enseignement supérieur et de la santé. Les travailleurs du secteur public dans ces secteurs fournissent des services essentiels à la population, y compris l'éducation, la santé, la protection sociale, etc. doivent être prioritaires dans les recrutements. Si des gels dans les recrutements sont à prévoir, il faudrait les envisager dans des secteurs non essentiels.

Les IFIs recommandent une Privatisation/PPP des services publics. Ces modèles entraînent une baisse conséquente du rôle de l'Etat en tant que prestataire de service, avec un sentiment et une perception de désengagement par les citoyens, en plus d'une augmentation des tarifs des prestations pour les populations. L'objectif de rentabilité recherché par le secteur privé, exclut systématiquement les populations pauvres et vulnérables de leurs modèles.

L'Etat doit éviter de privatiser les secteurs et les services essentiels et investir dans des services publics de qualité et abordables, de l'éducation et de la santé, et aux transports, pour garantir la réalisation des droits humains de la population. Pour ce faire, l'Etat doit avoir une vision et une stratégie claire pour son positionnement par rapport au secteur privé notamment aussi pour ce qui est des secteurs économiques et stratégiques (exp. Phosphates et autres produits phares générant des sources importantes de revenus).

Dans le domaine de la protection sociale, il faudrait rappeler que la Tunisie s'est orientée vers la mise en place d'un programme « Amen » de ciblage et de rationalisation de la protection sociale sous l'égide de la Banque mondiale. Ce type de programme a comme objectif principal aussi de réduire les dépenses de l'Etat et de réaliser des économies sous prétexte que ce sont les classes aisées qui profitent plus de ces programmes. Pourtant, la politique tunisienne en matière de protection sociale a jusqu'à présent, et dans une large mesure, permis de garantir aux tunisiens une « paix économique et sociale ». Une orientation vers « la rationalisation et ciblage », en d'autres termes « austérité sociale » impactera les classes moyennes et pauvres en Tunisie, et elle laissera une large population de côté. Il est plutôt recommandé d'investir dans un système de protection sociale universelle, en élargissant la couverture et les prestations de protection sociale, conformément aux droits de l'homme, aux recommandations des organisations internationales spécialisées telles que l'OIT.

3- Réaliser des évaluations systématiques (ex-ante et ex-post) des impacts des programmes économiques et sociaux sur les femmes

Les programmes et mesures à mettre en œuvre ont des impacts divers sur les populations et les femmes. Il est recommandé de réaliser pour ces programmes des évaluations indépendantes, participatives, éclairées et transparentes dans une perspective de le genre sur l'impact des politiques de réforme économique sur les droits de l'homme.

En effet, dans les nombreux domaines susmentionnés, il faudrait évaluer soigneusement les impacts humains et économiques des différentes mesures à mettre en œuvre. A titre d'exemple, cela peut s'appliquer dans le cas de la suppression progressive des subventions, en particulier pour l'alimentation et l'énergie. Il est évident que si les subventions de base sont supprimées, les coûts de la nourriture et les transports augmentent et peuvent devenir inabordables pour de nombreux ménages. En outre, la hausse des prix de l'énergie a également tendance à contracter les activités économiques, à impacter l'emploi et à provoquer du chômage.

Il est donc nécessaire de :

- Effectuer une évaluation de l'impact sur les droits de l'homme et le genre de toute politique ayant un impact sur le secteur public
- Intégrer systématiquement le genre dans les analyses et les évaluations des impacts des programmes à mettre en œuvre
- Mener systématiquement ex-ante des évaluations garantissant que tout impact négatif est abordé et que des alternatives sont envisagées à tout impact négatif
- Exiger que les programmes de prêt des IFIs ne soient approuvés qu'après avoir mené des évaluations d'impact sur les droits de l'homme tenant compte du genre, et que tous les risques potentiels ont été identifiés et mitigés.
- Mener des évaluations ex-post des programmes et des mesures qui ont été mises en œuvre après des périodes de court, moyen et long terme.

De telles évaluations doivent impérativement prendre en compte les dimensions et différences géographiques (zones rurales, urbaines, etc.) et les différentes catégories de populations (femmes rurales, enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). Par ailleurs, il est nécessaire d'établir des indicateurs clés permettant d'effectuer une évaluation brève et concise pour permettre d'aider à concevoir et à mettre en œuvre des mesures socialement adaptées.

Cela peut prendre la forme d'une analyse rapide, dont les principales conclusions sont présentées de manière simple. Les indicateurs d'évaluation de l'impact social peuvent comprendre des ratios des budgets des secteurs sociaux, dépenses sociales, le nombre de femmes employées, bénéficiaires, etc. de services, principaux prix des biens et services, etc.

4- Améliorer l'accès des femmes au marché du travail et mettre en place des programmes de sécurité sociale universels

La faible intégration des femmes sur le marché du travail constitue une de ces principales barrières en Tunisie pour bénéficier d'une protection sociale. Le chômage des femmes demeure important, et les programmes d'austérité n'ont fait qu'aggraver ce chômage sachant que le secteur public reste un des principaux employeurs des femmes. Même en intégrant la population active, les femmes restent confrontées à des inégalités persistantes par rapport aux hommes.

La meilleure façon de promouvoir l'accès des femmes à la protection sociale est de développer l'intégration des femmes sur le marché du travail avec des emplois décents.

L'inclusion des femmes sur le marché du travail ne peut se faire que grâce à des politiques actives du marché du travail avec la combinaison du renforcement des compétences pour l'emploi ; le soutien à l'entrepreneuriat ; et des services de placement efficaces. Ces politiques doivent être bien conçues pour répondre aux défis contextuels.

Des modèles réussis doivent adopter une approche sexospécifique d'intégration dans la conception des programmes en tenant compte des besoins des femmes à plusieurs niveaux notamment en matière de transport, et de services d'appui tels que les gardes d'enfants.

Les mesures visant à remédier aux désavantages des femmes sur le marché du travail peuvent ne pas suffire pour éliminer les obstacles auxquelles elles sont déjà confrontées. Par conséquent, les politiques du marché du travail évoquées ci-dessus doivent impérativement être combinées à des régimes du système de protection sociale non contributifs adéquats répondant aux besoins spécifiques des femmes. Selon les entretiens menés, la protection sociale constitue une des plus grandes priorités pour les femmes en milieu rural.

La nature informelle du travail des ouvrières agricoles ne peut se faire que moyennant la mise en place de ce type de régimes non contributifs. L'approche de l'OIT avec la mise en place des systèmes de protection sociale universelle, y compris un socle de protection sociale pour tous ceux qui en ont besoin, doit être adoptée. Ces programmes sont beaucoup plus faciles à mettre en œuvre et permettent un développement inclusif respectueux des droits de l'homme. De plus, même s'ils ont des erreurs d'exclusion, elles sont minimales par rapport aux programmes ciblés.

Tous ces programmes ciblés ne peuvent en aucun cas remplacer les subventions telles que les subventions alimentaires ou énergétiques, qui sont considérées dans les schémas de protection sociale au sens large, et qui touchent toutes les catégories de la population y compris les femmes ayant des revenus faibles. Les subventions énergétiques et alimentaires sont désormais ancrées depuis des décennies dans les politiques économiques et sociales en Tunisie.

Elles ont permis de protéger le pouvoir d'achat et la consommation des consommateurs, de garantir l'accessibilité à bas prix de produits aux consommateurs à faibles revenus notamment les femmes en milieu rural et de garantir la sécurité alimentaire nationale.

Même si d'un point de vue engagement en faveur de la réduction des effets du changement climatique, les subventions aux carburants et à certaines énergies ne sont pas justifiées, ces subventions ont un impact social important et représentent un système qui contribue de façon significative à l'élimination de la pauvreté.

Compte tenu de ces arguments, une des principales recommandations est de ne pas supprimer ce système de subventions sans quoi, cela impacterait les couches les plus défavorisées de la société.

Plutôt que de réduire les subventions, il faudrait soutenir une agriculture durable et des alternatives énergétiques, des programmes de subventions socialement pertinents, en veillant à ce que les coûts de produits alimentaires, des transports et de l'énergie restent accessibles et abordables.

La réduction ou la réallocation des subventions sur des produits non nécessaires sans impact social positif, comme celles données à certaines industries ou des grandes entreprises, peuvent constituer une option pour créer un espace budgétaire pour les priorités socio-économiques.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5- Réduire le fardeau des charges et du travail non rémunéré des femmes et améliorer leur rôle dans l'éducation, la santé et au transport

Les programmes d'austérité promus par les IFIs impactent négativement les services publics liés entre autres à l'éducation, la santé et le transport. Les réductions des services publics par exemple de soins exercent à leur tour une pression sur les ménages et imposent des exigences croissantes en matière de travail de soins non rémunéré.

Face à une réduction des services de soins dans les hôpitaux, ce sont principalement les femmes qui abandonnent leur emploi pour assumer les responsabilités de garde.

L'austérité conduit à un modèle où les femmes assument des responsabilités qui étaient autrefois publiques. Les responsabilités telles que s'occuper des enfants, soigner les membres malades de la famille, entre autres sont assumées de manière disproportionnée par les femmes.

Ce déséquilibre a des conséquences pour les femmes qui continuent à subir un fardeau et des charges énormes pour leur travail de soins non rémunéré. Les tâches domestiques non rémunérées entravent non seulement la participation des femmes au marché du travail, l'accès à la protection sociale, à l'éducation, etc.

La pression et les attentes liées à la gestion de la majeure partie des tâches de soins peuvent aussi engendrer des conséquences importantes sur la santé mentale des femmes. Elles ont peu de temps pour se reposer, se divertir, ce qui, à terme, peut nuire à leur estime de soi et à leur bien-être.

Le gouvernement doit reconnaître le fardeau qu'engendre le travail non rémunéré sur les femmes et mettre en place les réformes adéquates pour le réduire.

Dans le domaine de l'éducation, l'amélioration des services publics et l'allègement des programmes d'éducation constituent des priorités absolues pour libérer les femmes du fardeau de l'éducation des enfants à la maison.

La création des infrastructures publiques de soutien à des prix abordables dans les régions et le rapprochement géographiques des zones rurales permettra d'améliorer considérablement la situation des femmes rurales.

Dans le domaine de la santé, la priorité est aussi d'améliorer les services offerts dans les hôpitaux publics pour une meilleure prise en charge des personnes âgées et des catégories vulnérables.

Une telle initiative réduira pour une grande majorité de femmes la charge de la prise en compte des personnes malades chez elles.

Dans le domaine du transport, la féminisation du secteur pourrait donner de meilleures solutions sur les orientations à suivre pour la prise en compte des problématiques spécifiques aux femmes.

La question du transport des ouvrières agricoles en milieu rural devra nécessairement être une priorité car elles sont de nouveau et depuis quelques années marginalisées.

La mise en place et l'application de cadres législatifs adéquats et adaptés à la réalité des femmes est une urgence absolue pour éviter une augmentation des décès sur les routes qui sont déjà importants.

Questionnaire focus group

- 1- Introduction : Présentation de l'objectif de la mission
- 2- Comment décrivez vous la situation actuelle en termes d'accès à l'emploi, sécurité sociale, éducation, santé et transport ?
- 3- Comment la situation a évolué depuis les années 90, et jusqu'à aujourd'hui ?
- 4- Quels sont les facteurs qui ont engendré ce changement ?
- 5- Quels impacts ces changements ont eu sur votre vie au quotidien (même à la maison) ?
- 6- Est-ce que la situation est la même pour les hommes ? Pourquoi ?
- 7- Comment les nouveaux développements dans le pays (augmentation des exportations, installation de nouvelle société privés) ont impacté l'accès à chacun des secteurs cibles ?
- 8- Comment la hausse des prix a impacté l'accès à chacun des secteurs cibles ?
- 9- Quelles sont les barrières rencontrées en tant que femme pour accéder aux secteurs cibles ?
- 10- Est-ce que ce sont des barrières externes : Institutionnelles, réglementaires, financement (mobilisation), Informationnelles, Autres (à préciser)
- 11- Ou plutôt des barrière individuelles : confiance en soi, capacité individuelle perçue de monter/gérer une entreprise, enseignement et niveau scolaire ;
- 12- Est-ce que facteurs sociaux tels que: restrictions de mobilités, souci de garde des enfants, , prise en charge d'autres personnes à la maison constituent des barrières pour l'accès aux secteurs cibles ?
- 13- Quels sont parmi les secteurs proposés ceux qui constituent des priorités absolues ? Est-ce qu'il est possible d'élaborer un classement ?
- 14- En fonction de vos priorités quelles seraient les pistes de recommandations/besoins/barrières à lever pour améliorer la situation au niveau de ces priorités ?

